

En Vaucluse, Notre-Dame-de-Lumières à Goult

Rejoignez l'Association des Amis de Saint-Hilaire !

[ici](#)



Retable de la chapelle du sanctuaire Notre-Dame-de-Lumières à Goult.

Télécharger ce dossier afin de faciliter la lecture des liens !

Table des matières

[ici](#)

► Le raccourci CTRL + F

[ici](#)

Horaires des messes

- Dimanche : 8h00 et 11h00.
- Semaine : 11h30.



Site du sanctuaire Notre-Dame-de-Lumières à Goult – Vaucluse.

Préambule

Dans les années 1660, sous la pression du clergé catholique et du Parlement de Provence, l'application de l'Édit de Nantes se fait de manière de plus en plus restrictive. Les débuts du règne de Louis XIV qui voient le grand projet de ramener la France à l'unité religieuse sont fatals aux communautés réformées du nord du Luberon.

Ainsi l'arrêt du Conseil d'État du 4 mai 1663, "portant, que les temples de la Religion Prétendue Réformée des lieux de Lants, la Coste, Gignac, Dongles, d'Oppedettes, Signargues & Roquefin, Joucquars, Gordes & la Bastide des Gros, la Breoule & Souliers, du pays de Provence, seroient démolis suivant les ordres de Mr. Sarron de Champigni, Intendant de Justice des Généralités de Lyon & Dauphiné, & l'exercice public de ladite Religion Prétendue Réformée interdit lès dits lieux." ([Texte](#)).

Dans ces premières années du règne du Roi Soleil, la paroisse de Goult restée catholique au milieu du triangle réformé que constituent les villages de Lacoste où les protestants sont majoritaires (quatre-vingt-huit familles), de Roussillon et de Gordes où ils ne forment qu'une minorité, représente une position stratégique pour la reconquête catholique dans le nord du Luberon.

Le contexte historique, géographique et religieux est donc favorable à l'éclosion et au développement d'un sanctuaire marial au hameau de Lumière, situé au carrefour de la grande route Avignon/Cavaillon-Apt, et de la transversale Lacoste-Gordes, respectivement à moins de cinq et dix kilomètres pour Gordes.

On ne s'étonnera pas dans ce contexte où l'on détruit les temples protestants voisins, de la rapidité avec laquelle, à la suite du premier miracle de 1661, la chapelle en ruine fut reconstruite et bénie à moitié achevée le 3 juin 1663, avec l'appui d'un clergé qui voyait dans l'édification d'un sanctuaire miraculeux à Marie l'occasion de prouver, au cœur d'une région marquée d'hérésie, la validité du culte de la Vierge et par-delà de l'Église Catholique Apostolique et Romaine.

Ouvrage du R. P. Michel du S. Esprit – 1666

Le saint Pèlerinage de Notre-Dame de Lumières

Ce livret in-12 de 222 pages, est l'œuvre du R. P. Michel du S. Esprit, breton entré au Carmel le 14 juillet 1633, envoyé en 1662 par le R^me Jérôme Ari dans la Province de Provence, en qualité de Commissaire général pour y maintenir la réforme introduite par le R. P. Albert de Saulci, provincial de la Province de France.

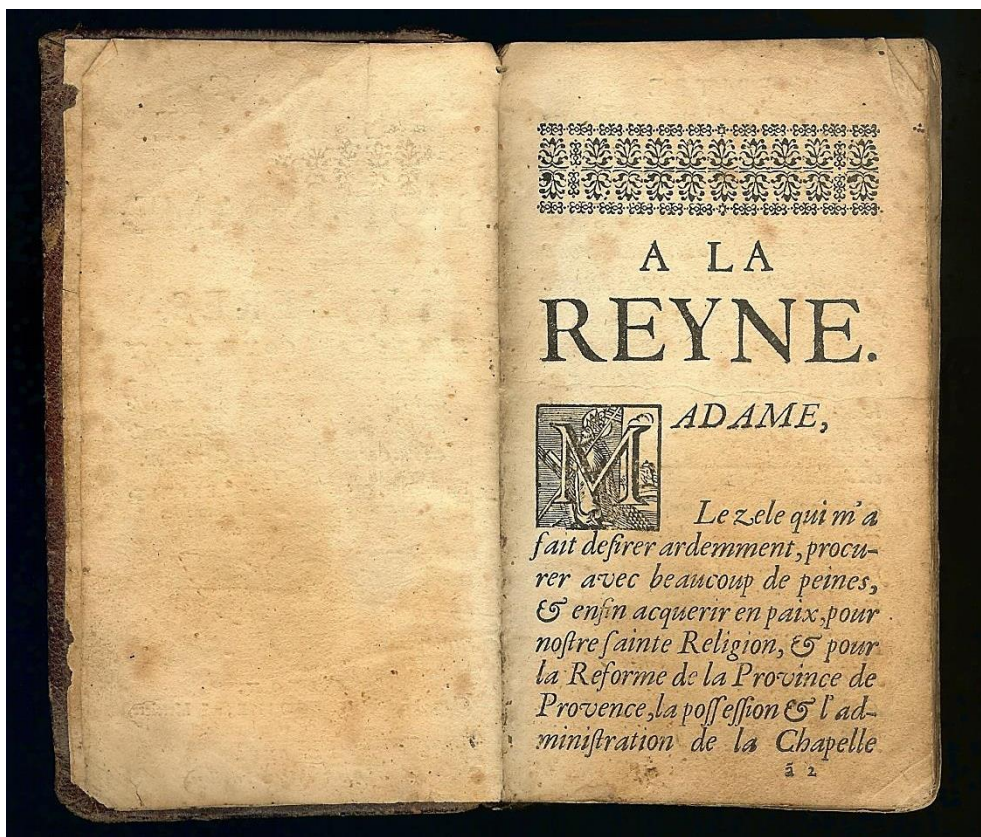
À l'occasion de cette mission, le R. P. Michel du S. Esprit en visite à Saint-Hilaire au cours de l'année 1663, est informé du miracle dont a bénéficié en 1661, Antoine de Nantes dit Jalleton, habitant de Goult.

Conscient de l'intérêt à développer un culte marial dans cette région acquise au protestantisme, et au terme de plusieurs mois de tractation avec les autorités civiles et religieuses, ainsi qu'avec les propriétaires des terrains, il obtint pour son ordre un lieu consacré et miraculeux dont il va faire un grand centre de pèlerinage.



L'ouvrage du R. P. Michel du S. Esprit généreusement mis à disposition de Saint-Hilaire par M. et Mme J. Devroe, est essentiel

pour la connaissance des origines de Notre-Dame-de-Lumières, mais plus largement de la vie religieuse en Provence au milieu du XVII^e siècle : outre un récit de la fondation, il nous fournit un recueil des deux cents premiers miracles, échelonnés de juin 1663 à janvier 1666.



À la Reine, l'Infante Marie-Thérèse d'Autriche
(1638 † 1683)

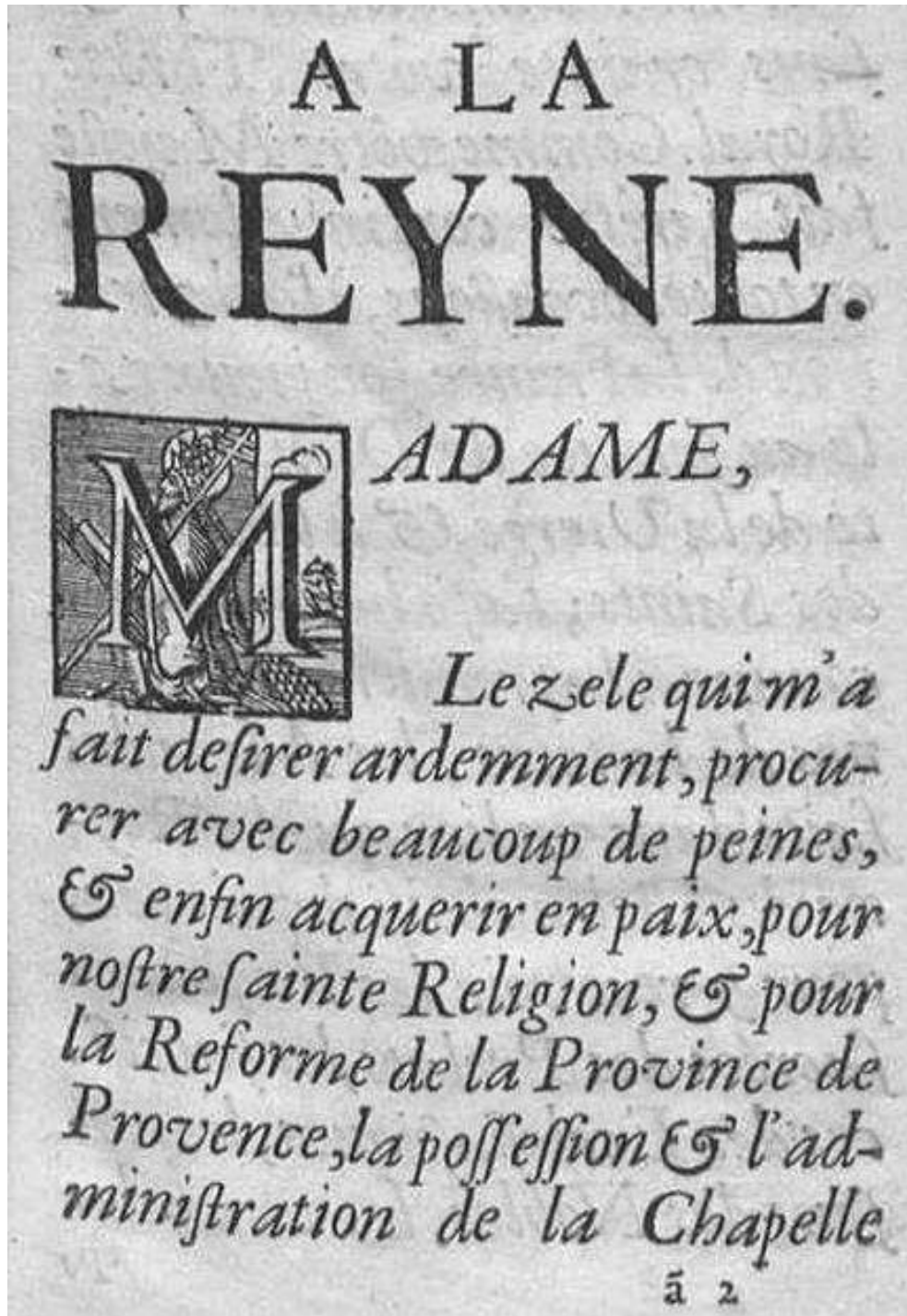


Marie-Thérèse d'Autriche plus connue sous le nom de Marie-Thérèse d'Espagne, fut l'épouse de Louis XIV, infante d'Espagne, reine de France et brièvement régente en 1672 lorsque Louis XIV était en guerre contre la Hollande.

Pour mémoire, Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, longtemps stérile, dans l'espoir d'obtenir un fils, avait envoyé une solennelle députation à la Cathédrale Sainte-Anne d'Apt, afin qu'elle lui rapporte des reliques de cette sainte conservées en ce lieu.

Son vœu ayant été exaucé après la naissance du futur Louis XIV, lors de son retour du mariage de son fils avec l'Infante d'Espagne à Saint-Jean-de-Luz, elle se rendit à Apt, le 17 mars 1660, afin d'y vénérer les Saintes Reliques à la cathédrale Sainte-Anne.

--- oOo ---



EPITRE

miraculeuse de nostre Dame
de Lumieres, dans le terroir de
Goult : me donne la confiance
d'aborder humblement, &
sans crainte vòtre Thrône
Royal. Comme vòtre Majesté
fait parêtre continuellement
en toutes occasions, à l'admira-
tion de la France, son pieux ze-
le au service de Dieu, au cul-
te de la Vierge, & à l'honneur
des Saints; l'ose luy presenter
comme à la premiere des Rey-
nes de la terre, les Miracles
faits dans un lieu, que la Rey-
ne du Ciel a choisi depuis peu,
pour y recevoir les Personnes
sacrées des Prelats, les sacrifi-
ces des Ecclesiastiques, les pre-
sens des Nobles, les vœux des

DEDICATOIRE.

Pelerins, & l'hommage des peuples. Je les ay exprimez le plus naïvement, & le plus succinctement qu'il m'a esté possible, sans chapitres & sans figures, sans enchainures & liaisons, crainte d'estre trop long & trop prolix.

C'est une histoire, qui ayant pour fondement la pure verité, raconte une partie des merveilles, (car qui pourroit les dire toutes?) faites ces dernieres années après l'invocation, & par l'intercession de la Mere de Dieu, dans la Province de Provence. Elles y ont esté toutes (à la reserve d'une, laquelle fut la premiere) faites depuis trois ans, & il s'y en fait con-

EPISTRE

tinuellement, à la consolation
 Et admiration de vos peuples:
 en plus grand nombre, Et avec
 plus d'evidance qu'en aucun
 lieu que j'aye veu dans l'Eu-
 rope. Toutes les infirmitéz ren-
 dent en cét endroit leurs hom-
 mages à l'Auguste Marie: Et
 il s'y fait, (souvent plusieurs
 fois en un jour) en des instans,
 des guerisons de maux incu-
 rables, qui étonnent la plus pro-
 fonde science des habilles, la
 plus subtile industrie de l'Art,
 Et toute la nature.

Cette Ineffable Reyne du Pa-
 radis, y est invoquée sous le
 nom de Dame de Lumieres:
 Et y faisant quitter aux infi-
 delles le tenebres de leurs he-
 resies

DEDICATOIRE

resies ; les fait participer aux
clartez de la Foy divine : Et
oblige les pecheurs, par des con-
versions inouïes, de renoncer à
l'obscurite de leurs crimes, Et
de r'entrer dans les splendeurs
de la grace en la pratique des
vertus. Elle y guerit des rela-
xations sans nombre, des hy-
dropisies, des piquotes, des es-
croüelles, des apoplexies, des
ulceres, des gouttes, des fieures
Et des paralyties. On y obtient,
en l'invoquant avec ce tiltre,
le laiët des mammelles arides
Et infirmes, l'exil du mal ca-
duc, Et autres maux de teste,
la delivrance des femmes en-
ceintes, le bannissement des
tempestes, Et le calme des

EPISTRE

mers. Les affligez y reçoivent consolation, les insensez le jugement, les estropiez la guérison, les boiteux la droiture. Elle y donne l'oüye aux sourds, la parole aux muets, la veüe aux aveugles, la santé aux mourans & la vie aux morts, qui estans ressuscitez, portent eux mesmes leurs suaires & tableaux dans la sainte Chapelle, & publient hautement avec indicible allegresse ses miracles insignes.

Ces œuvres admirables estans les effets des energies Celestes, & les productions des lumieres Divines: ne doivent pas estre ensevelies dans les tenebres de l'oubly: & je serois

DEDICATOIRE.

coupable devant Dieu, comme
desobeissant aux Superieurs,
qui ont desiré service de ma
plume ; si ie les couurois par
paresse du rideau du silence.
Ayant esté témoin oculaire
d'une grande partie de tant de
merueilles signalées, (qui m'ont
souvent tiré des larmes des
yeux, à la veüe de beaucoup de
personnes, lesquelles ne pou-
voient non plus s'abstenir de
pleurer, de joye & de consola-
tion :) & auriculaire quasi de
toutes avec les formes : i' offen-
cerois en les taisant, la sainte
Vierge. C'est pourquoy ne pou-
vant rien faire de proportionné
à ses fa-veurs, ny luy rendre
quoy que ce soit à l'esgard de
ses

EPISTRE

ses bien-faits : ie dois au moins
 les reconnaître en les racon-
 tant, & en les publiant, pour
 les découvrir à ceux qui ne les
 sçavent pas, luy acquérir de
 nouveaux cliens, & conso-
 ler ses véritables serviteurs.
 D'autant plus que cette Rey-
 ne des Chastes cœurs, & de-
 bonnaire Mere des mystiques
 amours, a daigné agréer mon
 foible ministère, pour rendre les
 Carmes possesseurs de ce lieu
 de miracles : sur lequel on voit
 tant, & si souvent, parêre des
 Lumieres surnaturelles, ad-
 mirables & utiles, pour quel-
 que secret du Ciel, qu'on n'a pu
 jusqu'icy découvrir : & que i'a-
 dore ne le peuvent comprendre.

MA

DEDICATOIRE.

MADAME, le sujet est digne de V^otre Majesté : puisqu'il s'agit d'amplifier le culte, d'étaler les liberalitez, & de publier les bien-faits de l'Imperatrice de la gloire eternelle. L'exposition de cette sainte Histoire, est à la verité basse & simple : parce qu'elle est sortie de la foible portée de mon esprit, & de la pauvreté de ma plume, quasi de venue étrangere : & d'autant que ie me suis laissé persuader, que semblables matieres doivent estre traitées fort simplement, avec la pure narrative. Mais comme il n'y a rien de trop saint pour v^otre Ame Royale : ny de trop sublime pour v^otre Esprit

10116

EPISTRE

tout clair-voyant : de mesme il n'y a rien de trop petit pour vôtre benignité, qui, à l'imitation de la souveraine Majesté de Dieu, n'exclue pas de ses regards les moindres ouvrages, & ne dédaigne point les services, les prieres, & les vœux de ses plus indigens sujets.

Comme Vôtre Majesté regne en France par la lumiere de ses vertus, encore plus que par la splendeur de son Sceptre, & que par l'esclat de la Couronne primitive : Mon esprit oze esperer, qu'elle ne dedaignera pas de prendre la qualité de Protectrice de la devotion, & du Convent des Carmes de Nôtre Dame de

Lii

DEDICATOIRE.

Lumieres. Il ne faut pas moins pour l'Ineffable Reyne du Ciel, que la plus Auguste des Reynes de la terre: Et ce nouveau tiltre de Dame de Lumieres, estant recemment donné à la Mere de Dieu; ma plume ne doit pas ramper plus bas, Et ne scauroit aspirer plus haut, qu'au Patronage de la sublime mere du Dauphin de la France. La description d'une devotion qui a commencé a estre connue Et publiée en vôtres Royaume, à mesme temps que vôtres Majesté a commencé d'y regner, est vôtres à plusieurs tiltres. C'est pourquoy ie n'ay pas crainct de la luy consacrer, luy rendant

Ē

EPISTRE

humblement mes hommages.

*Il s'agit de publier les mer-
veilles de l'Incomprehensible
Marie: invoquée sous le tiltre
de nôtre Dame de Lumieres.
N'est-il donc pas iuste de pro-
curer à ce Livret, & de man-
dier pour son Autheur la sau-
vegarde de la plus éclatante
des Maries de la terre? Les
Carmes qui sont les Enfans
de l'aymable Marie, Dame
du Mont-Carmel: & Freres
de la Seraphique Therese Car-
meline; sont les Administra-
teurs à Goult de ce lieu de pro-
diges. Et personne de ceux
ausquels i'ay parlé de mon
dessein pour cette petite Dedi-
cace; n'a desaprouvé, que i'aye*

am

DEDICATOIRE.

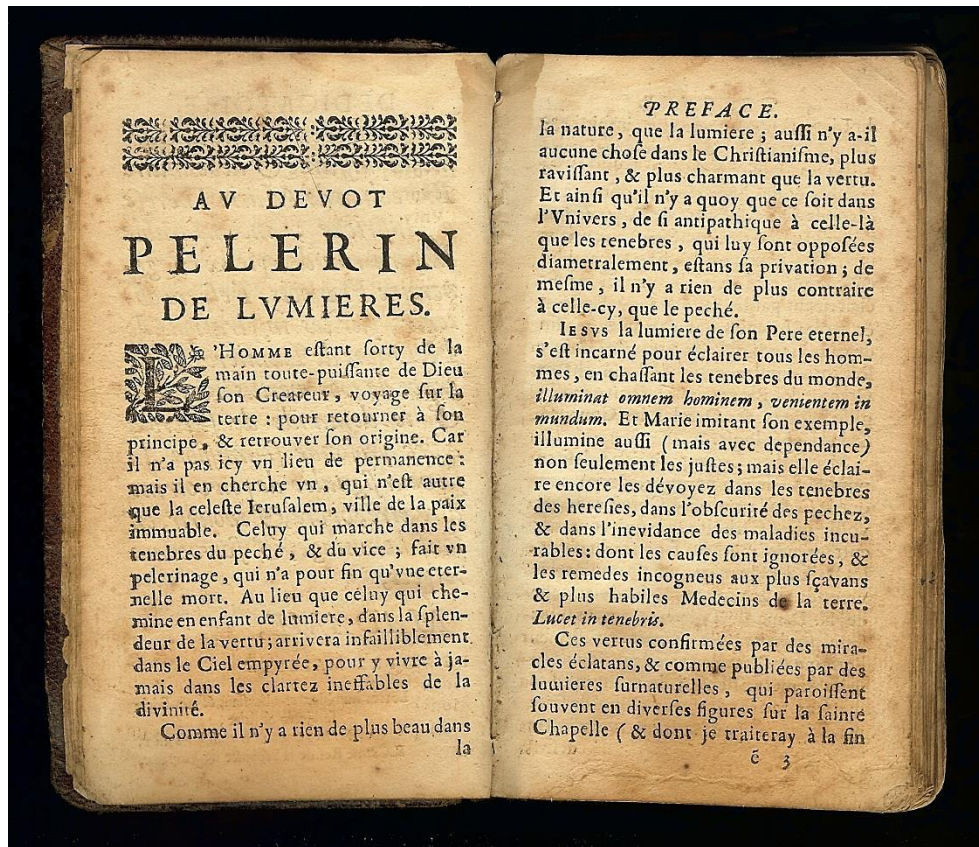
*ambitionné en qualite de Car-
me, la puissante & debonnaire
Protection de Marie Therese
d'Autriche, incomparable
Imperatrice des pieux & ge-
nereux François. J'espere ob-
tenir, par les inspirations de
N. Dame de Lumieres, cette
grace de vos vertus Royales:
& ie demande de surcroist
avec profonde soumission, la
faveur signalee de pouvoir me
dire, être, vivre, & mourir, en
tout hommage, & souverain
respect,*

MADAME,

DE VOTRE MAIESTE'

Le tres-humble, tres-obeyssant, & tres-fidele
serviteur & sujet,

FR. MICHEL DV S. EPSRIT,
R. Carme Ref. de la Province de Touraine.



L'Homme étant sorti de la main toute puissante de Dieu son Créateur, voyage sur la terre pour retourner à son principe et retrouver son origine. Car il n'a pas ici un lieu de permanence, mais il en cherche un, qui n'est autre que la céleste Jérusalem, ville de la paix immuable.

Celui qui marche dans les ténèbres du péché, et du vice, fait un pèlerinage, qui n'a pour fin, qu'une éternelle mort. Au lieu de celui qui chemine en enfant de lumière, dans la splendeur de la vertu, arrivera infailliblement dans le Ciel empyrée pour y vivre à jamais dans les clartés ineffables de la divinité.

Comme il n'y a rien de plus beau dans la nature, que la lumière, aussi n'y a-t-il aucune chose dans le Christianisme, plus ravissant et plus charmant que la vertu. Et ainsi qu'il n'y a quoy que ce soit dans l'Univers de si antipathique à celle-là que les ténèbres qui lui sont opposées diamétralement, étant sa privation, de même, il n'y a rien de plus contraire à celle-ci, que le péché.

Jésus la lumière de son Père éternel, s'est incarné pour éclairer tous les hommes, en chassant les ténèbres du monde illuminat omnem hominem, venientem in mundum.

Et Marie imitant son exemple, illumine aussi (mais avec dépendance) non seulement les justes ; mais elle éclaire encore les dévoyés dans les ténèbres des hérésies, dans l'obscurité des péchés, et dans

l'inévidence des maladies incurables, dont les causes sont ignorées, et les remèdes inconnus aux plus savants et plus habiles Médecins de la terre Lucet in tenebris.

Ces vertus confirmées par des miracles éclatants, et comme publiées par des lumières surnaturelles, qui paraissent souvent en diverses figures sur la sainte Chapelle (et dont je traiterai à la fin du Livret) nous ont invités, inspirés, et comme obligés, de donner avec les Ecclésiastiques, les Seigneurs, et habitants de Goult, et des lieux circonvoisins, à la Mère de Dieu, le titre de Dame de Lumières.

Qualité très conforme aux vertus ineffables, et aux brillants incomparables de l'Auguste Marie, comme il se voit clairement dans les raisons sus-alléguées, et par les Litanies que j'ai mises à la fin de ce Livret, et que j'ai tirées de la sainte Écriture, des Panégyriques des Auteurs Grecs, des Éloges des Docteurs de l'Église Latine, des Oracles des Conciles et de la Théologie.

Mais (cher Lecteur, qui ne désire pour la fin de vos voyages, & travaux, que le Ciel) la curiosité Chrétienne, et votre piété Catholique, qui vous fait entreprendre avec les fatigues du corps les frais chemins, ou du moins les vœux de votre cœur ; le saint Pèlerinage de N. Dame de Lumières, vous doit faire souhaiter de savoir en fond l'origine et l'état de cette dévotion nouvelle et merveilleuse, de mon côté je me sens réciproquement obligé de faire ma diligence, pour satisfaire à vos justes désirs, et contenter le zèle ardent que vous témoignez avoir pour ce qui concerne le culte de la Reine des Anges.

Voici ce que les livres, les mémoires authentiques et les anciennes écritures m'ont enseigné sur ce sujet et que j'ai pu tirer de la tradition.

La piété des premiers Chrétiens avait, il y a plusieurs siècles, bâti une chapelle dédiée à N. Dame, dans le terroir de Goult, qui dépend pour le spirituel de l'Évêché de Cavaillon, et pour le temporel de la Province de Provence.

Elle avait été entièrement ruinée, il y a si longtemps, qu'on n'y avait dit aucune Messe depuis plusieurs siècles, pour les vivants ni pour les morts. Toutefois on l'appelait toujours du nom de notre Dame, et on y avait fait un grand Cimetière, dans lequel étaient plusieurs sépulcres très illustres.

En effet, ces tombeaux de pierre fort grande et bien taillées contenaient les ossements des Chrétiens, lesquels on a trouvé en creusant pour détremper la chaux, et lorsqu'on a fait les fondements du logis qui est entre le torrent de Limergue et le Presbytère de ladite Chapelle.

Un miracle signalé, arrivé l'an 1661 en la personne d'un habitant et ménager de la paroisse de Goult, appelé Jalleton, proche de la susdite Chapelle démolie (dont on ne voyait plus que les vestiges et

qui était toute remplie de terre, de pierres, d'épines et de ronces) fut cause de sa réparation.



Car ledit Jalleton, nommé par ses vrais nom et surnom Antoine de Nantes, ayant déclaré à Monsieur de Melan la grâce qu'il avait reçu en cet endroit, et la parfaite guérison, que je dirai en décrivant le premier miracle, ils résolurent tous deux de travailler en sorte qu'on put rebâtir la Chapelle.

Ledit Sieur de Melan, Messire Pierre de Baras, Prêtre et secondaire de l'église de S. Pierre, communiqua leur dessein à Monsieur de la Pierre, Vicaire perpétuel de Goult. Celui-ci ayant fait savoir à Monseigneur de Mazan, Évêque de Cavaillon d'heureuse mémoire, ce vertueux et zélé Prêlat consentit à leur pieuse intention de rebâtir la susdite Chapelle.

Ils firent pour cet effet une quête, et Messieurs les Ecclésiastiques de Goult accompagnés des Pénitents blancs et de plusieurs personnes des deux sexes, allèrent en Procession, au lieu auquel paraissaient encore les vestiges de ladite Chapelle.

Ce fut le premier jour d'octobre de 1661, auquel Monsieur le Vicaire bénit une Croix de bois, qu'on planta en cet endroit, sur le bord du Cimetière et du chemin.

La moitié de la Chapelle fut rebâtie des aumônes cueillies dans la Paroisse, et le troisième jour de juin l'an 1663, elle fut bénie par commission dudit Seigneur Évêque, qui députa pour ce sujet le susdit Sieur de la Pierre son Official Forain.

Ce fut pour lorsqu'il plut à Dieu y faire des grâces et merveilles, et montrer par des effets prodigieux qu'il voulait être servi en ce saint lieu, et qu'il désirait que les peuples y honorassent sa très divine Mère.

Les Religieux Carmes du Couvent et Ermitage Royal de S. Hilaire, fondé par S. Louis, où je passai en ce temps-là, étant Commissaire général des Carmes Réformés de Provence, me racontèrent ce qui se faisait sur ce sujet dedans leur voisinage.

Je fis mes diligences pour apprendre toutes les circonstances, et présentant les effets qui ont suivi depuis, je pris occasion de les employer, pour aider à Messieurs les Ecclésiastiques de Goult, à cultiver cette nouvelle dévotion, en les soulageant pour les Confessions, et pour les Sacrifices.

D'autant plus que ce Couvent n'est éloigné de N. Dame, que de demi-lieue (1 lieue de Paris = 3,248 km jusqu'en 1674), et qu'il n'y a point de religieux qui soient plus voisins de Goult que les nôtres.

Outre que la Sainte Vierge, sacrée Mère de Dieu, ayant daigné prendre les titres de Patronne, de Sœur et de Mère des Carmes, c'eut été une négligence extrêmement blâmable de ne pas contribuer efficacement à procurer sa gloire et dilater son culte.

Notre ordre ayant été institué en son honneur presque mille ans devant l'Incarnation, par le glorieux Prophète saint Élie, nous sommes obligés d'imiter ce bien heureux Fondateur et zélé Patriarche.

Les susdits motifs avec plusieurs autres raisons et persuasions de plusieurs personnes de grande qualité, et de rare piété, m'excitèrent de travailler pour acquérir à notre Ordre cette sainte Chapelle.

Je commençai à négocier pour ce sujet secrètement vers la fin du mois d'août de l'an 1663, et ensuite je m'appliquai ouvertement et me déclarai dans la poursuite de la fondation d'un Couvent en ce lieu que N. Dame avait élu pour y élargir abondamment ses grâces.

Enfin après avoir employé le crédit, l'Autorité et les sollicitations de mes plus illustres Patrons, et Amis plus intimes, je traitai par écrit avec Monsieur de Goult et avec Monsieur le Marquis de Beauchamp son fils, qui nous préférèrent à tous les autres prétendants, par une insigne bienveillance.

Ils entérinèrent ma Requête, ayant ajouté au-dessous certains articles de Convention qu'ils signèrent tous deux le troisième de décembre l'an 1663, et que je signai aussi avec le R. P. Jean Baptiste de Jésus Père maître des Novices, comme mon Secrétaire.

Je passai ensuite le 23 de janvier en 1664, contrat avec Monsieur Gazel, Prieur de Goult, selon la promesse et parole donnée dès le

commencement de la Négociation publique, dans laquelle nous éprouvâmes les effets de son affection envers notre S. Ordre.

Et je traitai encore depuis avec lui par-devant Notaire le 23 de mars de la susdite année pour quelques circonstances, après les consultations de deux fameux Advocats d'Aix.

Le vingt-neuvième de mars suivant j'obtins le consentement de l'ordinaire de Cavaillon, Monsieur de Vassous, Prévost de l'église Cathédrale, et Grand Vicaire, Sede Vacante ; qu'il eut la bonté de faire enregistrer dans le Greffe de l'Évêché, et depuis il nous a toujours favorisé de sa protection et bienfaits, pour l'ardent désir qu'il a que cette dévotion soit bien entretenue à l'honneur de Dieu, et de la sainte Vierge.

En vertu des susdits consentements bien consultés et concertés, je pris possession de la Chapelle miraculeuse de N. Dame dans le terroir de Goult, près du petit fleuve appelé Lemergue, et Limergue, et de celle de saint Michel qui en est distante d'environ deux cents pas.



Cette action se fit en public, le premier jour d'avril avec grande dévotion, et toutes les circonstances requises et nécessaires en telles occasions, et sans aucune opposition, tant fut grande l'affection dont Messieurs les Ecclésiastiques, et habitants de Goult n'honorèrent en cette concurrence.

Par l'autorité de mon Office de Commissaire général, j'y fis venir des religieux de saint Hilaire, d'Avignon et d'ailleurs, et m'en allai traiter derechef avec Monsieur de Goult, et selon son désir nous passâmes ensemble le quatrième du même mois un Contrat en bonne forme dans lequel furent écrits et confirmés nos Articles et Conventions du troisième décembre de l'année précédente.

Et en suite, selon le consentement que ledit Seigneur me donna de son plein gré, et à la persuasion de Madame de Goult, j'achetai tout

le Terrain, droits, maisons, bois, vigne, jardins et prés qui appartenaient à Antoine de Nantes appelé du peuple Cailleton, proche les deux dites Chapelles.

Copossesseur paisible prit un Arbitre et moi un autre. Ceux-ci ne convenant pas pour le prix, Monsieur le Marquis de Beauchamp daigna être le tiers, et tous étant d'accord le contrat fut fait par Monsieur Voulon Greffier de Goult et Notaire Royal, le cinquième de mai de 1664.

Je fis bâtir en même temps la Chapelle de saint Joachim, et des Chambres pour huit ou dix Religieux.

Depuis du consentement du R. P. M. Antonin Gayon pour lors Provincial, nous avons fait commencer un Couvent magnifique, dont partie notable pourra être habitée devant Pâques prochain de 1666 par les Religieux.

Le R^{me} P. Ari, Général de notre Ordre, a approuvé cette fondation par ses patentes spéciales adressées au susdit Provincial.

Depuis le R. P. Jérôme Vigne à présent Provincial, m'a instamment pressé et obligé d'imprimer l'Histoire, et les miracles qui sont continuellement demandés par la sainte curiosité des dévots Pèlerins, et la Communauté du Couvent de ce lieu de Lumières, m'a souvent réitéré ses souhaits, afin que j'achève et donne au public la Relation que j'avais commencée durant que j'étais en actuel exercice de ma commission.

Je m'acquitte de ces obligations et inclinai pour ce Livret, et cette Histoire, avec cette déclaration, que je n'ai écrit que partie des miracles, n'ayant pu suffire à publier tous ceux qui ont été opérés dans la sainte Chapelle de Lumières.

La suite fera voir beaucoup plus clairement les Ouvrages de Dieu, et de Marie, et vous (cher Pèlerin) vous y admirerez le concours des peuples, les Processions des villes, des villages, et des pénitents, les bandages, les armes, les potences, et les suaires ; les présents des lampes, des chandeliers, des Images, des figures, des plaques, des pieds, des bras, des yeux d'argent, des croix, des bagues, des pièces d'or ; des ornements précieux, des tableaux, et autres choses qui montrent la dévotion des peuples, la sainteté du lieu, le pouvoir de l'Auguste Marie, et la piété des pèlerins.

--- oOo ---

Permission de l'Ordinaire de Cavaillon.

NOVS François de Vassous, Prevost
& Vicaire general de Cavaillon,
Sede Vacante, ayant sçeu de science cer-
taine plusieurs miracles operez dans la
Chapelle de N. Dame de Lumieres, si-
tuée en la Parroisse de Goult, de cét
Evesché; & desirans contribuer de tout
nostre pouvoir à la conservation, & aug-
mentation de cette devotion, permet-
tons par ces presentes au R. Pere Michel
du saint Esprit, Commissaire general des
Carmes Reformez de Provence, de les
Imprimer, & publier (*Obtentis licentijs
obtinendis, & Doctorum Approbationibus.*)
pour la consolation des ames fideles.
En foy dequoy, &c. Fait à Cavaillon
le 6. de Decembre 1665.

F. DE VASSOUS Prevost,
Vicaire general.

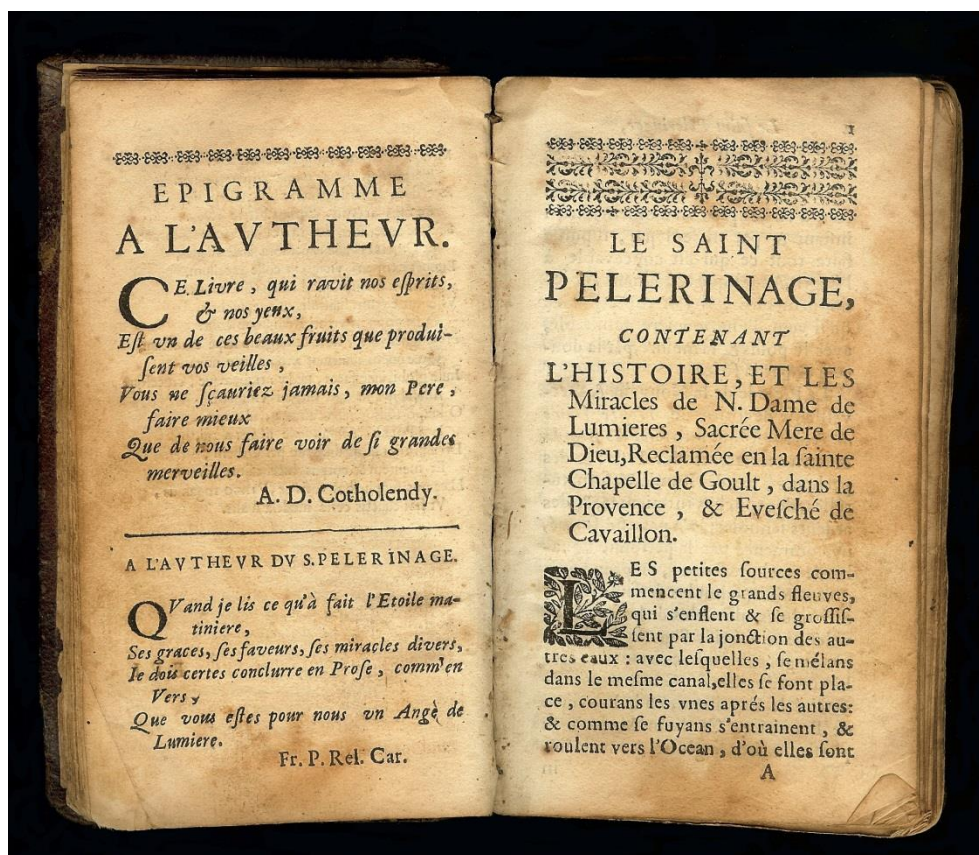
Licentia Reverendissimi Patris Generalis
totius Ordinis Carmelitarum.

Authoritate nostrâ, presentium tenore,
Dilecto nobis in Christo Reverendo
admodum Patri Michaëli à sancto Spiritu,
publico sacrae Theologiae professori, nostro-
que in Provincia Provincia, pro reforma-
tis, Commissario generali, licentiam fa-
cimus Typis mandandi tum tractatus Theo-
logicos quos docuit, tum alia opera, seu
latina, seu Gallica ab eo composita, & com-
penenda, servatis omnibus consuetudine &
jure servandis. In quorum fidem, &c.
Datum Rome in Conventu nostro sanctae
Mariae Transpontinae, die decimaquinta
mensis Iulij, anno Domini 1662.

Frater H I E R O N Y M U S A R I,
Generalis Carmelitarum.

Locus † Sigilli.

Fr. ALBERTVS A SANCTO IOSEPH
Secretarius.



Les petites sources commencent les grands fleuves, qui s'enflent et se grossissent par la jonction des autres eaux avec lesquelles, se mêlant dans le même canal, elles se font place, courant les unes après les autres, et comme se fuyant s'entraînent, et roulent vers l'Océan, d'où elles sont sorties.

Dieu se plaît à commencer les grands ouvrages par de petites choses, et par succession, et quoique tout d'un coup, en un moment, en un instant et par un seul fait, il puisse faire tout ce qui est concevable à l'Esprit Angélique et humain, et infiniment plus ; il fait toutefois ce qu'il veut d'une manière admirable, avec le poids et la mesure, par la douceur et par la force.

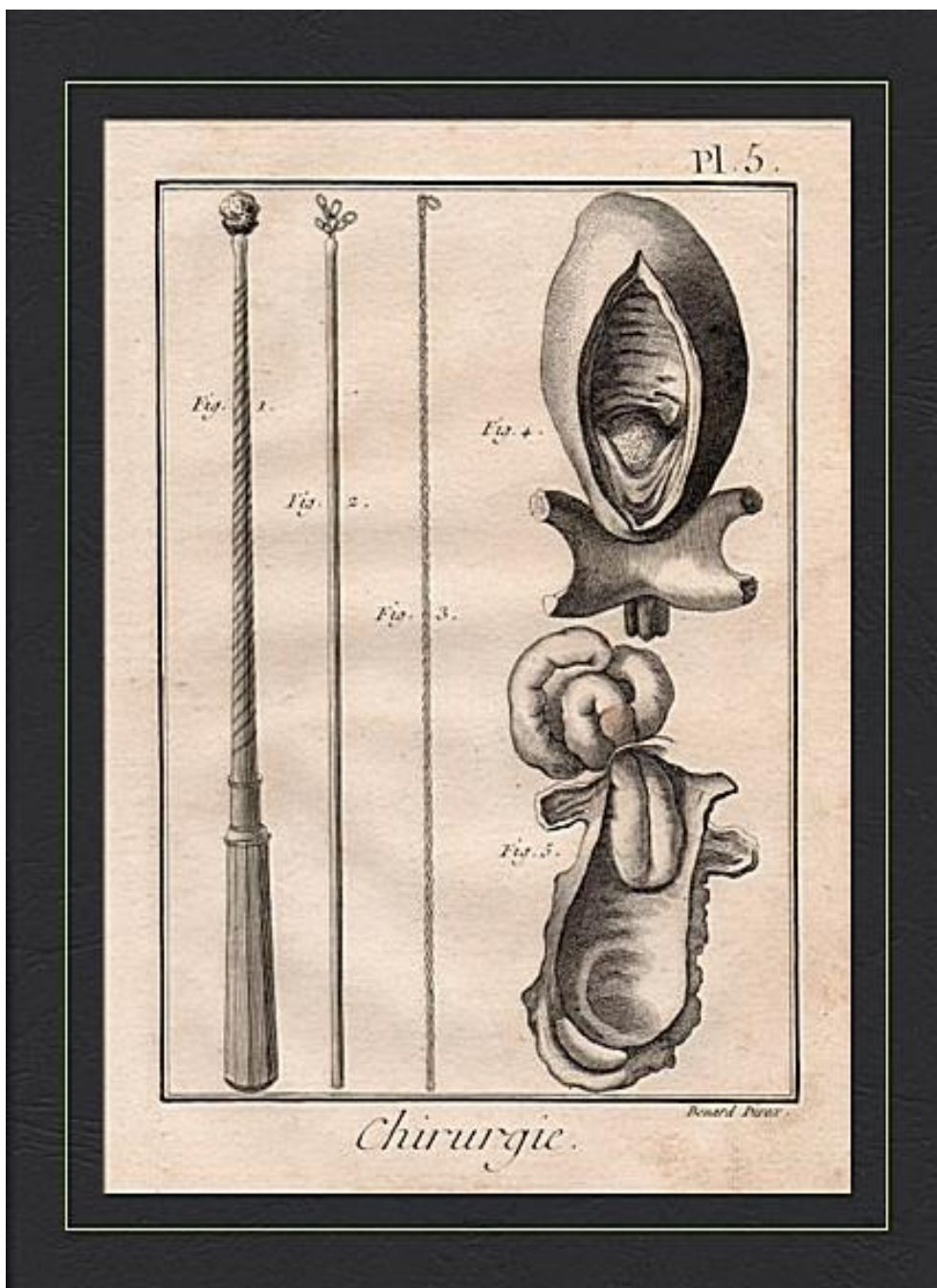
Le prélude de la Nouvelle et merveilleuse dévotion de Notre Dame de Lumières, (qui surprend les Esprits et attire les cœurs des justes et pêcheurs, par des Lumières surnaturelles, des touches intérieures et des ardeurs sensibles) n'a pas été formé, ni commencé par la personne signalée de quelque Prince, ou de grand Seigneur.

Mais (selon les desseins secrets et vœux favorables de la sage Providence et providence Sagesse de Dieu,) par la guérison miraculeuse d'un Habitant ordinaire de Goult dans l'Évêché de Cavillon, en la Province de Provence.

Ce divin Médecin se plaisant à tirer sa gloire des maladies incurables, et à confondre les forces de l'Enfer et l'inflexible obstination de l'hérésie par les infirmités.

Ce fut l'an 1661 qu'Antoine de Nantes (dit communément du peuple, Jalleton) habitant de la Paroisse de Goult, âgé pour lors de soixante-trois ans, et violemment travaillé depuis dix ou douze ans, par une relaxation et descente de boyaux dans le scrotum (hernie inguinale*), d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuse.

* Au Moyen Âge, le traitement chirurgical des hernies faisait partie des trois opérations autorisées aux barbiers-chirurgiens par l'Église catholique.



Étant proche du lieu où autrefois avait été la Chapelle de N. Dame (et où l'on voyait encore les vestiges et le reste des murailles, tout le dedans étant rempli de ronces,) il vit une grande lumière sur le lieu de ladite Chapelle démolie, et au milieu le plus bel Enfant, qu'il eût jamais pu s'imaginer.

L'envisageant parmi ces clartés, et dans ces rayons, il le voulut prendre, mais il lui disparut, et à même temps (comme il a déposé avec serment devant Mr. De la Pierre, Official forain de Cavaillon, et Vicaire perpétuel de Goult) il sentit tomber son grand bandage de fer, et fut entièrement guéri.

Cette grâce lui donna, à sa femme et ses enfants, parents, et amis une incroyable consolation, et fut en même temps le premier sujet, de la rénovation d'une dévotion envers la Sainte Vierge, dont le Culte avait été en cet endroit enseveli durant plusieurs siècles dans les ténèbres et dans l'obscurité, par la négligence des Chrétiens, par l'iniquité des hérétiques, et par le peu de zèle des âmes Catholiques.

Et ce qui est de surcroît admirable, ce bon homme, (que je connais très particulièrement) qui ne pouvait plus travailler depuis tant d'années, et qui gardait presque toujours le lit, ne marchait que très rarement avec beaucoup de peines et de douleurs, était ceint d'un gros bandage tout de fer, et avoir employé inutilement la Médecine et la Chirurgie plusieurs années, à ceux des habitants de Goult, et des Villages voisins, reçu une parfaite et entière guérison en un instant, proche de ladite Chapelle démolie, et à la vue de ces Lumières, que depuis il n'a ressenti aucune douleur, a fait de grands voyages à pied, les dix ou douze lieues par jour en Provence et en Dauphiné, et travaille encore incessamment tous les jours, dans l'âge de 67 ans.

Quelque temps après, la Chapelle étant en partie rebâtie sur les vieux fondements, Dieu témoigna par des Lumières et des miracles, qu'il voulait qu'on le servît, et qu'on honorât sa sacrée Mère en ce saint lieu.

En effet les habitants du terroir et Paroisse de Goult et des lieux circonvoisins remarquèrent, avec sentiment de piété, que les lumières paraissaient plus souvent durant la nuit, qu'auparavant, au-dessus et aux environs de ladite Chapelle.

De sorte qu'on commença dès lors à appeler ce lieu, par un secret instinct, Notre Dame de Lumières et la Chapelle de S. Michel, qui est à deux cents pas de là, S. Michel de Lumières.

Car auparavant on nommait seulement la Chapelle de la Mère de Dieu, Notre Dame, et celle du Primat des Esprits Angéliques, le Chef des trois Hiérarchies, et Connétable du Ciel, S. Michel, ou S. Michel de la Baume, ou St. Michel des saints, comme il appert par les provisions de Mr. Gazel, prieur de Goult, et ses devanciers, par les

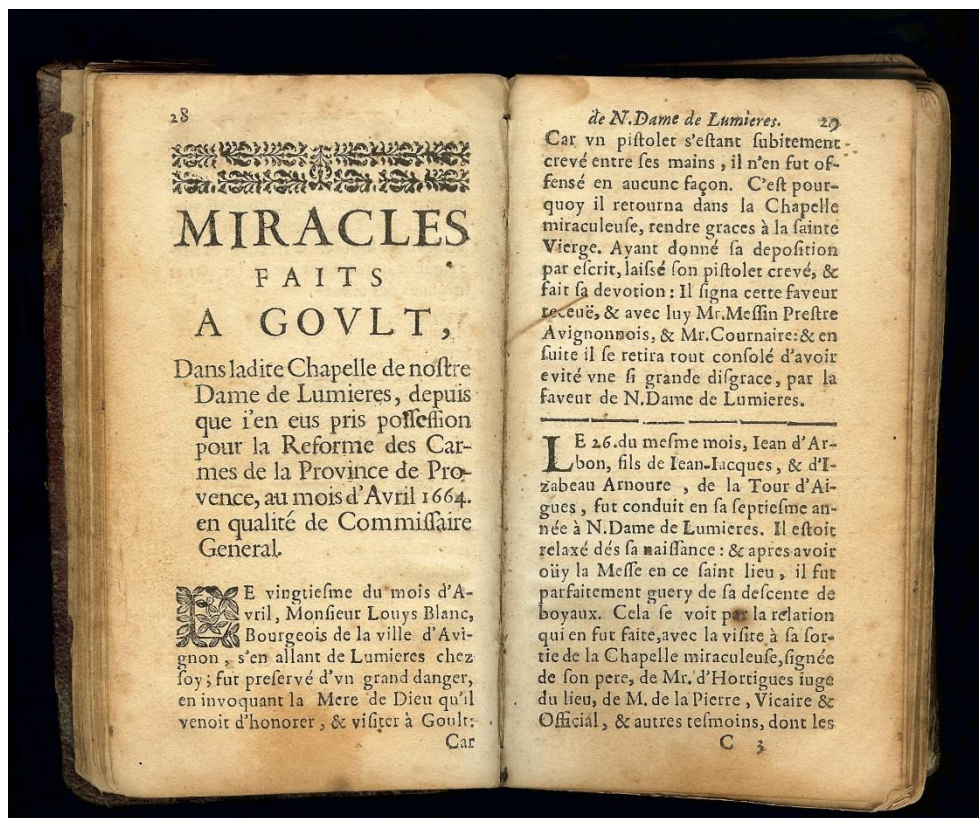
actes authentiques, instruments publics, mémoires anciennes, et tradition du pays.

Si tôt qu'on commença à célébrer la sainte Messe en cette Chapelle, le troisième jour de juin 1663, après l'interruption de plusieurs siècles (je l'ai vu de mes propres yeux démolie et pleine de ronces, le troisième dimanche de Carême de la susdite année 1663,) Dieu montra par les effets de sa toute-puissance qu'il chérissait ce lieu.

De vrai la première semaine qu'on y offrit à la divine Majesté le saint Sacrifice, l'Hostie immaculée ; Damoiselle Catherine d'Arnoux, épouse de mr. Molinas Baile, et Bourgeois de Goult, ayant perdu entièrement la vue, nonobstant la diligence des Médecins, Opérateurs, et Chirurgiens, et l'application de toutes sortes de remèdes, durant l'espace de sept mois entiers, se fit conduire à la Chapelle N. Dame, avec son fils Joseph Molinas, âgé pour lors seulement d'environ dix-huit mois, et travaillé d'une descente de boyaux.

Elle y fit commencer une neuvaine de Messes, son fils au même temps fut entièrement guéri de sa relaxation, et elle recouvra la vue en même temps ; ce double miracle ayant tiré l'amour des cœurs envers la Vierge, la joie des Habitants de Goult, et l'admiration de tout le voisinage.

Les miracles faits à Goult



Miracles faits à Goult, dans ladite Chapelle de Notre Dame de Lumières, depuis que j'en eus pris possession pour la Réforme des Carmes de la Province de Provence, au mois d'avril 1664 en qualité de Commissaire Général.

Le vingtième du mois d'avril, Monsieur Louis Blanc, Bourgeois de la ville d'Avignon, s'en allant de Lumières chez soi, fut préservé d'un grand danger, en invoquant la Mère de Dieu qu'il venait d'honorer et visiter à Goult, car un pistolet s'étant subitement crevé entre ses mains, il n'en fut offensé en aucune façon.

C'est pourquoi il retourna dans la chapelle miraculeuse, rendre grâce à la sainte Vierge. Ayant donné sa déposition par écrit, laissé son pistolet crevé, et fait dévotion, il signa cette faveur reçue, et avec lui Mr. Meffin Prêtre avignonnais, et Mr. Cournaire, et ensuite il se retira tout consolé d'avoir évité une si grande disgrâce, par la faveur de N. Dame de Lumières.

---oOo---

Le 26 du même mois (samedi), Jean d'Arbon, fils de Jean-Jacques, et d'Izabeau Arnoure, de la Tour d'Aigues, fut conduit en sa septième année à N. Dame de Lumières. Il était relaxé dès sa naissance, et après avoir oui la Messe en ce saint lieu, il fut parfaitement guéri de sa descente de boyaux.

Cela se voit par la relation qui en fut faite, avec la visite à sa sortie de la Chapelle miraculeuse, signée de son père, de Mr. D'Hortigues juge du lieu, de M. de la Pierre, Vicaire et Official, et autres témoins, dont les signatures sont dans les Registres du Couvent de N. Dame de Lumières.

---oOo---

Matthieu Rey, fils de Gabriel Rey, et de Jeanne Millane de Bedoin, étant relaxé, fut guéri de sa rupture, en même temps, et dans la même Chapelle de merveilles.

---oOo---

Le même jour, Joseph Catinor, fils de Guillaume, et d'Anne Maurelle, du village de Lagny, ayant une descente de boyaux, fut guéri en la quatrième année de son âge, après le vœu pieux de ses parents, à N. Dame de Lumières.

---oOo---

Marie Durand, fille de Benoît, et de Louise Mourette, habitants de Caumont, était travaillée d'extrêmes douleurs, depuis longtemps, en sorte qu'elle ne pouvait se remuer en aucune façon, fut parfaitement guérie de cette paralysie, le même jour 26 avril 1664 par l'intercession de N. Dame de Lumières.

---oOo---

Joseph Boniquer, fils de Pierre, et de Marie Victoire, habitants de la ville de Pertuis, était affligé d'une relaxation. Il fut voué à N. Dame de Lumières, et au même moment, il fut délivré de son infirmité. Son père l'amena après dans la sainte Chapelle rendre grâce à la Mère de Dieu, le même jour que dessus, et la susdite année.

---oOo---

Le premier jour de mai 1664 (jeudi), Nicolas Vincent, de la ville de Sault, fils de Jacques et d'Anne Dromelle, âgé de 14 ans, était estropié dès l'âge de cinq ans. Il implora le secours de N. Dame de Lumières, il s'y transporta, il y fut parfaitement guéri, et reçut dans la Sainte Chapelle de Goult, la faveur qu'il était venu s'y procurer, par les mérites de l'Auguste Marie, Mère de grâce et de miséricorde.

---oOo---

Le troisième jour du mois (qui était le samedi, et celui auquel l'Église célèbre la Fête de l'Invention de la sainte Croix,) comme il y eut à N. Dame de Lumières un grand nombre de Pèlerins, il plut à Dieu d'y opérer quantité de miracles.

En effet il y eut tant de monde ce jour-là, qu'on estima qu'il y avait plus de vingt mille personnes venues de diverses villes et villages, sur la renommée de cette dévotion, et de tant de miracles.

Tellement que non seulement la plaine qui est près de la Chapelle miraculeuse, mais encore les deux montagnes (de Roque Redonne, qui est côté du levant, à l'égard de ladite Chapelle, et celle de Roque Colombière, qui est du côté du couchant) étaient remplies et couvertes d'hommes, de femmes et d'enfants, tant de jour que de nuit.

Et ce qui est plus remarquable, et digne de considération, on vit dessus les deux Chapelles de N. Dame et de S. Michel, les Lumières prodigieuses et merveilleuses qui ne peuvent être les effets de la nature, de l'art, ni du démon, comme je le dirai en son lieu.

On fit des Confessions admirables et des ouvertures étonnantes de consciences, lesquelles avaient été fermées presque des demi-siècles ; sont des lumières et des miracles si surprenants, que les

cœurs les plus diamantins en sont amollis, mais qu'on ne peut, et qu'on ne doit pas dire, sous peine d'anathème.

Cela a fait dire à beaucoup de clairvoyants Casuites, et aux sincères pénitents que vraiment ce lieu était tout saint. Et la divine majesté, voulant augmenter en cet endroit la dévotion, le culte et les hommages des fidèles envers la sacrée Vierge, y accorda beaucoup de grâces intérieures, et y fit le 3 et le 4 de mai, plusieurs miracles extérieurs de sa toute-puissance palpables et visibles.

En voici une partie de ceux qu'on peut décrire, et faire signer dans la foule et la presse d'un si grand peuple, et parmi les embarras d'un concours si extraordinaire de Pèlerins et d'étrangers venus de divers lieux.

Jean Paris, fils de Jean, âgé de dix ans, avait une descente de boyaux qui le travaillait et affligeait incessamment. Son père le voua et mena à Goult à N. Dame de Lumières ; il y reçut une entière guérison et y laissa son bandage, le 3 mai, pour mémoire de la délivrance de son infirmité, comme il appert par les écritures authentiques, signées sur le lieu, par des témoins irréprochables et désintéressés.

---oOo---

Le même jour, Frère Antoine Jean Hermite de S. Denis de Reillanne qui était relaxé depuis plusieurs années, reçut guérison de sa rupture dans la sainte Chapelle.

---oOo---

Le bienfait suivant, et un des miracles plus publics, et une des merveilles plus notoires qu'on ait vu en la sainte Chapelle de Goult.

Claude Meynaud, fille de Pierre Meynaud, et d'Anne Giraude, demeurant dans la la ville de Nove, Diocèse d'Avignon, était estropiée, infirme et affligée de diverses manières. Car elle était paralytique de tout le côté gauche depuis son âge de sept ans.

Elle ne voyait rien du tout de l'œil droit, ses pieds étaient hors de leur siège, et situation ordinaire, elle ne marchait qu'avec deux potences, et jamais sans une personne qui la soutint, outre cette aide, elle ne pouvait se servir de ses bras ni de ses mains, vu même que pour manger, il fallait, ou qu'elle prit avec sa bouche l'aliment ordinaire, baissant sa tête et ses lèvres sur le bord de la table, de la chaise ou du banc tout ainsi que les bêtes, ou que quelqu'un lui donnât la nourriture avec la main, comme on fait aux petits enfants du berceau, lors qu'on leur donne la bouille.

Comme on ne parlait presque d'autres choses dans la ville de Noves, que des miracles que Dieu faisait à Goult, par l'invocation et

intercession de N. Dame de Lumières, et que des personnes y allaient en procession, dévotion et pèlerinage.

Cette pauvre, affligée, pitoyable et innocente fille, âgée lors de treize ans, fut inspirée de s'y faire conduire. Elle pria ses parents de l'y faire porter, et leur fit pour ce sujet si grandes et pressantes instances, que leur amour et leur piété ne purent l'éconduire.

Ils communiquèrent leur dessein à Mr. Le Vicaire Ecclésiastique de probité connue, de vie sans tache et d'érudition rare. Se résolurent sur son avis d'y aller avec elle, et dans la compagnie des Pèlerins du lieu.

Ils partirent ensemble de Noves, le 3 mai 1664, jour de l'invention de la sainte Croix, et étant arrivés le soir de la grande Begude de Goult, chez Mr. Janselme, Claude fut l'objet de la compassion d'une grande multitude de peuple, qui était dedans et à l'entour de ce fameux logis.

Le lendemain, qui était le dimanche, ayant été apportée dans la Chapelle miraculeuse de N. Dame de Lumières, et ayant fait sa prière avec ses pères et mère, animés d'une ferme foi, résignation et confiance, dans le pouvoir, la bonté et les mérites de la très sainte Vierge ; elle fut le sujet tout à la fois, de cinq ou six miracles surprenants, manifestés et signalés.

Car elle fut en même temps, et comme en un instant, entièrement délivrée de toutes les susdites infirmités.

Je vous laisse à penser (cher Lecteur, et dévot Pèlerin) quelle consolation intérieure elle eut en son cœur, lorsqu'elle se sentit touchée dans l'âme d'un mouvement de dévotion, et dans le corps d'une main bienfaisante, qui la tirait amoureusement d'un si grand nombre de misères.

Quelle joie ses parents eurent, leurs compatriotes, et tous les Assistants, quand ils l'ouïrent s'écrier dans son transport cordial, et insigne métamorphose "Ah, sainte Vierge ! Ah, notre Dame de Lumières, je suis guérie, vous m'avez guérie !"

Les potences sur lesquelles elle appuyait ses épaules, et soutenait avant sa guérison, son pitoyable corps, comme sur des colonnes mouvantes, et mobiles, portantes, et portatives, restèrent dehors sur le lieu. v Elles furent relevées, et sont attachées dans la Chapelle miraculeuse comme des bâtons triomphants, et des étendards victorieux de N. Dame de Lumières, sur les diverses infirmités, et différentes maladies.

Or comme on courait de toutes parts au bruit de ces miracles si visibles, opérés à la même heure, et en faveur d'une même personne, et qu'on étouffait dans la presse qui était dans la sainte Chapelle (laquelle étant rebâtie sur les vieux fondements, ne contient

en dedans que deux Cannes de largeur, et six de longueur, jusqu'au milieu du haut du Presbytère) on en fit sortir ce trophée de l'Auguste Marie.

Alors Claude remuait ses pieds remis dans l'état naturel, elle se servait de ses mains, comme elle le voulait, voyait de ses deux yeux en perfection, et marchait comme si elle n'eut jamais été malade. Quod vidimus testamur.

Elle monta à la Chapelle de saint Michel, où on n'avait point encore dit la Messe depuis plusieurs années (et où je faisais seulement rebâtire le Presbytère, pour la bénir par l'autorité de l'Ordinaire, et y célébrer, comme je le fis le jour de l'Apparition de ce divin Archange, le 8 du même mois de mai de la susdite année,) son père et sa mère l'accompagnaient, suivis d'une grande troupe de personnes et de pieux Pèlerins.

Elle en revint saine et dispose, et parce que j'avais pris durant ce temps, information, et que les miracles étaient évidents, notoires, et manifestés, je commençai le Te Deum qui fut chanté avec joie par plusieurs Prêtres séculiers, et Religieux de divers Ordres, tous ravis de cette universelle guérison.

Cet hymne étant fini, je dis les Oraisons de la suradorable Trinité, de la sacrée Vierge, et du glorieux S. Michel Primat de tous les Esprits Angéliques, et fis exhortation. Ce fut pour exciter les Pèlerins à louer Dieu de ses bienfaits, à honorer la sainte Vierge, et à représenter à la guérie, qu'elle devait être toute sa vie une fille de lumières, et vraie servante de la Mère de Dieu, en fuyant les ténèbres des vices, et en aimant les clartés des vertus durant tout le cours de sa vie.

Après que les parents de Claude eurent dîné, salués la sainte Vierge, et reçus la bénédiction que je leur donnais, avec consolation extrême, dedans le lieu miraculeux, ils s'en retournèrent à Noves, avec la compagnie.

Plusieurs des Pèlerins arrivés à diverses devant Claude, son père et sa mère (qu'on avait attesté en chemin à raison des grâces si insignes) avaient déjà publié dans la ville la guérison miraculeuse de cette fille affligée auparavant en diverses manières.

On attendait à Noves avec impatience de voir la vérité de la nouvelle, et un chacun déferant bien plus à ses propres yeux, qu'à ses oreilles, désirait à tout moment son retour, et son arrivée.

Enfin lorsque Claude, illustre objet et merveilleux sujet des bontés de l'Auguste Marie Mère de Dieu, fut rendue dans la ville, et que tous les grands et les petits voulaient la voir, et ne pouvaient sans de très grandes incommodités pour les uns, et les autres, entrer en la même maison, il fallut trouver le suivant expédient.

Monsieur le Vicaire de Noves, personne de probité connue à tout le pays, et Monsieur de Merindeau savant gentil homme du lieu, et pour lors premier Consul ayant admiré ce précieux ouvrage de la sacrée Mère de Dieu, trouvèrent à propos de la mener par toutes les rues, et endroits de la ville.

Ils la conduisirent tous deux, et voulurent, qu'elle fut vue dans cette parfaite guérison, et entière santé, par tous les habitants, pour exhorter un chacun à glorifier Dieu, et honorer la sainte Vierge.

Mais ce n'est pas là tout. Ô Dieu ! Que vos conduites sont admirables et vos secrets impénétrables ! Cette fille ne mange, ni ne boit quoi que ce soit, à Noves, douze jours consécutifs et entiers, après son retour, et sa parfaite, et merveilleuse guérison.

Cependant elle voit clairement de l'œil gauche dont elle ne voyait point du tout auparavant, et de l'œil droit mieux qu'elle ne faisait. Elle manie ses bras et ses mains comme elle veut, elle remue ses pieds, et va où elle désire sans béquille, sans guide, et sans difficulté.

Elle a le teint vermeil, belle couleur, et le visage bon. Elle est forte, serviable à la maison, et elle se porte bien. Ô merveilles admirables du Tout-puissant ! Ô faveurs signalées de Marie !

En suite de cet état d'une totale guérison, et d'entière abstinence, Claude Meynaud but et mangea, et vint faire une neuvaine à N. Dame de Lumières avec sa bonne mère, pour lui rendre grâce plus amplement, et lui demander la continuation de sa sauvegarde, et de sa protection.

Et depuis ses pieux parents l'y ont encore accompagnée deux fois, et le jour de l'anniversaire de la grâce reçue.

Ô quelle obligation elle a de bien servir et honorer toute sa vie la Vierge ! Et quels motifs n'avons-nous point, d'avoir recours en nos besoins spirituels et corporels, à la Reine du Ciel, à N. Dame de Lumières.

---oOo---

Un abîme un autre abîme, et N. Dame de Lumières fait suivre un miracle merveilleux de la santé restituée à Claude Meynaud, par un autre miracle de la vie rendue à des Enfants de Monsieur Merindau, que je viens de nommer.

Il conduisait par les rues, et les maisons de Noves, avec Monsieur le Vicaire du lieu, cette nouvelle venue de N. Dame de Lumières, et passait proche de sa maison.

On dit alors que son Enfant qui était malade, venait de trépasser, et tant il était ravi du miracle admirable fait en la personne de la fille de Mr. Meynaud, et affectionné à faire voir l'ouvrage de la Mère de Dieu, il ne quitta point sa pieuse et volontaire occupation.

Mais animé d'une ferme foi, et touché de confiance en la bonté, et puissance de la très sainte Vierge, il dit seulement ces paroles : "Celle qui a guéri cette fille, pourra bien réparer cette perte." Et après son retour, son vœu, et la prière de Mademoiselle de Merindau, ils furent exaucés, et leur Enfant recouvra la respiration, la vie, et la santé.

Cette merveille fut encore suivie d'une autre. Je les décrirai toutes deux avec les circonstances, lorsque j'aurai les mémoires requises amplement et plus exactes que j'attends pour la gloire de Dieu, et pour l'honneur de la très sacrée Vierge.

Charles Chanfaud, fils de Mr. Jean Chanfaud de la Ville d'Avignon, ayant une descente de boyaux dans son âge de deux ans et huit mois, fut entièrement guéri de sa rupture dans la sainte Chapelle de N. Dame de Lumière le 4 mai 1664.

---oOo---

Jean François Roux âgé de trois ans (fils de Pierre et Louise Bose, habitants d'Avignon) était relaxé depuis vingt mois. Ayant été voué et mené dans la Chapelle de N. Dame de Lumières à Goult, il y fut totalement guéri, au mois de mai de la susdite année ; ce qui fut signé et attesté par Monsieur Vaubert Archiprêtre, Vinaud, Giraud, et autres témoins dignes de foi.

---oOo---

Au même temps, Pierre Coulen habitant d'Antraques étant relaxé des deux côtés, depuis trente-trois ans, fit vœu à N. Dame de Lumières, et immédiatement, après s'être voué, il fut parfaitement guéri de sa double rupture.

C'est pourquoi en reconnaissance de la grâce reçue par les puissants suffrages, et requêtes efficaces de la Mère de Dieu, qui lui avaient acquis une santé parfaite, il donna un tableau qui représente le Miracle.

L'attestation est signée par plusieurs témoins dans les Registres du lieu, où se font tant de vœux, et où s'élargit un si grand nombre de faveurs admirables.

---oOo---

Le sixième du susdit mois, Jean Marie Audifret, fils de Mr. Pierre Audifret Advocat en la Cour, et de Damoiselle Louise de Gefroy résidants dans la ville de Manosque, fut guéri entièrement à l'âge de vingt mois et demi, le sixième de mai 1664 d'une descente de boyaux, au temps et à l'heure qu'on disait la Messe dans la sainte Chapelle de N. Dame de Lumières, où il avait voué, par la piété de Messieurs ses parents.

---oOo---

Le jour suivant Gaspard Girard fils de Guillaume, et de Damoiselle Blanche de Sorelle, de la Ville de Perthuis, Diocèse d'Aix, étant relaxé dans son bas âge (car il n'avait que vingt-deux mois,) fut voué et porté à N. Dame de Lumières, il reçut guérison parfaite de sa relaxation dans la Chapelle miraculeuse du terroir et Paroisse de Goult, à la consolation singulière de Messieurs ses parents, et des dévots Pèlerins qui se trouvèrent en ce saint lieu pour lors.

---oOo---

Ô Dieu qu'il est bon d'avoir recours à la Mère de Dieu en ses besoins, s'adresser à elle en ses nécessités, et visiter les lieux dans lesquels elle témoigne par ses bienfaits vouloir être honorée ! Philippe Ventresque de la Ville de Beaucaire, fille de Raymond, et de Louise Vidale, âgée de treize ans, étant totalement aveugle depuis trois mois, se fit mener à N. Dame de Lumières, par dévotion envers la sacrée Vierge, et elle y recouvra parfaitement la vue, le septième de mai, de la susdite année.

---oOo---

Il y avait trente ans entiers, que Marc Sabatier de Moulegés au Diocèse d'Arles, âgé de quarante-sept ans, était travaillé d'une descente de boyaux.

Il apprit par les relations publiques et réitérées la multitude des miracles, que Dieu opérât par l'invocation de la très sainte Vierge, dans l'enclos de la Provence, et dans l'Évêché de Cavaillon ; il s'y transporta par dévotion, fit ses prières, et offrandes, et fut entièrement guéri, le 15 jour de mai de 1664, présents Messieurs Messin, Chapelle, et Joannis Prêtres, Rostan Chirurgien, et autres qui ouïrent sa relation, et ont signé sa déposition à la gloire de Dieu, et à l'honneur de la très sacrée Mère.

---oOo---

Magdelaine Jouffret du lieu de Bonnieux âgée de 47 ans, avait été hydropique durant l'espace d'environ quatre ans. Elle supplia notre

Dame de Lumières de l'assister de son pouvoir auprès de Dieu, et de la vouloir délivrer par ses suffrages de son infirmité.

Cette Mère de miséricorde eut compassion de sa Servante, et entérina aussitôt sa Requête, car il se fit, comme en un instant, sensiblement une petite ouverture en son ventre, d'où il sortit environ un demi-barral (Barral de Carpentras = 26 l) d'eau, à l'issue de laquelle elle se trouva incontinent, et miraculeusement guéri de son hydropisie, et remise en parfaite santé.

Elle vint pour ce sujet à Goult, le 5 d'août de 1664 rendre son vœu, et accomplir ses promesses dans la sainte Chapelle où pour ce sujet elle donna un tableau en action de grâce.

En Luc 14,1-6 on trouve la guérison d'un hydropique : Et il advint, comme il était venu un sabbat chez l'un des chefs des Pharisiens pour prendre un repas, qu'eux étaient à l'observer.

14,2 Et voici qu'un hydropique se trouvait devant lui.

14,3 Prenant la parole, Jésus dit aux légistes et aux Pharisiens : Est-il permis, le sabbat, de guérir, ou non ?

14,4 Et eux se tinrent cois. Prenant alors le malade, il le guérit et le renvoya.

14,5 Puis il leur dit : "Lequel d'entre vous, si son fils ou son bœuf vient à tomber dans un puits, ne l'en tirera aussitôt, le jour du sabbat ?

14,6 Et ils ne purent rien répondre à cela.

---oOo---

Suivent les descriptions de cent soixante guérisons, dont celle-ci attestée par le P. Dominique de saint Albert, Procureur du Couvent de Saint-Hilaire : Le même dimanche (8 de juin 1664) Louis Laugier, fils de Pierre et de Suzanne Fangue, de la Ville d'Arles, âgé de six ans était gravement travaillé d'une descente de boyaux depuis trois ans.

Sa mère considérant la multitude des guérisons miraculeuses qui se faisaient dans le terroir et Paroisse de Goult, fit vœu pour lui à N. Dame de Lumières. Elle l'y amena, et après avoir fait ses dévotions en saint lieu, il se trouva entièrement guéri de sa relaxation.

Ce qu'attestèrent ceux qui savaient l'infirmité, et virent l'effet de la guérison miraculeuse, et qui fut certifiée par ladite Suzanne, en présence de Monsieur d'Hortigues Juge, et des témoins qui signèrent avec lui, dans la relation, savoir le R.P. François de Salomon Docteur en Théologie, Prieur de Beauvoir, et premier Deffiniteur de la province des Carmes de Provence, le P. Dominique de saint Albert Procureur du Couvent de S. Hilaire, et Monsieur Benoît.



T R A I T E'
D E S L U M I E R E S
D E G O U L T.



V T R E ce que j'ay raconté des guerisons miraculeuses & instantanées de tout genre d'infirmitez: des confessions pieuses, & admirables: de l'affluence des Pelerins de toutes parts, des deux sexes, & de tous âges: & des conversions heureuses de plusieurs heretiques; Les Lumières lesquelles paroissent souvent dessus, & aux environ de la sainte Chapelle de Goult, font vn surçoist de persuasions autant efficace que rare: pour nous faire avouer que la sainte Vierge a choisi cét endroit par vn amour certes bien singulier. Ces feux, ces flammes, ces lueurs, ces clartez que Monsieur de Beaumont appelle par vn traict digne de son esprit, *Me-*

teore miraculeux, dans les devotes Stances qu'il a fait Imprimer en Avignon; & dedié à Monsieur le Baron de Brancas (lequel a veu & admiré lesdites Lumieres avec Monsieur le Marquis de Beauchamp, & plusieurs autres Personnes de differentes conditions, & partant en parle en témoin oculaire,) font juger que la sacrée Mere du Soleil de Justice a mis en ce saint Lieu vn Thrône de ses liberalitez, de ses bien-faits, & de ses graces.

Les plus vieilles personnes du terroir de Goult, & mesme des villages voisins, se souviennent d'avoir veu durant la nuit des Lumieres merveilleuses sur cette Chapelle de nôtre Dame; quoy qu'elle fut tout à fait demolie, sans sacrifice, sans Autel, sans tableau, & sans Image. Granier habitant de Goult, âgé de septante & vn an, auquel appartient le logis qui est au delà du Coulon vis à vis la susdite Chapelle, dit que toute sa vie il a veu les susdites Lumieres. Les personnes des Paroisses voisines nous assurent le mesme: & cette ve-

164 *Le saint Pelerinage,*
rité est dans tout le pays sans con-
testation.

La memoire des vieillards se sou-
vient qu'elles'ont apparu souvent de-
puis quarante années à beaucoup de
personnes : & qu'on les a veües quel-
ques fois tournoyer dessus les mazu-
res de la Chapelle de la Vierge : &
d'autres fois aller à l'entour sur la
terre. Maistre Antoine de Nantes as-
sure qu'il les a souvent apperceües, &
regardées depuis quarante ans parti-
culierement : & d'autres disent qu'ils
les ont considerées quelquefois com-
me voltiger & aller en bon ordre dans
l'air dessus ce lieu qu'on nommoit
nostre Dame, & dessus saint Michel,
Chapelle tout à fait pour lors de-
molie, & depuis rebâtie par nos
soings.

Monseigneur de la Pierre, Official Fo-
rain de Monseigneur l'Evesque de
Cavaillon, fit vne information juri-
dique au mois de Fevrier 1663. avec
toutes les formes : sur le sujet des sus-
dites Lumieres : laquelle est enregi-
strée & insinuée dans le Greffes de
l'Officiat. Il dit en suite qu'il a appris
de

de plusieurs témoins oculaires qu'ils avoient veu durant la nuit, (nonobstant qu'il fist alors vne tres-grande pluye) vne belle Lumiere, grosse comme vne pleine Lune : & qu'elle estoit sortie des costaux qui sont autour de la Chapelle. Qu'elle illuminoit & éclairoit merveilleusement les endroits, & les lieux où elle passoit : Qu'elle se divisa en deux parties ; que l'une qui estoit plus petite que l'autre se retira loing : & que la grande alla se fixer au dessus de la Chapelle. Apres qu'elle eut demeuré en cét estat & en ce lieu bien vn demy quart-d'heure ; elle entra dans la Chapelle (par la grande porte, qui toutesfois estoit tres-bien fermée à clef.) Personne ne la vit durant vn autre demy quart-d'heure : mais apres elle sortit dans le mesme estat, & par la mesme porte. Lors qu'elle fut dehors, on la vit passer sur le torrent qu'on appelle Coulon, & se réjoindre, & reünir avec l'autre Lumiere, & retourna estant en sa plenitude sur la mesme Chapelle : d'où (apres y avoir demeuré quelque temps) elle

166 *Le saint Pelerinage,*
s'éleva si haut qu'on la perdit de veüe,
& enfin disparut.

Le jour de sainte Catherine 25. de
Novembre 1664. quatre personnes
logées à l'hostellerie nommée la
grande Begude de Goult, regarderent
ensemble sur les onze heures du soir
par les fenestres pour tâcher de voir
ces Lumieres merveilleuses. Ils affu-
rerent vnanimement le lendemain, &
ont toujourn dit constamment du de-
puis, qu'ils avoient veu partir du côté
de la Chapelle de nostre Dame dix
ou douze Lumieres, comme flam-
beaux en l'air: qui allerent à l'Eglise
Paroissiale de Goult. Qu'elles s'y
arresterent quelque espace de temps,
& que dans le mesme ordre qu'elles
avoient monté, elles descendirent
vers ladite Chapelle, & après dispa-
rurent.

D'autres personnes ont veu s'éle-
ver du cimetièze qui est proche de ce
lieu, dedié à nostre Dame de toute
Antiquité, vne Lumiere qui alla à la
Chapelle: s'étant élevée, elle se di-
visa en deux, & ayant fait le tour de
la Chapelle, elles se reünirent visi-
blement

blement en vne, qui disparut en suite à leur grand étonnement & admiration. Et le susnommé Vicaire perpétuel de Goult écrit, dans le traité qu'il a fait de cette devotion, qu'il vit vne belle Lumiere sur le mesme lieu, la veille de l'Assomption de l'an 1663. de ses propres yeux sur les dix heures du soir.

Les Lumieres paroissoient rarement auparavant le premier miracle qui fut fait, au mesme temps qu'une grande & admirable Lumiere environna la Chapelle de N. Dame, & dans laquelle estoit vn Enfant d'une ravissante & charmante beauté qui disparut avec elle au mesme moment de la grace merveilleuse, qui fut faite à Antoine de Nantes. Depuis qu'on commença à rebâtir la Chapelle; ces clartez se virent plus souvent: comme si Dieu eut voulu par ces lueurs montrer qu'il agreoit le zele & les charitez du Seigneur & des habitans de Goult, pour reparer cet ancien lieu de devotion.

Et après qu'elle eut esté benite, & qu'on commença d'y celebrer la
sainte

sainte Messe; elles paroissoient toutes les Semaines plusieurs fois: mais plus particulièrement le Samedi, jour auquel on honore plus singulierement la sainte Vierge. Et en suite il y eut aussi grand nombre de graces accordées, & il s'y fit beaucoup de miracles rapportez au commencement de cette histoire.

Mais depuis qu'il y eut vne communauté de Religieux peu de jours après que j'eus pris possession de ladite Chapelle; & que par consequent on faisoit en ce lieu plus de prieres; qu'on y offroit plus de sacrifices: & qu'il y abordoit davantage de Pelerins de toutes parts; Les Lumieres ont paru plus souvent, en plus grand nombre, & avec plusieurs circonstances insignes, & signalées.

Quelquesfois on les a veuës aller de la Chapelle de S. Michel sur celle de N. Dame comme vne Procession. Le plus souvent vne grosse Lumiere a paru: puis elle s'est divisée en deux: Apres elles se sont reünies: & enfin elles se sont separées en trois, & de-rechef reünies: puis elles ont disparu.
Cela

Cela est admirable ; & à esté veu de grand nombre de personnes en jours divers. On ne sçait que dire là-dessus d'assuré : mais s'il m'est permis de dire mon sentiment , (ce n'est qu'une opinion pieuse : & chacun a la sienne, & n'offence personne en la disant , & soumettant le tout à la censure de l'Eglise ;) l'ay creu que cette grande Lumiere, nous represente l'vnité de Dieu : les deux nous veulent peut-estre signifier la generation éternelle du Verbe, & la spiration du saint Esprit, qui sont des deux divines Processions : & les trois le mystere ineffable des trois Personnes de l'Adorable Trinité. Ces Processions de Lumieres qui vont en l'air deux à deux (comme des Penitens blancs, ou des Religieux vestus de la mesme couleur ;) nous peuvent figurer les Anges qui honorent leur Reyne dans ce lieu de miracles. Quoy qu'il en soit ; cela est mystereux.

Quelques Pelerins nous ont assuré avec serment , avoir veu vne nuit vn grand Crucifix dans vne grosse & bien vaste Lumiere ; qui parut sur la

P

170 *Le saint Pelerinage,*
sainte Chapelle la nuict comme ils
veilloient avec vne curiosité pieuse
pour voir les Lumieres, après s'estre
Confessez selon le dessein de leur Pe-
lerinage. D'autres, & en plus grand
nombre on dit, avoir veu en l'air la
sainte Vierge couronnée & environ-
née de rayons admirables. J'ay mesme
representé à ceux qui disoient ces
choses si extraordinaires; qu'il y avoit
du peché mortel, du sacrilege, & de
l'impieté à assurer cela, s'il n'étoit pas
bien vray. Et que s'ils ne disoient pas
la verité; ils r'emporteroient de leur
Pelerinage leur condamnation, au lieu
de leur justification: & encoureroient
la malediction de Dieu, & l'indigna-
tion de sa tres-sainte Mere. Car com-
me il ne faut pas faire du mal, afin
qu'il arrive du bien: *Non sunt facien-
da mala, vt inde eveniant bona*; dit le
commun Proverbe, je leur ay re-
montré qu'il y a peché grief & pu-
nissable d'une extrême rigueur, de
dire des faussetez, pour exalter les
veritez, & je fais pour ce sujet ce
nouveau & bien vray Axiome: *Non
sunt dicenda falsa, vt exalcentur vera.*
Die u

Dieu se courrouceroit avec juste raison, & lanceroit ses foudres avec justice : & la sainte Vierge qui n'a point besoin des faux eloges des humains ; les puniroit rigoureusement par le pouvoir qu'elle a auprès de Dieu, en qualité de Fille du Pere Eternel, de Mere du Verbe divin, & d'Epouse du glorieux saint Esprit.

Il y avoit vn jour plusieurs Personnes à saint Michel qui virent cette Chapelle (que j'ay rebenie par l'authorité de l'Ordinaire de Cavaillon, le huietième de May de 1664. après avoir fait reedifier le Presbitere : y estant allé en Proceffion le jour de l'Apparition de ce divin Connestable du Ciel) toute embrasée & couverte d'un feu qui les ébloüit, sans leur faire aucun mal. Il y avoit aussi la mesme nuit sur la montagne qui est vis à vis, nommée *Roque Redonne*, beaucoup de Pelerins, & entr'autres des Dames & Damoiselles de la ville d'Apt, qui y avoient esté menées par Mademoiselle d'Hortigues, qui demuroit pour lors à Goult; & lesquelles virent aussi la Chapelle du chef de

tous les Anges couverte de Lumieres admirables ; lesquelles estans descenduës sur celle de N. Dame passerent auprès d'elles , les éblouïrent, étonnerent , & consolerent par la suite.

Il est bien souvent arrivé que tous ceux qui étoient la nuit auprès les susdites Chapelles ; & sur les deux petites montagnes ou colines, *Roque Redonne*, & *Roque Colombiere*, pour voir les susdites Lumieres ; ne les ont pas veuës ; quoy qu'elles y fussent à mesme temps , en mesme nuit, en mesme endroit , & à mesme heure. Vne partie des Pelerins crioit à pleine voix : *Misericorde* , *Misericorde* , *mon Dieu Pardon* : *sainte Vierge aydez-moy* : *ah nôtre Dame de Lumieres*, & autres cris semblables. Il y a aussi eu d'autres nuits, durant lesquelles tous les Pelerins , qui estoient sur les lieux, les ont veuës. Surquoy j'ay fait souvent les reflexions suivantes.

Pourquoy tous les malades qui sont venus au saint Pelerinage , ont fait leurs prieres ; s'y sont deuëment Confessez : y ont Communie avec sentiment

ment de pieté: y ont laissé dequoy dire des Messes: y ont fait leurs presents, leurs offrandes, de bagues, & de croix d'or, de bagues, croix, lampes, plaques, figures, bras, pieds, mains, & mammelles d'argent. Pourquoi tous n'ont-ils pas esté gueris, & n'ont-ils pas obtenu la fin de leurs Requestes; (& pour ne pas sortir du sujet que je traite en cette seconde partie du saint Pelerinage, & pour lequel je forme cette digression, & grande parenthese) pourquoi tous n'ont-ils pas veu les lumieres? bien que plusieurs y aient passé plusieurs nuits, & qu'une partie de ceux de leur compagnie les ayent veuës: & que ce soient personnes de conscience, de probité, & de vertu singuliere, auxquels ils ont adjouët foy?

Les jugemens de Dieu sont incomprehensibles; ses voyes sont sans doute investigables, & tous ses conseils profonds, & ses desseins impetrables. Toutesfois ô mon Dieu! toutesfois, ô Dame de Lumieres! Je vous demande la grace d'éctire sur ce sujet quelqu'unes des pensées de

174 *Le saint Pelerinage*,
mon debile esprit. Vous m'avez fait
la grace par vne pure bonté d'estre
Chrestien, & Catholique; & d'estre
né dans vn Royaume tres-Chrestien,
& par consequent tres-Catholique,
puis que ces deux superlatifs sont
termes convertibles dans la Theolo-
gie de la grace divine. Je n'ay garde
de presumer de porter la sonde dans
des secrets qui sont inscrutables aux
hommes, dont je suis le moindre,
estant le plus grand pecheur, & le
plus indigne de vos graces, lesquelles
je reconnois avoir eu en tres grande
abondance, sans en avoir jamais me-
rité vne seule; & dont je suis rede-
vable & coupable par mes omissions.
Aagreez IESVS Adorable Sauueur!
éclairez moy par vos suffrages, &
Lumieres, Admirable MARIE! afin
que je ne sorte pas de mon juste de-
voir: que je puisse consoler les bon-
nes Ames, & devots Pelerins: &
que ceux qui reçoivent vos graces ne
presument pas, & ne s'élevent pas
superbement de vos saintes faveurs.

C'est à vous que je m'adresse main-
tenant (ô mon cher Pelerin) vous
avez

avez eu bonne intention lors que vous avez projeté d'entreprendre le saint Pelerinage. Vous vous estes Confessé, & avez mis vôtre conscience en bon estat : où du moins vous avez fait vn ferme propos de pourvoir serieusement à l'affaire de vôtre salut dans la sainte Chapelle. Vous avez sacrifié vos interests à Dieu, quittant pour vn temps vôtre famille, vos enfans, vos serviteurs, & vos affaires : Vous avez fait des frais dans les chemins, & dépancé beaucoup. Vous estes arrivé au lieu où se font tant & tant de miracles ; & où tant du Lumieres internes échauffent les cœurs les plus endurcis, & touchent tres-sensiblement les ames des pecheurs & des justes. Vous vous y estes acquité de tous les devoirs d'un bon Chrestien : vous y avez fait vne Confession bien entiere, & conditionnée, après des recherches exactes du fonds de vôtre cœur : vous avez fait vos prieres avec humilité profonde, charité cordiale, resignation totale, & parfaite conformité à la volonté adorable de Dieu. Vous y

avez presenté vos vœux , & vos of-
frandes à Dieu , & à la sacrée Vierge :
Vous avez mesme jeûné & fait l'au-
mône aux pauvres, sans vanité & sans
ostentation : & vous avez presenté
vos requestes , en tout respect , sou-
mission , & hommage. Vous atten-
dez l'effet de vos demandes , & desi-
rez ardamment obtenir l'accomplif-
sement de vos desirs, que vous croyez,
& justes, & raisonnables pour diver-
ses raisons.

Si vous estes exaucé ; ne vous en
orgueillisez pas : si vous estes écon-
duit ; ne vous affligez pas. Pour un
plus grand éclaircissement je suppo-
se ce qui suit , afin de ne specifier,
les personnes connuës.

Michel, Gabriel, & Raphael (trois
hommes honorez de ces noms An-
geliques) avoient les mesmes incom-
moditez que vous : & estoient affli-
gez de mesme maladie. Ils ont fait
tous trois le saint Pelerinage, en mes-
me estat, que vous & avec les mesmes
circonstances. Deux d'entre-eux ont
reçu l'effet de leur demandes, & ont
esté gueris miraculeusement : mais le
troisième

troisième n'a point obtenu l'effet qu'il estoit venu procurer par son Pelerinage. Pierre, Paul, & Jean avoient fait ce saint voyage en la mesme maniere sans aucune difference: mais avec totale égalité; deux ont esté éconduits, & l'autre à esté exaucé. Que dirons-nous donc à cela? *Quid ergo dicemus adhac?* Comment résoudre la question à la consolation de tous les six, & avec la pure verité? Trois ont veu les Lumieres, & trois qui estoient avec eux n'ont pas veu ces clartez: trois mille personnes ont aperçu ces splendeurs, & trois mille ne les ont nullement aperçues: quoy que tous eussent les yeux ouverts, fussent en mesme estat de conscience, & en mesme proximité des deux saintes Chapelles. Quelle conclusion? quelle Resolution?

Ah! (mon cher Pelerin) il faut adorer les jugement de Dieu: & se soumettre à sa conduite. La guérison d'une infirmité n'est pas nécessaire à salut: non plus que la veüe des Lumieres de Goult. Il est certain que plusieurs abusent de leur santé &

& de leurs forces ne les employans pas pour le service de Dieu ; comme ils sont obligez ; ny pour s'acquitter des devoirs d'hommes raisonnables, Chrestiens, & Catholiques. Si Dieu donnoit la santé à plusieurs, en les guerissant de leurs maladies, incurables à l'artifice humain, & à la science des Docteurs Medecins; peut-estre qu'ils s'en serviroient pour des actions déplaissantes à sa Divine Majesté : & à produire des effets qui seroient contraires au salut de leurs ames. Car on ne voit cela, las ! he-las ! que trop souvent par experience. Au lieu que d'autres se conservent en grace, croissent en vertus, & se perfectionnent par les infirmités. *Virtus in infirmitate perficitur.*

Il faut se mettre en bon estat pour bien faire le saint Pelerinage : Et chacun doit demander à Dieu par les merites de N. Dame de Lumieres, ce qui est necessaire pour son ame & pour son corps ; avec vne parfaite resignation, & entiere conformité à tous ses vouloirs adorables. Il faut bien prier, c'est à dire, avec toutes circonstances requises:

requisites : & attendre l'effet de ses requestes , dans vne totale & humble soumission. Il donne à vn chacun, ce qu'il sçait luy estre necessaire ou vtile. *Vt scit ei congruere, & prodesse.* Mais quelqu'un dira peut estre , pourquoy tous ne sont-ils pas gueris ? pourquoy plustost celuy-là que celuy-cy, qui est si vertueux, & si devout ? Pourquoy celuy-cy voit-il les Lumieres, & non pas celuy-la ? Il faut répondre à ces demandes trop curieuses , premierement avec les Gramerians : *Quarenti vires sit pro ratione voluntas.* Il ne plait pas à Dieu , pour des motifs qui nous sont inconnus : & que nous ne sçaurions penetrer sans vne grace singuliere.

Quelquesfois , il y a eu en vn seul jour grand nombre de miracles : car nous en avons veu jusques à dix signalez en vn jour. Et si evidens , que tous ceux qui estoient dans la sainte Chapelle de Goult ; entendoient les os des paralytiques craquer, & se sentoient émeus par les voix des malades qui crioient : ah ! nôtre Dame de Lumieres ! estoient en vn instant gueris,

gueris, louïoient Dieu, rendoient graces, & laissoient leurs potences. Et d'autres jours, il ny a point eu de faueurs visibles : quoy qu'il y en ayt eu touïjours d'occultes : comme sçavent tres-bien les Confesseurs. Certaines nuits, & certains jours, tous ont veu paroistre les Lumieres : & d'autres fois, il ny a eu qu'une partie des Pelerins, quoy que tous fussent en estat & en scituation pour estre spectateurs.

Entre ceux qui les ont veuës, il y en a eu qui en ont fait leur profit, par des Confessions admirables, & des amandemens de vie. Il y en a d'autres qui n'ont pas mieux vëcu qu'auparavant, & qui n'ont pas tenu ce qu'on promet à la veuë de ces Lumieres étonnantes. Ceux-là sont louïables : & ceuy-cy criminels : & beaucoup plus coupables que ceux qui ne les ont point du tout aperçeuës. Quelques heretiques qui en ont esté touchés, ont abjuré l'heresie & se sont convertis ; mais tous les autres s'en sont ris & mocquez, avec raillerie : à l'imitation des Sorciers qui obscur-

cissent

cissent pas des broüillards épais, les matinées les plus illuminées. Ne pouvant plus nier la réalité & vérité de ces Lumieres, qu'ils ont veu de leurs yeux corporels; Ils ont fermé les yeux de leurs esprits, & endurcy leurs cœurs.

Ces aveugles volontaires ont au commencement attribué ces Lumieres aux forces de la nature: après ils ont publié que c'étoient des effets de l'industrie des Ingenieurs Chrestiens pour dilater la Religion: & enfin, que sont des productions de l'Art Magique faites par les demons. Sont des errans qu'il faut confondre, & des obstinez qu'il faut illuminer, *ut videntes videant*: en leur montrant par de fortes raisons, & par des argumens solides (quoy que succinctement,) que les Lumieres susdites n'ont leurs causes, que dans les puissans pouvoirs, & merueilleuses energies de la grace.

Mais auparavant, faisons vne parenthese d'une chose semblable à celle-cy en beaucoup de circonstances arrivée dans ce siecle en Italie,

Q

182 *Le saint Pelerinage*,
au Diocese de Ferme. Escoutez vn
seavant Archeveque & Prince de Fer-
me Prelat de singuliere erudition, &
de tres grande probité. (C'est Mon-
seigneur Rinucci) lequel écrit vne
chose semblable en plusieurs cir-
constances. Voicy comme il parle en
la page 179 d'un Livre intitulé le
Capucin Escoissois, qu'il a composé
en Italien : & qui a esté depuis tour-
né en François, & Imprimé à Paris.
Cette version me fut communiquéé
à Cavaillon, par Madame de Cril-
lon sur le discours des Lumieres de
Goult. Lors que Monsieur le Mar-
quis, Monsieur le Baron de Cha-
reaunel, & elle, m'inspirerent & con-
seillerent de travailler pour l'acqui-
sition de la Chapelle de nostre Dame,
où l'on voyoit ces clartez inouïyes.

*Le Terroir de Ferme est arrosé d'un
petit fleuve qu'on appelle Leté. Sur son
embouchure on voit vne ancienne Cha-
pelle, avec vne Image de la tres-sainte
Vierge. Les plus vieux du pays se sou-
viennent d'y avoir veu de certains Moy-
nes, qui la servoient : & que ceux-cy
l'ayant abandonnée ; le Chapitre de la
Metropo*

de N. Dame de Lumieres. 183
Metropolitaine en prit la direction. La
solitude, & la pauvreté du lieu, faisoient
encore que la Chapelle estoit abandon-
née. Ce petit Leté pouvoit se vanter
d'estre le veritable fleuve de l'oubly. Je
ne feray point vne digression inutile, ny
hors de propos, quand ie raconteray
les moyens dont Dieu s'est seruy, pour
rendre cette Chappelle illustre. La mes-
me année de la Peste, on commença de
voir dans les tenebres de la nuit des
feux & des lumieres miraculeuses sur
cette Chappelle. Les Pescheurs qui jet-
toient leurs filets en haute mer; & les
Chasseurs qui veilloient sur terre, furent
les premiers qui virent ce Prodige.
Ceux-cy ayant donné cette nouvelle à
tout le voisinage, non seulement les Idiots
accoururent à ce saint lieu, pour conten-
ter leur curiosité; mais encore les Doctes.
& les Religieux y allerent, pour admirer
cette merveille. Ceux-cy remarquerent,
que ces feux paroissoient seulement à
certains jours, mais particulièrement le
Samedy; que leurs mouvemens, & leurs
apparitions n'estoient point uniformes,
comme celles des Meteores, qui se for-
ment dans les Valées marécageuses, ou

Q 2

dans les terres grasses; Mais qu'ils paroissent quelquefois en rond, faisant comme vne Couronne sur le toict de l'Eglise; que tantost on les voyoit entrer & sortir deux à deux de la Chappelle: tantost s'élanter en l'air comme des fusées, & puis se remettre en rond, imitant les feux d'artifice qu'on fait avec de la poudre. Ce ne fut pas un petit argument, pour persuader que la chose estoit surnaturelle, de sçavoir que plusieurs de ceux qui chassoient en ces cartiers-là, furent saisis d'horreur à la venue de ces lumieres, & furent poussez par vne secrette violence à se confesser le jour suivant. Le procez verbal en ayant esté dressé, je fus d'avis d'en faire vne Feste publique. Tout à propos, Marie d'Autriche, Fille de Philippe troisiéme, Roy d'Espagne, qui alloit épouser Ferdinand second, pour lors Roy de Hongrie, vint à passer par ce pays-là. Toutes les Provinces travailloient pour honorer cette Reyne; les chemins estoient couverts de passans. Dans cette conjointure, les tumultes estoient agreables, les confusions & les desordres tournoient à honneur. Le jour d'apres le passage de cette Prin-
cesse,

de N. Dame de Lumieres. 189
cesse, j'assemblay mon Clergé, & luy
parlay en cette sorte. Nous vismes hier
ce que le monde sçait faire pour
l'honneur d'une Reyne de la terre;
Aujourd'huy je veux voir ce que nous
pourrons faire pour honorer l'Im-
peratrice du Ciel. Hier l'Artillerie
pour salüer vne Dame, faisoit vn
bruit qui montoit au dessus des nuées:
L'observeray aujourd'huy si les voix
d'une Dame Souveraine du Ciel sont
écoutées sur la terre. Il est temps que
nous rendions à la Reyne qui est cou-
ronnée d'Estoilles, des remerci-
mens generaux, & des publiques
actions de graces, pour tant de lu-
mieres qu'elle nous a montrées. Al-
lons avec de saintes prieres, & des
hymnes de Feste, visiter cette Cha-
pelle; & pour offrir de plus nobles
Victimes que celles qu'on immoloit
au passage de l'Arche, sacrifions nous
nous mesmes à tous les pas que nous
ferons.

*A peine j'avois achevé ce petit dis-
cours, que tout le Clergé, avec un cry
de jubilation, témoigna d'agrèer mon
dessein. Et nous estans rangez dans un*

Q 3

186 *Le saint Pelerinage,*
ordre de devotion, nous allames à pied
visiter cette sainte Chappelle. Les sur-
plis, qui recreoient la veuë par leur
blancheur, estans enfléz par un petit
vent, sembloient estre des voiles, qui
poussoient le Clergé à la Devotion; Et
les larmes que la Consolation interieure
fit répandre; firent connoistre à chacun
que cette allegresse estoit bien differente
des contentemens de la terre. Il y eut ce
jour-là vne affluance extraordinaire de
peuple. Cette nouvelle estant répandüe
hors du Diocese, on vid descendre en
cette plage les habitans de la Marche;
Ceux des Alpes, de la Toscane, & ceux
des extremitez de la Calabre, vinrent
porter leurs Offrandes à cette Eglise. Les
tableaux, les vœux, & les dépoüilles des
Malades multiplioient sans nombre, &
à la honte des écumes fabuleuses de Ve-
nus, chacun se réjoüissoit de ce que la
mere des chastes delices estoit née dans
cette mer, & qu'elle tenoit en son sein le
vray Dieu d'Amour. Quelque temps
apres que cette Chappelle commença d'e-
stre frequentée, ces feux miraculeux qui
l'avoient découverte, cesserent de pa-
roistre.

Mon

Mon cher Lecteur, tu as appris maintenant comme de mon temps mon Eglise a esté enrichie de ce grand tresor. Je te prie de vouloir que cette circonstance te serve de raison, pour executer la digression que j'ay faitc : l'avouë franchement que je ne puis me contenir, quand je parle de cette matiere, ny m'empescher d'appeller cette bonne Fortune, le plus haut point de ma gloire ; Je ne scaurois moderer ma joye, quand je pense que je ne puis écrire cette merveille à la Posterité, sans y mesler mon nom, qui a esté eslevé à un si grand bon-heur, qu'il a quelque portion de gloire dans les trophées de la Vierge.

Cette Histoire écrite par ce Docte Prelat à bien des convenances avec celle du Terroir de Goult. La Chapelle estant prez le fleuve dit Limergue (ou selon quelques-vns Lemerque :) elle est ancienne : & elle estoit servie par des Religieux, lesquels se retirerent. On y voit les Lumieres, avec les mesmes effets du concours des curieux scavans, & autres : les apparitions plus ordinaires aux Samedys : les figures quelquesfois ron-

188 *Le saint Pelerinage*,
des : les clartez sur l'Eglise : leur en-
trée & sortie de la sainte Chapelle :
leurs élancements en l'air : leur mar-
che deux à deux : leurs divisions, &
réunions : l'épouvante qui touche
les cœurs pour la Confession : les
Processions, saintes, & les larmes con-
solantes. L'Affluance des Pelerins de
Provence, du Dauphiné, du Langue-
doc, du Vivarez, & d'ailleurs : les
tableaux, les vœux, les marques des
maladies, & de leurs guerisons : &
tout le reste que je laisse pour entrer
finalement dans les preuves promises.

§. 1.

*Les Lumieres qu'on voit souvent pa-
roistre proche la sainte Chapelle
de Goult, sur icelle, & tout auprès
à saint Michel, ne sont pas natu-
relles.*

CA R de dire que sont des effets
de la pure nature, cette opinion
ne scauroit subsister pour les raisons
suivantes. Puis qu'elle ne sont ny
l'Arc-en-ciel, qui a vne forme singu-
liere, & diverses couleurs ajustées
d'un bout à l'autre également, & les
suivantes

suittes duquel estant naturelles & ordinaires, sont connuës mesme au commun des hommes.

Dire que soient des éclairs, cela peut-estre renversé, non seulement par la science des Philosophes qui sçavent tres-bien leur definition: mais mesme par les ignorans, qui ont l'experience contraire, par des suites opposées; & par des effets qu'ils ne se voyent jamais après les apparitions des Lumieres de Goult.

Elles n'ont rien qu'on puisse attribuer à ces feux, qu'on appelle volages: car ceux-cy sont badins, irreguliers, & inconstans; & celles-là ont vne alleure tres reguliere, & des couleurs qui ne sont ny inégales ny languides: quoy que quelquefois leur clarté soit plus embrasée, & tienne plus du feu. D'où vient que lors qu'elles ébloüissent, elles font bien plus d'impressions dans les ames; & tirent de hauts cris, pour implorer le pardon des pechez, & le secours de la sainte Vierge qui est la Mere de la misericorde.

Les Cometes naturelles ne font

Q s

point de la mesme nature : car elles paroissent à guise d'étoiles qui ne s'écartent pas toujours d'un cours égal & uniforme du lieu, où l'on les aperçoit : & qui aussi durent souvent long-temps, mais ne disparoissent jamais sans laisser quelque reste de la matiere (dont elles sont composées) ou dans les eaux, ou sur la terre. On a veillé souvent à Goult sans avoir aperçu aucun de ces effets, en suite des Lumieres dont il est question : & on n'en a jamais veu aucune laquelle eust vne queuë.

Si elles estoient naturelles, routes les personnes qui vont pour ce sujet sur les collines voisines les verroient : & souvent il y en a des centaines, qui ne les voyent en aucune façon quelquesfois.

Si elles estoient naturelles on n'y verroit jamais des figures charmantes & ravissantes d'un Crucifix, de la Vierge, d'un Ange, ou d'un enfant : ce que plusieurs assurent avoir veu. Car pour moy lors que j'ay eu la consolation de les voir, je n'ay veu aucune figures en icelles.

Si

Si c'étoient quelques especes produites d'exhalaisons ; elles ne dureroient pas tant comme elles font. On trouveroit, par curieuse recherche, les reliques de la matiere de leur composition, ce qui est inoüy & sans experience. Elles ne se verroient point dans le temps de l'Hyver, ny lors qu'il fait grand froid, & n'éclaireroient pas quand il fait de la pluye : Ainsi que font admirablement les Lumieres de Goult autant, aussi bien, & aussi souvent que dans les chaleurs de l'Esté.

§. 2.

Elles ne sont point Artificielles.

DE vray comment depuis tant d'années qu'on les voit, n'auroit on découvert les Ingenieurs, & les ouvriers de ces lueurs si extraordinaires ? Ces clartez admirables auroient sans doute, trouvé des curieux pour rechercher, des langues pour parler, & des oreilles pour oüyr les noms de leurs Autheurs.

Qui a fait la dépance de ces effets si souvent, si long-temps, tant d'années, tant de mois, & tant de nuits:
que

192 *Le saint Pelerinage*,
que ces luyfans & prodigieux specta-
cles ont paru ? Certes personne n'au-
roit voulu fournir aux fraiz immen-
ses pour cela.

Pour qu'elle cause ? pour quel mo-
tif ? à qu'elle fin ? à quel dessein, auroit-
on fait cette dépance ? Quels fruits la
concupiscence, l'avarice, & la super-
be pourroient-elles en tirer ? sans
doute l'interest, pour qui les artisans
travaillent, ny peut trouver son
compte. L'art est tout à fait impuis-
sant pour faire de si belles, vniformes,
singulieres, & rares productions. Les
milliers de personnes qui ont veu ces
Lumieres; & les ont considerées long-
temps & attentivement depuis deux
ans; auroient sçeu discerner, & con-
noistre; & les plus riches curieux
n'auroient pas manqué de faire tra-
vailler pour chercher les causes &
les effets de ces Ouvrages admira-
bles, dont on n'a trouvé ny les Au-
theurs, ny les restes.

§. 3.

*Elles ne peuvent estre les effets des
demons.*

CAR tout premierement elles ser-
uent à attirer les peuples à venir
en Pelerinage à Goulet pour servir
Dieu, glorifier la sacrée Vierge, &
honorer saint Michel chef de tous
les bons Anges, qui sont les triom-
phateurs de Sathan, & de tous les
mauvais Anges: Apostats qui n'ont
garde de contribuer à des actes de de-
votion, d'hommage, & de pieté, dont
ils sont éternels ennemis.

En second lieu. Quand lesdites Lu-
mieres paroissent; les spectateurs
estans étonnez par vne chose si ex-
traordinaire font plusieurs signes de
Croix. Ces signes ne peuvent estre
supportez des demons: mais les
Chrestiens chassent par eux les Dia-
bles. De sorte que ces esprits mal-
heureux ayans vaincu Adam par le
bois fatal du Paradis terrestre; sont
vaincus par le signe de l'Arbre de la
Croix. *Vt qui in ligno vincebat, in
ligno quoque vinceretur.*

R

En après, il est constant que ces esprits reprovés, les Magiciens, ny les Sorciers ne scauroient faire quoy que ce soit, que par la permission de Dieu. Or est-il que Dieu ne souffriroit pas ces effets dans vn si saint lieu: dans lequel il fait continuellement vn si grand nombre de Miracles: & qui est rebâti, & orné pour y honorer la Mere du Sauueur, par l'invocation de laquelle on y obtient tous les jours tant de faveurs, & de si grandes graces.

De plus, la curiosité ayant fait venir en ce lieu plusieurs personnes pour voir vne chose si extraordinaire, comme croyans qu'elle est de Dieu: veu la creance vniuerselle, & l'estime publique des scavans; Dieu ne voudroit pas permettre que les peuples pieux fussent trompez par le malin Esprit qui est l'ennemy cruel de la nature humaine.

En outre, toutes & quantes fois que les personnes voyent les Lumieres, dont il est question; vn chacun est au mesme temps touché interieurement. Il se repent d'auoir offensé Dieu: Il
deman de

de N. Dame de Lumieres. 195

demande pardon : Il crie misericorde , & prend resolution de se mettre en bon estat auprès de Dieu ; par l'invocation de la tres-sacrée Vierge, qu'il reclame pour lors, & dont il demande le secours avec les remords de conscience.

Enfin , les spectateurs de ces Lumieres se sentent comme forcez de se Confesser le lendemain : & ne croyent pas le pouvoir assez tost faire. Car ils éveillent les Confesseurs à minuit, à vne heure, & à deux , & quelquesfois auparavant : pour leur découvrir des secrets impenetrables à l'esprit humain, autrement que par les voyes de la foy , l'usage des oreilles, & par le Sacrement de Penitence.

Ces effets admirables & utiles aux fides ; Les saintes Communions qui se font en suite (en si grand nombre que je croy avoir distribué moy seul pour ma part en vn seul jour de saint Louys, six ou sept mille Hosties consacrées, en vne matinée jusques à n'en pouvoir plus , quand enfin je peus quitter le Rochet & l'Etole. Les pieuses resolutions, & les fermes

R 2

Propos d'amander sa vie : l'argent déboursé pour faire dire des Messes : les offrandes inspirées & faites pour rebâtir, orner & enrichir les Chapelles de Nostre Dame, de saint Michel ; & de saint Ioachim : Les touches puissantes de quelques heretiques qui se sont convertis en suite, & ont abjuré leurs erreurs dans la sainte Chapelle. Tout cela n'a peu avoir eu les demons pour la cause.

Car personne ne peut croire, s'il n'est dépourveu de jugement, & n'a perdu le sens commun ; que les diables voulussent, faire des choses qui leur tourneroient entierement à prejudice. Ils n'ont garde de travailler à leur plus grande ruine : ny de contribuer à glorifier Dieu qui les a damnez, MARIE qui les a terrassez, saint Michel qui les a combatus, vaincus, & abbatus dans le fonds de l'Enfer. Escoutez la sagesse eternelle enseigner vne infallible verité par cét interrogant : *Si Sathanas in se divisus est ; quomodo stabit Regnum ejus ?*

§. 4.

Elles sont surnaturelles.

C'Est ce qu'il faut conclure, des évidentes refutations: par lesquelles j'ay prouvé demonstrativement que lescites Lumieres ne sont ny naturelles, ny artificielles, ny diaboliques. C'est pourquoy il ne faudroit rien adjouster, outre les raisons qui montrent la fausseté des susdites opinions qui ne peuvent subsister par les arguments cy-dessus alleguez.

Je croy toutesfois qu'il est bon de tâcher de satisfaire aux vns & aux autres, autant que je pourray, reduisant plusieurs choses en Epilogue.

1. Les susdites Lumieres ne sont ny l'Arc en-ciel: ny des feux folets: ny des Cometes: ny autres effets des vapeurs, & des exhalaisons.

2. On n'a point connu les Ingenieurs, ny les Ouvriers de ces productions: on n'a peu découvrir ceux qui auroient fait les fraiz: le dessein, & la fin sont tout à fait inconnus: personne ne peut en tirer interest: l'art ne les peut produire.

R 3

3. Les demons ne contribuent jamais aux choses qui attirent à l'hommage de Dieu , à l'honneur de la Vierge, & au culte des Saints. Les signes de la Croix les chasseroient indubitablement. Ils ne peuvent operer que par la permission de Dieu : & Dieu ne le souffriroit pas pour les raisons sus-alleguées. Ils ne touchent pas les cœurs pour la devotion. Ils n'ayment pas les Confessions , abhorrent les Communions , les Saints Pelerinages, les reconciliations, les conversions , & les miracles. Sathan ne se fait pas la guerre, & ne se combat jamais soy-mesme.

Ces Lumieres sont cause que cette devotion a esté renduë plus considerable , & plus dilatée comme estant singuliere. Elles ont consolé les fideles , épouvanté les pecheurs, & converty les heretiques : & partant elles sont des instrumens pour le salut de l'homme. Sont des coups du Ciel procurez par l'ineffable MARIE qui veut faire éclater son pouvoir en ce lieu. Pour moy je croy après y avoir mille, & mille fois pésé qu'elles
ne

ne peuvent estre qu'un effet de la grace : Car la nature ne passe jamais en un instant d'une extremité à une autre. Les plus clair-voyans & personnes pieuses sont de ce sentiment : & estiment que ce sont des signes que Dieu fait paroistre par le ministère des Anges bien-heureux Gardiens & Protecteurs des deux Chapelles: pour montrer qu'il veut operer de grandes merveilles en ce lieu. Il ne faut pour une preuve suffisante, que reflexir sur les effets surnaturels, des malades incurables gueris, des pecheurs justifiez, & des heretiques convertis dans le Pelerinage de la sainte Chapelle de Goult, que depuis tant de clartez & d'éclatantes merveilles nous appellons avec raison la Chapelle de Nostre Dame de Lumieres. Le croye qui voudra : Ce n'est pas un Article de foy; mais c'est l'opinion de plusieurs personnes Doctes & vertueuses : les effets en son bons, les suites salutaires. Ainsi que ceux de la Chapelle qu'à écrit feu Monseigneur Rinucci (que j'ay cité cy-dessus) Archevêque & Prince de Ferme en Italie.

Pour finir ce traité des Lumieres, qui fait la seconde partie du saint Pelerinage: la premiere contenant l'Histoire des miracles; j'ajouste ce qui suit. Outre les Meteores qui n'ont que des causes naturelles, Dieu en montre d'autres aux hommes par le ministere des Anges, ou des demons: quand il luy plaist de leur parler par des moyens extraordinaires. L'Empereur Auguste qui aspirait à la Divinité fut averty de quitter son orgueil, lors qu'une Sybille luy découvrit en l'air une Vierge qui tenoit un Enfant entre ses bras, & qu'il entendit les paroles suivantes: *Voilà l'Autel du Ciel.* On peut dire le mesme de l'Etoile qui conduisit les Roys Mages dans la crèche de Bethleem: car l'opinion la plus commune des Saints Peres & Docteurs Catholiques, est que ce fut une Comette utile aux hommes; parce qu'elle annonçoit la pretieuse naissance du Sauveur. On peut encore dire le mesme des armées que quelquefois on aperçoit en l'air pour faire connoistre (comme je croy avec plusieurs) que Dieu est couronné

couroucé, qu'il veut châtier les hommes par les fleau de la guerre, & pour ce sujet il les avertit de faire penitence, s'ils veulent éviter l'effet de sa juste colere. En ce sens les Lumieres de Goult si extraordinaires, peuvent estre des productions que Dieu feroit faire par ses Anges bien-heureux: où qu'il forceroit les demons malheureux de produire, leur en donnant puissance. Afin de causer vne joye accidentelle à ceux-là, en appellant les peuples dans les Chapelles de Nostre Dame, sacrée Mere du Sauveur du monde, & de saint Michel leur Prince, triomphateur de Lucifer, pour les y honorer, & pour faire que l'effroy, que cause la veüe de ces Lumieres dans l'ame des spectateurs, qui les excitent à se Confesser, & faire penitence; leur soit vn sujet d'Allegresse dedans le Paradis. *Gaudium est in caelo super vno peccatore, poenitentiam agente.* Et afin de punir les Diabls ausquels le culte des hommes envers la sainte Vierge; & l'honneur qu'on porte à saint Michel, & en sa personne à nos Anges Gardiens dont

202 *Le saint Pelerinage*,
nous ignorons les noms ; font de
tres-grands supplices.

Cette nouvelle devotion de nostre
Dame de Lumieres a esté erigée dans
vn temps auquel le zele & la pieté des
Prelats de l'Eglise, la probité & la
science des Ecclesiastiques seculiers,
& les Reformes & études des Reli-
gieux, illuminent plus que jamais la
France. La Providence Divine la sus-
cite dans vn Regne, auquel le coura-
ge & la vertu du Roy & de la Reyne,
aydent les vns & les autres, à dompter
l'heresie : & à reduire les errans au
gyron de l'vniue & veritable Eglise.
Ces pauvres dévoyez doivent plus
que jamais ouvrir les yeux de leurs
esprits, pour considerer les tenebres
de leurs erreurs : Afin de s'en retirer,
& se soumettre volontairement aux
salutaires influences de la foy Catho-
lique. Il est temps qu'ils avoient, que
leur Religion prétenduë Reformée,
à esté pernicieusement conceuë, &
malheureusement établie par des
hommes méchans & criminels : &
qu'elle est sans succession, & sans mi-
racles. Au lieu que la nôtre est l'V-
niuerselle

niverselle ; puis que dans tous les Royaumes, Provinces, Villes, & lieux, où elle est établie on préche la même doctrine, sans division, & sans inégalité dedans vn seul Article. Il y a vn chef infallible dans la nostre, en matiere de foy, pour resoudre en dernier ressort les doutes & les difficultez de la croyance: **LESVS CHRIST** l'a toujors pourueü d'vn Vicaire Successeur de S. Pierre: & la leur n'a jamais eu vn seul miracle pour la confirmation de sa Doctrine. Toutesfois la succession, & les miracles sont les signes assurez & infallibles que Dieu assigne dans le saint Evangile: pour discerner la veritable Eglise d'avec la fausse Religion. Les merueilleuses guerisons faites à Goult, depuis peu d'années en des instans, & partant furnaturellement (car la nature, & l'art, n'agissent que successivement en leurs productions;) sont si convaincantes, qu'ils seront inexcusables, s'ils ne se convertissent. Il y a dans la Paroisse de Goult des personnes qui estoient de leur secte: & qui se sont rãgez dãs la vraye Eglise, ayans receu
des

des guerifons corporelles dans la sainte Chapelle après avoir invoqué la sacrée Vierge, & promis d'abjurer l'heresie. Les muets qui ont receu la parole, les boiteux la droiture, les paralytiques la santé, les aveugles la clarté, &c. Sont encore vivans, marchans, entendans, parlans, & racontans les graces qu'ils ont receuës par les suffrages de l'Auguste MARIE. C'est vn Soleil qui rehausse son éclat, mesme par les tenebres; en les chassant par des voyes admirables: sa lumiere est salutaire aux hommes, & funeste aux demons. Il est ravissant par ses beautez: son energie est efficace dans la terre: ses regards sont favorables, ses influences douces, & ses Lumieres profitables. Il brille au milieu de la confusion de l'heresie, des pechez, & du monde, dont il veut chasser les obscuritez spirituelles & les volontaires aveuglemens: Il eclaire pour faire la felicité de la nature humaine, & cooperer avec vn autre Soleil infiny, dont il est l'effet, & la cause par vn miracle inexplicable & tout à fait inconcevable sans la surnaturelle Lumiere de la foy. Ie

Je n'ay mis en cette Histoire qu'une partie des Miracles arrivez depuis deux ans à nostre Dame de Lumieres pour les raisons suivantes. 1. Plusieurs n'ont pû estre écrits à cause de l'occupation des Prestres, pour Confesser, jour & nuict, celebrer, Communier & servir vne continuelle affluence de peuple. 2. Il y en a eu qui se sont contentez d'avoir reçu les graces qu'ils avoient demandées : & s'en sont allez tous joyeux sans les declarer.

Les vns ont porté leurs bandages & les ont laissé à S. Michel secretement : n'ayans osé les presenter estans trop sales. Les autres ont reçu des guerisons qu'ils n'ont deu ny voulu dire qu'aux Confesseurs, pour de bonnes raisons, qui concernoient l'honneur de leurs familles, & leur reputation. Si on vouloit mettre toutes les graces reçues dans la sainte Chapelle de Goult; Il faudroit non pas vne petite Histoire *in duodecimo* : Mais un Volume entier.

C'est vne chose prodigieuse qu'on voye dans un lieu (où il n'y avoit il y a trois ans qu'un reste de mazures

S

206 *Le saint Pelerinage,*
d'une ancienne Chapelle,) vn village
à present, des Logis, Hosteleries, Bou-
tiques, & Merciers. Qui à fait tant de
persônes y venir en Pelerinage, y faire
dire des Messes, presenter des offran-
des, donner des aumônes, & fournir
aux fraits du sejour, & même des
neufvaines ? C'est la Mere de Dieu,
éclatante des plus purs rayons de la
grace parmy les plus épaiſſes tenebres
du peché ! Qui a attiré en ce desert les
Archevéques, Evéques, Abbez, Cha-
noines, Curez, & tant de Prestres &
Religieux de tous les Ordres ? C'est
l'Auguste MARIE, par les Miracles de
ses intercessions, & les merveilles des
Lumieres. Qui y a fait faire tant d'ac-
cords, assoupy de procez, con-
clure de Mariages ? C'est l'Astre de la Paix.
O sainte Mere-Vierge ! ô Beauté du
Carmel ! Que les effets de vôtre
bonté sont adorables : Je ne me las-
serois jamais de les publier, & de les
admirer : Mais il faut finir cette pre-
miere Impression des graces si admi-
rables, des Miracles si extraordinaires,
& des faveurs si consolantes, que leur
souvenir ne sortira jamais de mon
cœur, ny vos louanges de ma bouche.



LISTE DES PROCESSIONS

Qui sont allées au saint Pelerinage
de N. Dame du Lumieres les trois an-
nées dernieres 1663. 1664. 1665.

L'An 1663.

LE 14. OCTOBRE le 14. jour du mois,
la Proceſſion generale de la Ville de *Me-
nerbe* tant des Penitens blancs, que des autres
habitans; y alla en fort bel ordre par la vigi-
lance, & la pieté des vns & des autres: ſoubs la
direction de Monsieur le Curé accompagné de
tous les Prestres.

Le 4. jour de Novembre la Proceſſion gene-
rale de *Gordes*, des Eccleſiaſtiques, des Penitens
blancs, & d'une grande multitude de peuple.

Le 10. jour du meſme mois, Messieurs le Pre-
voſt & Chanoines de l'Egliſe d'*Oppede*, accom-
pagnés des Messieurs les Penitens blancs dudit
Lieu, & de beaucoup d'autres perſonnes y alle-
rent en Pelerinage, y firent leurs offrandes, &
preſenterent leurs vœux.

Le jour ſuivant qui eſtoit un Dimanche la
Compagnie des Penitens blancs de *Bonnieux*
fut avec beaucoup de Pelerins en fort bon ordre
au meſme lieu miraculeux.

Messieurs les Prestres de *Roubion* le 18 jour
du meſme mois, y allerent avec les Penitens blancs

du mesme lieu , & y offrirent vn gros cierge de cire blanche , en témoignage de leur veneration.

En Decembre la Procession de la Parroisse de *Rouffillon* , alla à la sainte Chapelle de Lumiere ; & Messieurs les Consuls y offrirent & y laisserent à l'offrande vn gros cierge blanc, avec les armes au nom de leur Communauté.

Le second jour de Decembre , le jour de la Conception Immaculée de la tres-sacrée Vierge, huietième dudit mois, la Procession generale de *Goult* tant des Prestres, que des Penitens blancs, & autres personnes de toutes conditions y retourna. Après que la grande Messe y eut esté chantée avec solemnité , en action de graces à Dieu, de ce qu'il daignoit honorer leur terroir, par les merites de sa tres-sainte Mere. Messieurs les Consuls presenterent deux grands cierges avec leurs offrandas la priant de conserver leur communauté sous sa protection.

1664.

Comme le bruit se répandit par tous les lieux circonvoisins , que j'avois pris possession le premier jour d'Avril de ladite Chapelle : & que les Carmes Reformez de la Province de Provence; dont j'étois (bien qu'indigne , & quoy que Religieux , & Profes de celle de Touraine) Commissaire general ; estoient devenus les administrateurs de cette devotion ; Le nombre des pelerins s'augmenta , & s'accroit de beaucoup, & il y vint plusieurs Processions. Voicy la Liste.

En Avril le quinzième jour du mois, la Procession de *Lieux*, Diocese d'Apt.

Le 27. La Procession de Maubec bien nombreuse. Le

Liste des Processions. 209

Le mesme jour celle des Penitens blancs de *saint Savournin.*

Celle des Penitens blancs de la ville de *l'Isle* y vint le mesme jour.

En May la Procession des Penitens noirs de la ville de *Sallon*, y vint le second jour du mois.

Le 3. La compagnie des Penitens gris de *Caillon*.

Celle des Penitens bleus de *Morieres*, y arriva le 4

En après vinrent les Penitens blancs de *Mourmiron*.

Les deux compagnies de Penitens blancs & noirs de la ville de *Pernes*.

Les Penitens blancs de la ville de *Sallon*.

La procession de *saint Leydier*.

Les Penitens blancs de *Chateauneuf*.

Les Penitens blancs d'*Alen*.

Les Penitens blancs d'*Aigalieres*.

Les Penitens blancs d'*Airagues*.

Les Penitens blancs de *Cabanes*.

Vne Procession des filles des *Granges de Caillon*.

Le dixième du mesme mois de May, les Penitens blancs de *saint Savournin du Comtat*.

Les Penitens blancs de *Sarians*.

Les Penitens blancs de *Malaussenc*.

La Procession de *Lauris*.

Les Penitens blancs du *Thaur*.

Le dixhuitième du susdit mois. Les Penitens blancs de *Caumont*.

Les Penitens blancs du *Revez du Bion*.

Les Penitens blancs de *Saignon*.

Les Penitens blancs de saint Christoffe.

Le 22. La Procession des Penitens noirs de l'Isle de Venize.

Le 24. Les Penitens blancs de Tharascon.

Le 25. La Procession de Montcelier.

Le premier iour du mois de Iuin, les Penitens blancs de saint Canat.

Les Penitens blancs de Seireste.

Le second jour les Penitens blancs de Grands.

La compagnie des Penitens blancs du lieu d'Aiguietes.

La Procession du Puech e sainte Reparade.

Les Penitens blancs de Caseneuve.

Le 3. du mesme mois la Procession de Mus.

La Compagnie des Penitens blancs d'Aiguietes y repassa retournant de la ville d'Apt éloignée du lieu de Lumieues de deux lieues ; & où ils estoient allez pour honorer les sacrées Reliques de sainte Anne, glorieuse Ayeule de I E S V S.

Le 7. Les Penitens blancs de Chateaufneuf du Pape.

Le mesme iour la Compagnie des Penitens blancs de la ville de Sault.

La Procession de Ville-Laure.

Le huietième les Penitens blancs de Gordes avec grande solemnité.

Les Penitens blancs de saint Remy, & le R. P. Bournin tres-digne Observantin & Predicateur du Roy, né dans ladicte ville, fit vn excellent Paegyrique de N. Dame de Lumieres.

Le mesme iour les Pelerins de sainte Croix, & de Vachiere y vinrent Processionnellement.

Le 14. du mesme mois de Iuin, la procession des

Liste des Processions. 217

des penitens blancs de l'Épine en Dauphiué, de l'Evêché de Gap.

Le 12. La procession generale de Bonnicux Diocese d'Apt, composée de Messieurs les Prestres, des Reverends Peres Recolez avec leur croix, des hommes, des femmes mariées, des vefyes, & des filles, chaque corps marchant en vn bel ordre, deux à deux.

Le 6. jour du mois de Juillet les trois processions des Penitens de la ville d'Apt, blancs, noirs, & bleus, vinrent ensemble à N. Dame de Lumieres, par vne admirable concorde, & avec la Musique de l'Eglise Cathedrale, attendus de grand nombre de pelerins, & suivie d'une multitude de personnes de toutes conditions.

Les habitans du village de S. Pantale vinrent rendre vn vœu à N. Dame de Lumieres le 27. jour dudit mois.

Le 3. d'Aoust les penitens blancs de Lagni.

Le 8. Les penitens blancs de sainte Cecile du Diocese d'Orange.

Le 9. la procession generale de Roques Evêché d'Aix avec les penitens blancs.

Le 15. les penitens blancs de Sorgues.

Le 16. les penitens blancs de Bedaride.

Item les penitens blancs d'Antregues.

Le 23. les penitens blancs de la ville de S. Remy, avec vne ravissante Musique.

Le 24. les penitens blancs de Malamort.

Le mesme iour les penitens noirs de Berre.

Le 30. les penitens blancs du Cucuron avec vne belle Musique.

Le mesme iour les penitens blancs de Sabler.

En Septembre la procession d'Auriale le 6. jour.

Item le mesme iour la procession generale de Crillon.

La procession de Caderouze aussi fort nombreuse.

La procession de la Tour d'Aigues.

Le 7. les penitens blancs de Tulette.

Les penitens blancs de Pertuis, y offrit vn tableau.

Item les penitens blancs de Senas.

Le 13. iour les penitens blancs de S. Martin de Castillon, avec vn tableau, & la Messe avec la Musique.

Le 27. Les penitens blancs d'Aubignan.

Je n'ay peu trouver les noms des autres Processions de cette année. Elle se rencontrera.

1665.

EN Avril le 15. du mois. La procession des Penitens noirs de S. Andiol.

Le 17. Les Penitens blancs de Vaurias.

Le 25. Les deux Compagnies des penitens blancs & noirs de la ville de Noves.

En May. le 2. jour du mois, les Penitens blancs de Ville Dieu.

Les penitens blancs de Graveson.

Le 17. Vne procession des filles de la ville de Cavaillon, fort bien vêtues, & vne partie pieds nuds chantans les Litanies de Nostre Dame avec vne devotion qui tiroit les larmes de nos yeux, & de tous les Pelerins.

Le 18. La procession des penitens blancs de Maliane.

Le 25. jour de la Pentecoste, les penitens blancs de

de la ville de Manosque de l'Evêché de Cisteron, avec vne grande suite de Noblesse, de Bourgeoisie, & de payfans.

Le mesme iour la procession de Meramis.

Item les penitens blancs de Camaret.

Le 26. La procession de la parroisse de Lioux.

Item la procession des filles de saint Saturnin de Provence conduite par les Prestres.

Le 31. La procession generale de Sederon avec les penitens blancs.

En Iuin le 14. du mois la procession des femmes vefves de S. Savournin en Provence.

Le 22. La procession des Enfans, & des filles de Roussillon.

En Iuillet, l'onzieme du mois, la Procession generale de Vaqueras. Les filles y vinrent à pieds nuds.

Le 24. la Procession des Penitens blancs de Mourieres, avec vn gros flambeau & vn bel écusson.

En Aoust, le 9. iour du mois, les Penitens blancs de Sorgues.

Le 23. les Penitens blancs de Pais, en Dauphiné.

Le 24. les Penitens noirs de Monfrin en Languedoc.

(X) Les Penitens blancs de la ville de Boulene le mesme iour; Auquel vn miracle signalé, qui est le dernier écrit en cette histoire (quoy qu'il s'en soit fait plusieurs, dont ie n'ay pas au temps de la presse les informations) & qui se fit en la dite ville, au mesme temps que cette compagnie faisoit son offrande dans la sainte Chapelle de N. Dame de Lumieres à Goult.

En

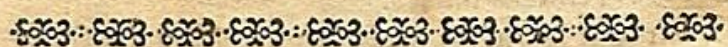
214 *Liste des Processions.*

En Septembre , le 6. du mois , la Procession
generale du lieu de Gigondas.

Le mesme iour , la Procession generale des
Penitens de Courtezon.

Le septième , les Penitens blancs de Mornas,
avec vne exquisite Musique.

Fin de la Liste des Processions.



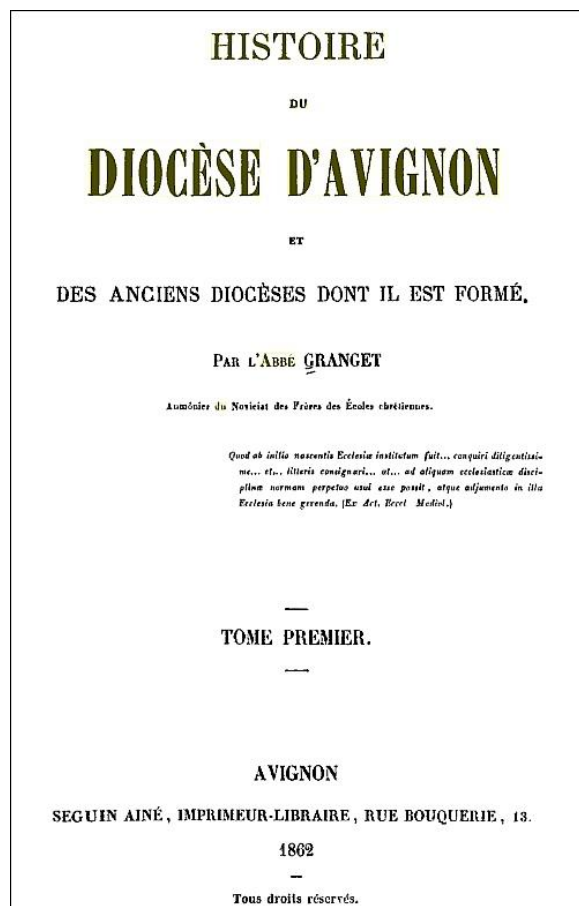
---oO---

Autres ouvrages

Histoire du diocèse d'Avignon Ouvrage de l'abbé Granget - 1862

Le texte ci-dessous de l'Abbé Granget, aumônier du Noviciat des Frères des Écoles chrétiennes est extrait de son Histoire du diocèse d'Avignon et des anciens diocèses dont il est formé, édité en 1862 par Seguin Ainé, imprimeur-libraire en Avignon.

Cet ouvrage, fruit de longues et patientes recherches, résume, en les complétant, tous les travaux connus de nombreux écrivains qui se sont occupés de l'histoire religieuse de nos contrées, et embrasse, dans un cadre relativement restreint, tout ce qui se rattache aux origines de l'Église d'Avignon, et des anciens diocèses dont elle se compose.



Texte : Pendant que l'église de Vaison était gouvernée par de saints prélats, celle de Cavillon se réjouissait du zèle que les siens

faisaient paraître pour la saine doctrine. Le savant François Hallier*, docteur et professeur de Sorbonne, succédait en 1659 à Louis de Fortia, transféré sur le siège de Carpentras.

* Entre plusieurs ouvrages estimés, celui qui lui acquit le plus de réputation à Rome aussi bien qu'en France, est un traité des élections et des ordinations qui a pour titre : De sacris electionibus et ordinationibus ex antiquo et novo ecclesiæ ritu – Trois vol. in-fol. Paris, 1635. Rome 1740, qui passe pour un chef-d'œuvre.

Ce prélat, né à Chartres, chanoine de cette église, célèbre par sa science et surtout par son ardeur à combattre les Jansénistes, avait publié une foule d'écrits remarquables contre ces hérétiques.

Il les poursuivit jusqu'à Rome où il obtint la bulle Cum occasione contre les cinq fameuses propositions de Jansénius. Les cardinaux Richelieu et Barberin lui offrirent successivement des pensions pour se l'attacher.

Urbain VIII voulait le faire cardinal, dans le dessein où il était de donner le chapeau à deux savants. Une intrigue empêcha cette promotion. Alexandre VII le nomma (1657) à l'évêché de Cavillon. Mais alors, épuisé par les travaux et les infirmités de l'âge, il fut plutôt accablé qu'honoré par la dignité épiscopale. Il se rendit avec peine à son siège où il mourut deux ans après (1659).

Richard de Sade, lui succéda et fut bientôt remplacé par son neveu Jean-Baptiste de Sade de Mazan, qui reçut les Carmélites à Cavillon et les Hospitalières de St-Joseph à l'Isle. Ces dernières venues d'Avignon, n'ont cessé depuis de donner leurs soins aux malades.

Mais l'événement le plus remarquable arrivé sous ces deux derniers prélats fut le rétablissement de la chapelle de Notre-Dame-de-Lumières.

Il serait difficile de préciser l'époque de la construction primitive de ce pieux sanctuaire. Il est certain qu'il remonte à une haute antiquité.

Le P. Michel du St-Esprit, Carme Réformé, qui habitait le monastère de St-Hilaire, et qui nous a laissé une relation très circonstanciée des faits miraculeux qui donnèrent occasion à la réédification de cette chapelle et dont il fut témoin*, assure que la nouvelle chapelle fut élevée sur la place même qu'avait occupée un ancien sanctuaire dédié à la sainte Vierge dont on voyait de vieux pans de murs écroulés qui en indiquaient encore la forme et les contours.

* Le P. Michel du St-Esprit, Carme Réformé. Le saint Pèlerinage de N.-D. de Lumières.

Il est probable que cette église, comme la plupart de celles qui se trouvent dans la vallée du Calavon, devait son origine à l'abbaye de St-Castor, et n'était autre chose qu'une antique celle, bâtie par ce saint restaurateur de la vie monastique.

On sait que jaloux d'imiter les Pères d'Orient dont il recherchait les usages avec tant de soin, Saint Castor ne manquait pas de permettre, comme eux, à ses frères en religion, de se retirer à certaines époques de l'année, ou pour un temps plus considérable, dans les déserts qui environnaient Mananque, afin d'y vivre dans une solitude plus profonde.

De là ces nombreuses celles qui plus tard furent changées en prieurés, et même devinrent des centres d'agglomérations assez importantes, lorsque les hommes se multipliant vinrent se fixer autour de ces saintes demeures.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de Notre-Dame-de-Lumières sortit de ses ruines, et devint célèbre à la suite d'un grand miracle arrivé en 1661.

Un habitant de Goult, nommé Antoine Denante, atteint d'une infirmité grave depuis plus de dix ans, se trouvant près de la chapelle ruinée, vit parmi les ronces une grande lumière et au milieu un enfant d'une beauté ravissante.

Il s'approcha, la vision disparut et à l'instant il fut guéri. Plein de reconnaissance pour un si grand bienfait qu'il attribua à l'intercession de la sainte Vierge, il forma le dessein de faire relever la Chapelle qu'il savait lui avoir été dédiée.

Les prêtres de Goult entrèrent dans ses vues, et Monseigneur de Sade l'encouragea. Toute la paroisse, frappée de ce prodige, vint à son aide. Une croix de bois fut solennellement plantée (1er octobre 1661) près de l'antique chapelle, et bientôt les aumônes furent assez abondantes pour en reconstruire la moitié (3 juin 1663).

On la bénit : Dieu manifesta de nouveau sa puissance et les lumières miraculeuses qu'on avait déjà vues, apparurent plus souvent.

Monseigneur de Sade s'émut de tout ce qu'on en racontait, il ordonna une enquête (février 1663). L'official forain, l'abbé de la pierre, curé de Goult, procéda avec toute la circonspection qu'inspirait le voisinage des protestants.

Plusieurs témoins déposèrent avoir vu, durant la nuit, nonobstant la pluie, une grande lumière sortie des coteaux qui sont autour de la chapelle, se diviser en deux parties, dont l'une plus petite se retira au loin, et l'autre se dirigea vers la chapelle, resta quelque temps fixée au-dessus, puis s'éleva si haut qu'on la perdit de vue.

Le vicaire perpétuel de Goult assura avoir aperçu, sur les dix heures du soir, une lumière sur le même lieu, la vielle de L'Assomption, 1661.

M. de Brancas, M. de Beauchamp, seigneur de Goult et plusieurs autres personnes virent également des lumières tantôt sur la chapelle de St-Michel, tantôt sur celle de la Sainte Vierge.

Le 25 novembre 1663, il en apparut dix ou douze pareilles à des flambeaux qui partant de St-Michel allèrent à l'église paroissiale, descendirent vers la chapelle de la Sainte Vierge et disparurent.

C'était ordinairement le samedi, jour consacré à la Mère de Dieu, qu'avaient lieu ces apparitions. Quelques personnes assurèrent avec serment avoir vu un grand crucifix au milieu de ces lumières ; d'autres, la Vierge Marie, d'autres, un ange ; d'autres un enfant.

"Pour moi, dit le P. Michel*, lorsque j'ai eu la consolation de voir ces lumières, je n'ai rien aperçu de pareil."

* Le P. Michel. Le Saint Pèlerinage de Notre-Dame-de-Lumières.

Ces apparitions lumineuses engagèrent beaucoup de personnes à venir de loin et à veiller dans les hôtelleries et sur les collines voisines. De là l'origine de cette dévotion singulière qui n'a lieu que la nuit. On arrive à la chute du jour, on passe la nuit en prières, et l'on part à la première aurore.

De là encore le nom donné à cette chapelle, dans laquelle la Sainte Vierge est invoquée sous le titre de Notre-Dame-de-Lumières.

Les Carmes Réformés qui depuis des siècles habitaient le couvent de St-Hilaire, vinrent bientôt (29 mars 1664) desservir le sanctuaire de Marie. Ils achetèrent à Antoine Denante un terrain attenant et y firent bâtir un couvent.

De nombreux pèlerins accoururent et un grand mouvement religieux se fit dans la contrée. "Les communions sont si nombreuses, dit le P. Michel, que je crois avoir distribué à moi seul, dans une seule matinée (25 août), six ou sept mille hosties."

Le 31 mai 1664, on compta à peu près vingt mille personnes.

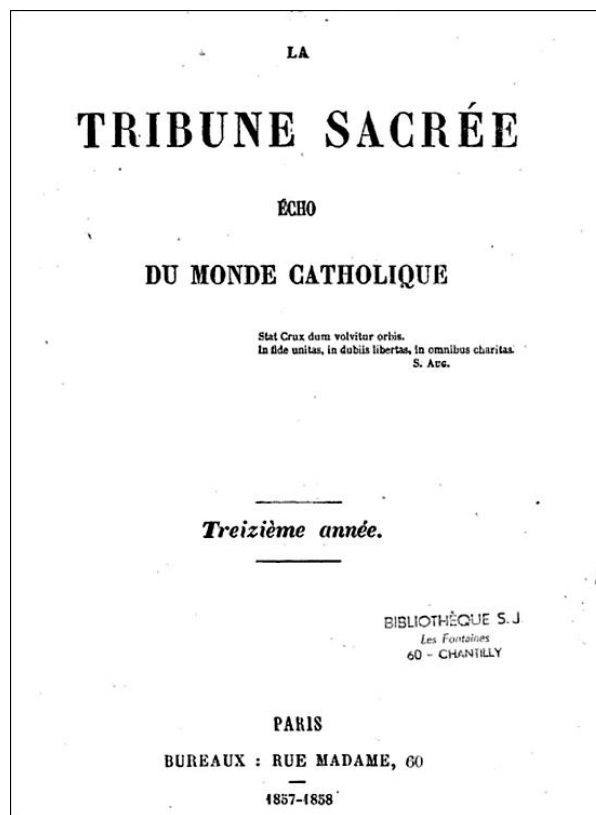
Les années suivantes, des confréries et des paroisses s'y rendirent en corps. La sainte Vierge manifesta sa puissance par de nombreux miracles, et bientôt l'élégante chapelle qui existe encore fut élevée ; Monsieur de Sade la consacra et la dédia à Marie sous le titre de Notre-Dame-de-Lumières.

On lit sur la porte d'entrée à l'intérieur : Æterni luminis – Matri – hanc Ecclesiam – eleemosynis Fidelium exstructam – Illustrissimus et

reverendissimus Joannes-baptista de sade de Mazan – Episcopus Cabellicensis – consecravit - Idibus septembris M.DC.LXIX.

Les Carmes desservirent la chapelle de Lumières jusqu'à la Révolution. Depuis le rétablissement du culte, les Trappistes l'occupèrent pendant quelques années, et la cédèrent le 14 décembre 1836 aux Oblats de Marie qui en sont maintenant possesseurs.

La Tribune Sacrée -1857-1858



À cette époque bénie de l'année où le beau mois des fleurs ramène partout la foule pieuse des enfants de Marie aux pieds des autels de la reine des cieux, nos lecteurs nous permettront de leur raconter en peu de mots l'histoire ou tout au moins l'origine et les principales vicissitudes du sanctuaire de Notre-Dame-de-Lumières.

Pour être un des moins anciens, ce pèlerinage n'en est pas moins riche en souvenirs et grandement célèbre dans nos contrées. Les faveurs nombreuses et éclatantes que la bonne Mère se plaît à y prodiguer à ceux qui viennent y implorer son intercession, justifient pleinement l'empressement des dévotes populations.

Les faits exceptionnels, les guérisons extraordinaires s'y succèdent avec la plus consolante continuité, et, chaque année, un grand

nombre d'ex-voto disparaissent forcément pour céder la place aux nouveaux témoignages de reconnaissance des privilégiés de l'année nouvelle.

C'est par milliers que l'on compte annuellement les pèlerins accourus de toutes les paroisses du Comtat et de la Haute et Basse-Provence, à partir surtout du premier samedi de mai jusqu'au mois de novembre.

Mais c'est aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité que les concours acquièrent cette importance numérique qui marque d'un cachet tout spécial les beaux jours de Notre-Dame-de-Lumières.

Depuis plusieurs siècles, nous dit la tradition, on voyait au terroir de Goult, en Provence, non loin des bords de la petite rivière de Lemergue ou Limergue, les ruines d'une antique chapelle, dédiée à la sainte Vierge Marie.

Ce modeste sanctuaire avait dû jouir, dans les âges passés et aux jours antérieurs à la réforme, d'une grande popularité, à en juger par les sépultures nombreuses et distinguées, dont on retrouvait des vestiges tout à l'entour.

De plus, cette portion du territoire avait retenu le nom de quartier de Notre-Dame, et si, en un jour de délire et à la faveur peut être des incursions protestantes dans la contrée, des mains sacrilèges avaient osé renverser le monument élevé par la piété de nos pères à la gloire de la reine des cieux, notre mère, la Providence, qui avait ses vues sur ces lieux bénis, leur réservait une éclatante réparation et une durable célébrité.

Or, il advint que vers l'année 1660, on commença à se préoccuper grandement de certaines apparitions de lumières miraculeuses que l'on voyait s'élever la nuit du milieu des ruines de la Chapelle de Notre-Dame.

Honoré Bouche, le célèbre historien de Provence, a consigné ce fait, dont il était contemporain, à la page 939 du premier volume de son remarquable ouvrage. Toutefois, cet auteur se trompe sur l'année précise de la première apparition des lumières surnaturelles, quand il indique la date du mois de septembre 1663.

En effet, dans l'information juridique faite au mois de février 1663, de cette même année, avec toutes les formes voulues par M. de la Pierre, official forain de Mr l'évêque de Cavillon, au sujet desdites lumières, plusieurs témoins, déjà avancés en âge, affirmèrent, sur la foi du serment, que, depuis plus d'un demi-siècle, ils avaient été à même de constater à maintes reprises ces apparitions nocturnes.

Mais un fait spécial et de nature à émouvoir vivement les sympathies pieuses des fidèles, vint tout à coup seconder puissamment ce réveil de l'attention publique.

Antoine de Nantes, dit Jalleton, habitant de Goult et âgé d'environ soixante et dix ans, était pour lors propriétaire des terrains avoisinant la chapelle. Affligé depuis nombre d'années d'une infirmité très douloureuse qui avait résisté à toutes les ressources de la science, ce brave homme errait un soir aux environs des ruines de Notre-Dame, c'était en 1661.

Tout à coup ses yeux sont frappés d'une clarté inouïe, et au sein de la gerbe lumineuse qui s'élève devant lui et se balance au milieu des décombres et des ronces qui couvrent le sol, il aperçoit un gentil petit enfant, le plus beau, dit-il, qu'il eût jamais rencontré, et qui lui souriait gracieusement.

Ravi et hors de lui, Jalleton veut s'emparer de l'enfant ; mais aussitôt celui-ci disparaît, et à l'instant Jalleton sent le lourd bandage qui lui ceignait les reins se détacher de lui-même. Il n'en portera plus, car il était complètement et pour toujours guéri de son indisposition !...

Cet événement fit grand bruit à Goult et dans tout le pays d'alentour. Aussi, quand Jalleton, secondé par M. de Mélan, par messire de Barras, prêtre et secondaire de l'église de saint-Pierre, et par M. de la Pierre, vicaire perpétuel de Goult et official forain de l'évêque de Cavillon, voulut travailler, par esprit de reconnaissance à la réédification de la chapelle de Notre-Dame, les aumônes ne lui firent point défaut.

Le 3 juin 1663, ledit M. de la Pierre, par commission expresse du seigneur évêque de Cavillon, Mgr de Mazan, bénit le nouveau sanctuaire et y célébra la Sainte Messe, au milieu d'un concours considérable de personnes accourues de toutes les paroisses voisines.

Dans ce même temps, le P. P. Michel du Saint-Esprit, provincial de l'ordre des religieux Carmes de la réforme, se trouvait en cours de visite au couvent de Saint-Hilaire, près Ménerbes.

Instruit de ce qui se passait à Goult, le révérend père vient à Notre-Dame, et, après avoir oui, de la bouche de Jalleton lui-même, le récit de la faveur exceptionnelle dont il avait été l'objet, et avoir vu de ses propres yeux, ainsi qu'il en témoigne, les apparitions nocturnes de lumières surnaturelles qui continuèrent à se montrer encore de temps en temps, il résolut de fonder en ce même lieu un couvent de son ordre pour desservir le pèlerinage, qui s'y était spontanément établi, et que de nouveaux miracles accréditèrent bientôt.

Muni de toutes les autorisations nécessaires, tant de la part de l'ordinaire et de ses supérieurs que de la part du marquis de Doni, seigneur de Goult, le R.P. Michel du Saint-Esprit acquit définitivement, le 5 mai 1664, d'Antoine de Nantes, dit Jalleton, tout le terrain à l'entour de la chapelle.

Dès la fin de 1668, le couvent fut habitable pour huit à dix religieux, et incontinent les pères Carmes commencèrent, grâce aux largesses des pèlerins, à bâtir la grande église, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Le caractère à la fois sévère et gracieux de son architecture, le fini des détails et l'imposant aspect de son ensemble témoignent du bon goût qui présida à sa construction.

Les âmes pieuses applaudirent surtout à cette heureuse disposition du plan adopté, qui permit de conserver intacte la petite chapelle primitive, relevée tout d'abord sur ses bases séculaires, et au-dessus de laquelle, en doublant ses murs, les pères Carmes construisirent le sanctuaire et le chœur du nouveau temple.

C'est ainsi que le sentiment religieux a tant de fois inspiré des chefs-d'œuvre aux maîtres de l'art chrétien.

La dévotion à Notre-Dame-de-Lumières devint promptement très populaire. Les pères Carmes avaient choisi pour titulaire de cette dévotion à Notre-Dame-de-Lumières, la Vierge des Sept Douleurs, qu'ils représentèrent tenant sur ses genoux le corps inanimé de son divin fils, mais en ayant soin de placer à droite et à gauche un ange tenant à la main une torche allumée.

C'est ainsi que Notre-Dame est représentée sur le bas-relief placé dans le tympan de la façade extérieure de l'église, et sur tous les ex-voto et images de dévotion qui datent d'avant 1789. Le tableau, placé jadis dans le retable en bois doré (*) qui surmontait l'autel de la crypte, portait le même sujet.

(*) Ce retable, privé de son tableau, est aujourd'hui placé au-dessus de la banque de la sacristie. Le tableau de Notre-Dame des sept douleurs existait encore en 1891.

Dans les seules années 1663, 1664 et 1665, quatre-vingt-dix-huit paroisses, tant de la Haute et Basse-Provence que du Comtat, vinrent en procession à Notre-Dame-de-Lumières. Le père Michel affirme que le samedi 3 mai 1664, on estime à plus de vingt mille le nombre des pèlerins, Dieu récompensa leur foi et leur piété par plusieurs miracles éclatants.

Pendant toute la durée du dix-huitième siècle, l'empressement des populations se montra toujours le même, et quand la tourmente révolutionnaire vint à éclater, si le sanctuaire de Notre-Dame-de-Lumières dut subir le sort commun réservé à toutes les maisons du vrai Dieu, si ses portes restèrent fermées, si, la lampe, qui toujours brûle, dut s'éteindre pour ne plus se rallumer ; si le sacrifice y fut suspendu, hâtons-nous d'ajouter que ce temple vénéré eut peu à souffrir des mauvais jours, et qu'il fut préservé des révoltantes profanations, dont tant d'autres furent souillés.

Grâce au bon esprit de la population de Goult, à la fermeté bien connue de R. P. Avon, dernier Carme de Lumières, et aussi grâce à la protection intelligente et dévouée de M. le marquis de Doni, qui, héritier des traditions de sa famille, n'hésita point à acquérir de la Nation le couvent et l'église, on n'eut à déplorer aucune dégradation majeure.

L'établissement fut sauvé du vandalisme, et tout se borna à l'incendie de quelques meubles, tableaux, croix, statues et ex-voto, l'incendie qui fut le fait de cinq à six patriotes étrangers au pays.

Notre-Dame-de-Lumières.

Trois siècles de dévotion populaire en Luberon.

Ouvrage de Bernard Cousin - 1981

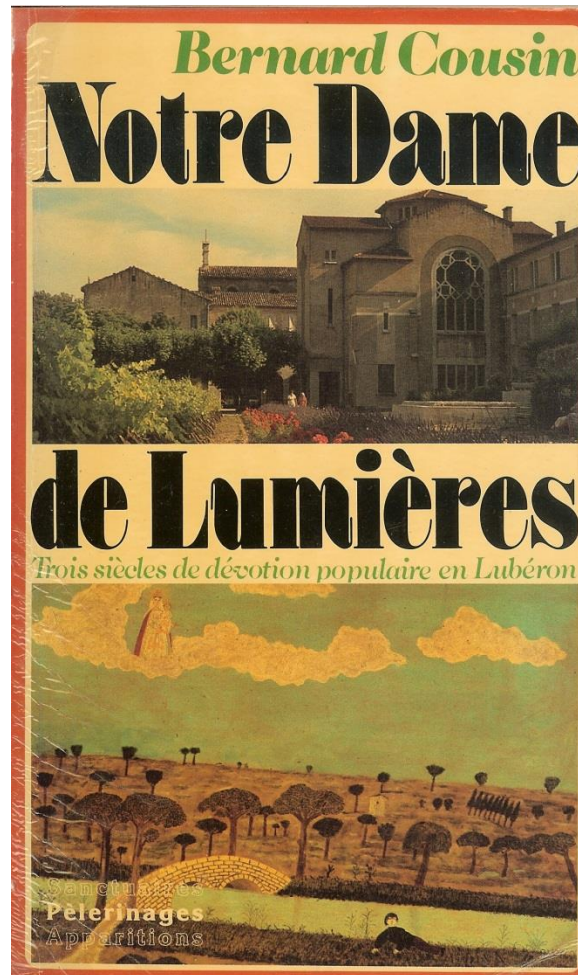
Cette monographie retiendra l'attention à plusieurs titres. Dernière d'une longue série, elle est la première due à un universitaire. Dépassant la chronique chère à ses prédécesseurs ecclésiastiques, B.C. s'attache à saisir la dévotion qui s'y manifeste depuis trois siècles, en relation avec la vie religieuse, sociale et mentale des Provençaux fidèles à leur sanctuaire : un temps long porteur d'évolutions, souvent lentes, mais qui peuvent être profondes ; deux interruptions conjoncturelles qui n'entament pas une continuité substantielle.

Spécialiste des ex-voto peints, Bernard Cousin ajoute au traditionnel dépouillement des archives écrites, le traitement de cette documentation figurée. Enfin, dans la foulée d'une histoire renouvelée en profondeur, il s'interroge sur les questions posées par son travail.

Religion panique, au sens d'A. Dupont ? Non, mais pèlerinage de dévotion, et même archétype du pèlerinage tel que le définit celui-ci. Religion populaire, au sens actuellement en vogue d'une religion qui peut s'exprimer sans clergé dans un lien direct du fidèle à la divinité et ancrée dans des pratiques populaires fort anciennes et parfois préchrétiennes ?

Pas d'avantage, ou pas exactement, car les religieux desservants - Carmes, puis Oblats, deux congrégations vouées à Marie - ont su composer avec elle tout en cherchant à la faire évoluer.

Autrement dit, ça ne se passe pas comme ça : cette prétendue religion populaire, est un concept "a-temporel, trop figé et théorique". Reste une réelle dévotion populaire avec son cycle annuel, qui culmine le 6 septembre, et ses fluctuations historiques.



Notre-Dame-de-Lumières

Auteur : Bernard Cousin, professeur émérite de l'Université de Provence

Éditeur : Desclée de Brouwer

Date : 22 juin 1981

Broché : 214 p

ISBN : 978-2-220-02344-1

Prix : ouvrage indisponible

Mes Origines.

Mémoires et Récits - Chapitre VI - Chez Monsieur Millet.

Frédéric Mistral - 1906

L'oncle Bénoni était un frère de ma mère et le plus jeune de la lignée. Brun, maigre, délié, il avait le nez retroussé et deux yeux noirs comme du jais. Arpenteur de son état, il passait pour paresseux, et même il s'en vantait. Mais il avait trois passions : la danse, la musique et la plaisanterie.

Il n'y avait pas, dans Maillane, de plus charmant danseur, ni de plus jovial. Quand, dans "la salle verte", à la Saint-Éloi ou à la Sainte-Agathe, il faisait la contredanse avec Jésette le lutteur, les gens, pour lui voir battre les ailes de pigeon, se pressaient à l'entour. Il jouait, plus ou moins bien, de toutes sortes d'instruments : violon, basson, cor, clarinette ; mais c'est au galoubet qu'il s'était adonné le plus. Il n'avait pas son pareil, au temps de sa jeunesse, pour donner des aubades aux belles ou pour chanter des réveillons dans les nuits du mois de mai. Et, chaque fois qu'il y avait un pèlerinage à faire, à Notre-Dame-de-Lumières, à Saint-Gent, à Vaucluse ou aux Saintes-Maries, qui en était le boute-en-train et qui conduisait la charrette ? Bénoni, toujours dispos et toujours enchanté de laisser son labeur, son équerre et sa maison pour aller courir le pays.

1^{er} avril 1664 - Acte de fondation du sanctuaire

"Au nom de nostre Seigneur Jésus Christ soit il. L'an mil six cent soixante-quatre et le premier jour du mois d'avril avant midy au lieu de Goult du Regne du tres chrestien et puissant Prince Louis quatorzieme par la grace de Dien Roy de france et de navarre Comte de Provence, focalquier et terres adjacentes longuement et heureusement soit il. Scahent tous present et advenir que pardevant moy notaire royal au lieu de Goult sousigné et temoings cy bas nommez a été personnellement établi le R. P. Michel du St Esprit Commissaire general des Carmes reformez de cette Province comme il appert par les patentes du R. P. Général de son ordre donnez à Rome en date du quinzième jour de juillet de l'année mil six cent soixante deux lequel nous a dit et remonstré que Dieu par la Sainte grace et Benediction aiant voulu par sa bonté liberale et infinie Misericorde honorer le terroir dudit Goult par l'operation de plusieurs œuvres miraculeuses et à l'invocation de la tres Sainte et glorieuse Vierge Marie reclamée audit lieu et invoquée soubz le tittre et nom de nostre Dame de Lumiere il a traité avec Illustres et Magnifiques Seigneurs messire Jean Baptiste et Louys de Denis Pere et fils Seigneurs fonsiers et universels dudit Goult Marquis de Beauchamp et autres places comme il a fait apparoir par les articles qui ont respectivement signez le vingt troizieme jour du mois de decembre de L'année."

Archives départementales de Vaucluse.

1670 - Construction de l'actuel sanctuaire

Les années 1670 voient la construction de l'actuel sanctuaire, dont l'église intègre sous forme de crypte située sous l'autel principal, la chapelle reconstruite au cours des années 1660.

L'église fut consacrée par Mgr Sade de Mazan, évêque de Cavillon, le 13 septembre 1699, soit seize ans après le décès de R. P. Michel du S. Esprit (1683).



1671 - Chapitre provincial des Carmes

Actes du Chapitre provincial des Carmes de la Province de Provence, célébré le 24 avril 1671, au couvent de Notre-Dame-de-Lumières, sous la présidence du T. Rév. P. Bazile de Remezán, ex-provincial et nommé commissaire par le R^{me} Mathieu Orlando, Prieur général de l'Ordre.

À cette occasion, le Définitoire élu par suffrage secret les Prieurs des divers couvents suivant le décret en vigueur :

- Avignon : R. P. Maurice de la Nativité.
- Aygalades : A.P. Joseph Solly.
- Saint-André-du Désert : Toussaint Monoyer.
- Saint-Hilaire : R. P. Élie de Saint-Rémy.
- Marseille : R. P. Bazile de Ramezan.
- Aix : R. P. Brocard (réélu).
- Apt : R. P. Honoré Blanchard.
- Manosque : R. P. Cyrille de Saint-François.
- Nice : R. P. François Lafond.
- Orange : R. P. Jean Perrin.
- Arles : R. P. Jean-Baptiste de Jésus.
- Le Luc : R. P. Athanase de la Croix.
- Pinet : R. P. Balthazar Gourin (réélu).
- La Rochette : R. P. Augustin de Saint-Jean.
- Pont-Beauvoisin : R. P. Albert Pellissier.
- Beauvoir : R. P. Antoine Chamel.
- Vienne : R. P. Simon Guerrin.
- Saint-Marcellin : R. P. Philippe du Saint-Esprit.
- Pertuis : R. P. Joseph de Saint-Anne.
- Saint-Roch : R. P. Léo d'Escalis.
- Notre-Dame-de-Lumières : R. P. Thomas de Saint-Raymond.

1789 - Notre-Dame-de-Lumières à la Révolution

Quand survient la Révolution, la piété baroque est en plein déclin, et cet abandon d'une religion extériorisée portée par des miracles, rythmée par de nombreuses processions, suscitée et dirigée par des Carmes dynamiques, s'est substituée à un lieu de pèlerinage saisonnier (Assomption le 15 août et Nativité de la Vierge le 8 septembre) de moins en moins fréquenté.

De ce fait, la déchristianisation révolutionnaire ne fera qu'achever un processus de déclin engagé depuis longtemps, même si en 1789 le

chapitre provincial des Carmes envoie à Notre-Dame-de-Lumières un nouveau religieux le Père Charles Avon ; sans préciser s'il devait remplacer ou seconder le Carme qui y vivait en ermite depuis une dizaine d'années.

Outre le passage non daté à deux reprises de déchristianisateur, le déclin du sanctuaire et sa fréquentation fort épisodique expliquent qu'il n'ait pas été l'objet ou l'enjeu d'actions plus spectaculaires.

Biens nationaux, le sanctuaire et ses dépendances, sont mis en vente, leur inventaire fait en 1790 par les agents municipaux est inconnu. L'enchère a lieu à Apt le 22 janvier 1791. M. de Donis, seigneur de Goult envoie son viguier Jean-François Bonot qui emporte l'enchère à 21.700 francs.

Après avoir conservé l'église à sa destination cultuelle, la famille De Donis quittant Goult sous l'Empire, vendit le couvent, le 3 thermidor an XIII (22 juillet 1805) à Jean Demarre qui habitait l'auberge située de l'autre côté de la route.

1794 (juin à août) - Les martyres d'Orange



Bien que le quatrième Ordre, les femmes et les innocents prissent rarement une part active au dynamisme politique de la Révolution française, leurs histoires ne devraient pas passer sous silence.

Par conséquent, le récit de l'abbé Méritan des trente-deux religieuses guilloténées à Orange en juillet 1794, et qui sont toutes aussi dignes des seize Carmélites de Compiègne guilloténées à Paris le 17 juillet 1794.

Cette monographie de M. l'abbé Méritan, archiprêtre d'Orange, où il mourut le 20 mai 1949 ; fut publiée en 1931 par Société Bonne Presse du Midi, Vaison.

Elle est complétée de la liste des prêtres et religieux au diocèse d'Avignon immolés pour la même cause du 23 juin au 3 août 1794, dont Jean-Baptiste Bedoin, religieux Carme de Sorgues († 29 juin 1794).

Le régime de la Terreur commencé par la loi du 17 septembre 1793, était, en fait, inauguré depuis longtemps pour les prêtres. Il n'allait pas tarder à sévir contre les religieuses, expulsées sans doute de leur couvent, mais un peu partout encore groupées sous un toit de fortune, et conservant de leur vie passée les pratiques pieuses, les exercices réguliers.

Or, la Terreur était représentée, à cette époque, par trois organismes principaux, dont le rôle fut inégal et divers, mais possédés de la même haine, et animés de la même rage homicide.

Le Comité de Sûreté générale, en relations dans le département avec les Comités de surveillance ou Comités révolutionnaires, s'est chargé de découvrir et de dénoncer les suspects : prêtres ou religieuses insermentés et tous autres fanatiques déjà marqués par une seule dénonciation pour la prison et l'échafaud.

Au-dessus de lui, le Comité de Salut Public. Sa fonction est de gouverner et d'administrer, sous l'autorité de la Convention qui légifère, mais son rôle véritable est de dominer de ses exigences toutes-puissantes les votes des législateurs souvent apeurés et toujours soumis.

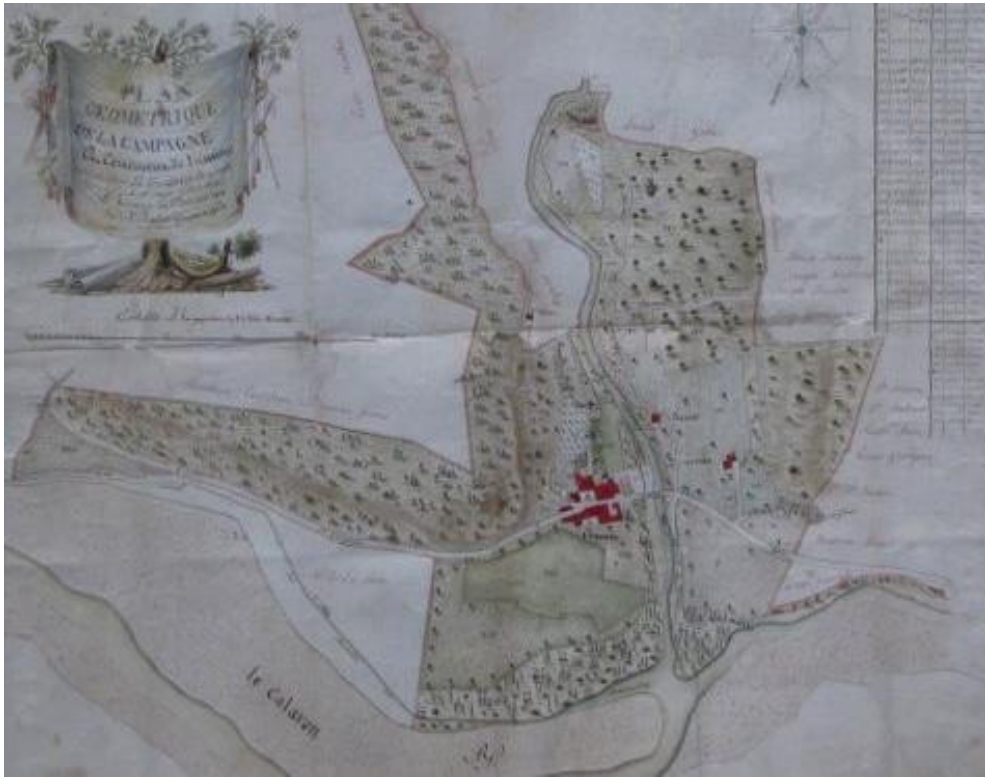
.../...

► [Accès au texte intégral](#)

[ici](#)

1810 - Foncier de Notre-Dame-de-Lumières

Plan géométrique de la propriété de Mr Jacob Demarre, terminé le 1^{er} février 1810 par Bachet, géomètre du cadastre de 1^{re} classe :



1823-1828 - Propriété privée

Jean Demarre transmet Lumières à son fils, qui ayant fait faillite est exproprié de ses biens. Le 7 mai 1823, le couvent est acquit par M. François Victor Clément Carbonel, aspirant au notariat, du lieu de Ménerbes.

1828-1836 - Présence des Trappistes

Le 12 décembre 1828, M. François Victor Clément Carbonel vend le couvent de Notre-Dame-de-Lumières à Mr Jean-François Bride (le lien de parenté avec la famille Bride actuelle propriétaire de Saint-Hilaire reste à rechercher), conjointement avec Mrs Marc Marie Dulac, François Courbon, Jean-Baptiste Lanes, prêtres, et Mr Joseph Mignard, clerc mineur tous de l'ordre de la Trappe.

1836-1906 - Présence des Oblats de Marie

Le séjour à Lumières de cet ordre contemplatif ne fut que de courte durée, car après avoir souhaité vendre ce bien au diocèse d'Avignon, c'est Monseigneur Charles Joseph Eugène de Mazenod, évêque d'Ycosie, vicaire général de Marseille, Commandeur de l'ordre religieux et militaire de Saint Maurice et Saint Lazare, demeurant à Marseille, et qui venait de créer les Oblats de Marie, qui se porta acquéreur du bien le 14 décembre 1836.

1836 - Acte de vente du 14 décembre (document partiel)

Par-devant M^e Balmelle, licencié en Droit, et son Collègue, notaires à Avignon, et M^r Joseph Marie Isidore Pastoret, prêtre de l'ordre de la trappe, demeurant ordinairement à Aiguebelle, arrondissement de Montélimar, département de la Drôme.

14 X^{bre} 1836.

Vente



Par-devant M^{re} Balmelle, licencié en Droit, et son Collègue, notaires à Avignon soussignés

Fut présent

M^{re} Joseph Marie Isidore Pastoret, prêtre de l'ordre de la trappe, demeurant ordinairement à Aiguebelle, arrondissement de Montélimar, département de la Drôme, étant ce jourd'hui à Avignon en l'étude.

Agissant comme mandataire de M^r Jean François

Bride, prêtre, aumônier du couvent de la trappe.

Demeurant dans les bâtiments dudit ordre, par lui

de Garde de loup, Commune de Vaise, faubourg

de Lyon, en vertu de la substitution que, suivant

acte passé devant M^{re} Jeanne, et son Collègue,

notaires à Avignon le sept Décembre courant, M^{re}

Joseph Balmelle, propriétaire, demeurant à Aiguebelle,

lui a faite, dans les pouvoirs qui lui avaient été donnés

par le M^{re} Bride, aux termes d'une procuration

recevée M^{re} Cavat et son Confère, notaires à Lyon,

le vingt cinq octobre dernier, les b^s sont originaux des

quelles, procurations et substitution est en la procu-

ration de M^{re} Balmelle, l'un des notaires soussignés,

peuvent avoir été annexés à la minute d'indente de

réplication de bail passé devant lui le quatorze Dis-

cembre courant.)

Premier acte

14 X^{bre} 1836

Vente

Par-devant M^{re} Balmelle, licencié en Droit, et son Collègue, notaires à Avignon soussignés

---- Fut présent ----

M^r Joseph Marie Isidore Pastoret, prêtre de l'ordre de la trappe, demeurant ordinairement à Aiguebelle, arrondissement de Montélimar, département de la Drôme, étant ce jourd'hui à Avignon en l'étude.

Agissant comme mandataire de M^r Jean François

"Bride, prêtre aumônier du couvent de la trappe

"demeurant dans les bâtiments dudit ordre au lieu
 "de Gorge de loup, commune de Vaise, faubourg
 "de Lyon, en vertu de la substitution que, suivant
 "acte passé devant M^e Jeanne, et son collègue,
 "notaires à Avignon le sept décembre courant, M^r
 "joseph Baume, propriétaire, demeurant à Aiguebelle
 "lui a faite, dans les pouvoirs qui lui avaient été donnés
 "par M^r Bride, aux termes d'une procuration
 "reçue M^e Casati et son confrère, notaires à Lyon,
 "le vingt-cinq octobre dernier, le brevêt original des
 "quelles procurations et substitutions sont en la posse-
 "sion de M^e Balmelle, l'un des Notaires soussignés
 "pour avoir été annexé à la minute d'un acte de la
 "résiliation de bail passé devant lui le quatorze dix
 "décembre courant."

Premier vide

*Lequel a par les présentes, vendu et a obligé
 M^r Bride, son mandant, à garantir de tous troubles, de
 privilèges, hypothèques, évictions, aliénations, et autres
 changements*

*à Monsieur Charles Joseph Baume D^e -
 Maronod, évêque d'Orange, vicaire général de Marseille,
 Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis et militaire D^e Saint-
 Maurice et Saint-Lazare, demeurant à Marseille, rue
 de l'évêché dans le palais épiscopal, aujourd'hui pour lui
 et ses ayants cause*

*Procureur Roi -
 M^e Balmelle*

*« Ce acte pour lui par M^r François D^e Paul
 « Louis Compier, vicaire général, demeurant à
 « Marseille, à le présent stipulant comme son
 « mandataire, suivant la procuration passée, en
 « minute, devant M^r Bernard, et son collègue,
 « notaire à la résidence de cette dernière ville, le
 « premier août mil huit cent trente trois; Extrait
 « de laquelle est soussigné ainsi à la minute D^e
 « présente, après avoir été par devant M^r Compier
 « Certifié véritable et signé en présence des notaires
 soussignés.»*

Désignation

*L'établissement connu sous le nom de société
 d'au D^e Lucienne, située dans l'étendue d'histoire de
 Goul, faubourg de Gordes, arrondissement de Apt. {Vaucluse}*

Lequel a par les présentes, vendu et a obligé M^r Bride son mandant, à garantir de tous troubles, dons, privilèges, hypothèques, évictions, aliénations, et autres empêchements quelconques _____ à Monseigneur Charles Joseph Eugène de Mazenod, évêque d'Ycosie, vicaire général de Marseille, Commandeur de l'ordre religieux et militaire de saint Maurice et saint Lazare, demeurant à Marseille, [?] de l'évêché dans le palais épiscopal, acquéreur pour lui et ses ayant cause _____

"Ce accepté pour lui par M^r François de Paule
"Henri Tempier, vicaire général, demeurant à
"Marseille, à ce présent stipulant comme son
"mandataire suivant la procuration passée en
"minute, devant M^e Bernard, et son collègue,
"notaires à la résidence de cette dernière ville, le
"premier août mil huit cent trente-trois, extrait
"de laquelle est demeuré annexé à la minute des
"présentes après avoir été par M^r Tempier
"certifié véritable et signé en présence des notaires
"soussignés."

Désignation


L'établissement connu sous le nom de nôtre dame des lumières, situé dans l'étanduë du terroir de Goult, canton de Gordes arrondissement d'Apt {Vaucluse}.
.../....

Propriété

L'établissement de nôtre dame des lumières qui comprend l'ancien couvent des Carmes de lumières et toutes les dépendances appartient aujourd'hui à M^r Bride pour l'avoir acquis conjointement avec M^{rs} marc marie Dulac, François Courbon, Jean-Baptiste Lanes, prêtres, et M^r Joseph Mignard, cleric mineur tous de l'ordre de la trappe, de M^r François Victor clément Carbonel, aspirant au notariat, du lieu de Ménerbes suivant acte sous seing privé du douze septembre mille huit cent vingt-sept enregistré le dix décembre d'après par Mathieux receveur à Bonnieux qui a perçu les droits, et déposé le même jour pour minute à Mrs André et Carbonel, notaires, le premier à Bonnieux, l'autre à Ménerbes, duquel acte sous seing privé il résulte que la vente a été faite à la condition que se sont imposés les acquéreurs qui si un ou plusieurs d'eux venaient à mourir ou à désertir l'ordre de la trappe, les droits des prémourants ou de ceux qui se seront retirés appartient au dernier des cinq acquéreurs, condition qui s'est réalisée.

Les Oblats s'installent dès le printemps 1837, dans des bâtiments qui n'étant plus occupés depuis plus d'un demi-siècle, s'étaient considérablement dégradés : le couvent menaçait ruine et la charpente de l'église était sur le point de s'effondrer.

Les Oblats font appel à la générosité à la communauté chrétienne lors de quêtes pour restaurer l'église. Les travaux sont déjà commencés depuis un an lorsqu'ils font imprimer chez Aubanel, à Avignon, en juin 1838, le texte ci-après de trois pages, appelant à une "Souscription pour les réparations du sanctuaire de Notre-Dame de Lumières" :



SOUSCRIPTION

POUR LES RÉPARATIONS DU SANCTUAIRE

DE

NOTRE-DAME-DES-LUMIÈRES.

Le Sanctuaire de Notre-Dame-des-Lumières est trop connu dans le Diocèse d'Avignon, trop célèbre dans le midi de la France, pour qu'il soit nécessaire de donner ici une notice étendue sur ce lieu de dévotion. Tout le monde sait, qu'un grand nombre de prodiges ont été opérés dans ce saint lieu par l'intercession de la très-sainte Vierge, qui se plait, depuis près de deux siècles, à faire éclater son crédit et sa protection toute puissante en faveur de ceux qui viennent l'y invoquer dans le temple qu'elle s'est, elle-même, choisi.

Ce Sanctuaire, élevé par les Révérends Pères Carmes, qui fondèrent tout auprès une maison de leur ordre, fut vendu pendant la révolution de 89, et passa de mains en mains à divers particuliers. Les Pères Trapistes, qui l'avaient acquis dans ces derniers temps, ont pensé qu'il serait plus avantageux pour le bien de la Religion, que ce lieu de dévotion fut desservi par des Prêtres, voués à un ministère actif en faveur des peuples : ils l'ont en effet vendu; et des Missionnaires, destinés par Monseigneur l'Archevêque, à évangéliser les paroisses de son Diocèse, y ont été établis. Il leur a déjà fallu faire bien des sacrifices pour réparer la maison, ancien Couvent des Carmes, qui avait beaucoup souffert par l'effet du temps et des diverses destinations qu'elle a subies. Des ouvriers y sont employés depuis près d'une année, et leurs travaux ne sont pas encore entièrement terminés.

On n'a pu cependant s'occuper jusqu'à ce jour, qu'à réparer la maison pour la rendre habitable. Le toit et toute la charpente de l'Église, sont en si mauvais état, qu'il faut nécessairement refaire le tout à neuf, sous peine d'être exposé à voir bientôt ce bel édifice, qui excite avec raison l'admiration de toute la contrée, se dégrader considérablement. Déjà l'infiltration des eaux a commencé à endommager les voutes tant de la nef que des chapelles, du chœur, de la sacristie. L'examen attentif qu'ont fait à ce sujet, des hommes de l'art, ne laisse aucun doute sur la nécessité de refaire promptement toute la toiture, pour empêcher l'édifice de tomber en ruine.

Il ne faut pas se le dissimuler, pour un tel objet, la dépense sera grande. Les réparations à faire dans l'intérieur de l'Église, nécessiteront également de grands frais. Les autels, même l'autel majeur, sont par trop simples, non-seulement dénués de toute décoration, comme rétables, tableaux, etc. mais pour la plupart, de nature à ne pouvoir pas être tolérés dans la Chapelle rurale la moins fréquentée. Le pavé, tant du Sanctuaire que de la nef, est à refaire en grande partie.

Quoique les Missionnaires qui desservent le Sanctuaire, soient prêts à s'imposer toutes sortes de privations pour conserver un monument si précieux, ils ne sauraient, toutefois, supporter une semblable charge avec leurs seules ressources. Le Sanctuaire de Notre-Dame-des-Lumières, qui atteste de la puissante protection de la Sainte-Vierge envers les peuples de ces contrées, est comme l'asile commun de tous les fidèles de ce Diocèse, dans les jours de calamité, comme un centre de piété et de dévotion pour

les véritables enfans de Marie, qui viennent de tous les points, y vénérer leur Mère. N'est-il pas juste, dès-lors, que tous contribuent à le sauver de sa ruine par quelques offrandes qui ne sauraient les appauvrir, et qui leur attireront assurément des grâces de sanctification? On a la confiance que ce sentiment se trouvera dans tous les cœurs: aussi n'hésite-t-on pas d'annoncer pour cet objet, une Souscription qui va être ouverte dans le Diocèse, avec l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque. Chacun est invité à y concourir. Le nom des Souscripteurs sera recueilli dans un registre que l'on conservera précieusement à Notre-Dame-des-Lumières, comme un monument de la piété de ceux qui auront voulu en prévenir la ruine. De plus, par le motif d'une bien juste reconnaissance, l'usage sera établi dans le Sanctuaire, de prier chaque jour pour les bienfaiteurs de ce lieu vénéré. C'est ainsi qu'en concourant, chacun autant qu'il est en nous, aux intérêts de la Mère de Dieu, nous pourrons avoir la ferme confiance que cette bonne Mère, nous conduisant à la lueur de sa douce lumière, nous fasse arriver, à la fin de notre pèlerinage, auprès de son divin Fils, dans le séjour de la béatitude.

Fait à Notre-Dame-des-Lumières, le 16 Juin 1838.

Vu, approuvé,

✠ J. M. A. CÉLESTIN, Archev. d'Avignon.



AVIGNON, L. AUBANEL, IMPRIMEUR DE MST L'ARCHEVÊQUE. 1838.

1816-1823 - Mazenod et les siens

Le titre pourrait paraître factice, mais il est bien de Mazenod ... ou à peu près. Celui-ci n'aurait pas osé se plaindre à ses compagnons, aux premiers mois de leur réunion, mais il s'en ouvre à son ami

d'autrefois, Charles de Forbin-Janson : "le vent et la marée sont contraires aux missionnaires". Ce qu'il constatait en ce moment se maintiendra pendant plusieurs années. Les vents, d'ailleurs, ne soufflèrent pas toujours du même côté.

.../...

► Accès au texte intégral

[ici](#)

1880 - Première expulsion

Sous la Troisième République, le 29 mars 1880, le président du Conseil, Charles de Freycinet, promulgue deux décrets sur proposition de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique :

- le premier décret vise l'expulsion des Jésuites de France ;
- le deuxième impose aux autres congrégations non autorisées de se mettre en règle dans un délai de trois mois, sous peine de dissolution et de dispersion.

Le 5 novembre 1880, les Oblats expulsés de la maison de Notre-Dame-de-Lumières par la force publique, trouvent refuge chez des amis curés qui leur offrent l'hospitalité.

À la suite de cette expulsion, considérant que l'église était officiellement fermée, le supérieur et trois Pères sont autorisés à demeurer sur place afin de garder le bâtiment conventuel. À la demande de fidèles, ils créent un passage depuis le couvent qui rejoint la crypte, passage qui sera condamné à la suite d'une dénonciation.

Bien que le sanctuaire demeure officiellement fermé, les Oblats reviennent peu à peu, et reprennent leurs activités ainsi que leurs prédications.

1906 - Deuxième expulsion

En France, il a toujours existé, même sous les régimes les plus favorables à l'Église, une méfiance du gouvernement vis-à-vis des congrégations, et particulièrement des jésuites.

Sous la Restauration, la loi du 4 mai 1825, qui restera la charte des congrégations féminines jusqu'en 1901, permet l'autorisation par ordonnance des congrégations déjà existantes (six cent quarante-trois seront ainsi reconnues sous la Restauration) et prévoit une autorisation législative pour les nouvelles congrégations.

Par ailleurs, cinq communautés d'hommes avaient été autorisées depuis 1808 : les Frères des écoles chrétiennes, les Prêtres des missions étrangères, les Prêtres de la mission (lazaristes), les Pères du Saint-Esprit et les Prêtres de Saint-Sulpice. Il n'y en aura plus d'autre part la suite.

De manière générale, la législation est beaucoup plus sévère vis-à-vis des hommes que des femmes. Ainsi, en 1859, un arrêté du conseil des ministres stipule "qu'aucun nouvel établissement appartenant à une congrégation d'hommes non autorisée ne pourrait s'ouvrir sans autorisation du gouvernement".

Ce qui complique la situation, c'est que la législation est rarement appliquée et que, surtout durant les périodes favorables (Restauration, Second Empire), les congrégations se multiplient et fondent de nombreux établissements sans être jamais inquiétées par le pouvoir civil. Mais quand surviennent des régimes moins favorables, on exhume les vieux textes de lois et le gouvernement tente de les faire appliquer.

C'est ce qui se produit en 1880. Dépité d'avoir perdu au Sénat la bataille de l'article 7, qui aurait interdit l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées, le gouvernement publie les fameux décrets du 29 mars 1880, qui dissolvent la Compagnie de Jésus et donnent trois mois aux congrégations non autorisées pour demander l'autorisation.

Par solidarité avec les jésuites, celles-ci ne la demanderont pas, et le gouvernement procédera à l'expulsion des congrégations d'hommes non autorisées. Deux cent soixante et une communautés seront ainsi dispersées, ce qui entraînera de vifs remous chez les catholiques, dont la démission de deux cents magistrats.

Mais rien n'obligeant une congrégation à être autorisée, les religieux réoccuperont progressivement leurs couvents et les expulsions n'auront guère d'effets pratiques. Par contre, elles jetteront les religieux dans un état de crainte : pour parer à une expulsion éventuelle, plusieurs communautés se chercheront un refuge à l'étranger.

Puis vient la loi du 17 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, qui supprime l'immunité des clercs et astreint les futurs prêtres à un an de service militaire. Mais l'attaque la plus vigoureuse des anticléricaux au pouvoir contre les congrégations vient en 1901 avec la loi sur les associations.

De manière plus générale, le gouvernement s'inquiète de l'essor des congrégations, qui a été effectivement considérable dans la dernière décennie du XIX^e siècle. Waldeck-Rousseau redoute les empiétements du clergé régulier sur le clergé séculier ; dans son célèbre discours de Toulouse, il monte en épingle "le milliard des congrégations" et dénonce les "deux jeunesses" de France qui ne se connaissent plus, fruit de l'enseignement congréganiste.

C'est donc pour enrayer le péril congréganiste qu'est déposé le projet de loi sur les associations, assez libéral par ailleurs en ce qui concerne le droit d'association. Devenu loi le 1er juillet 1901, le texte stipule que les congrégations non autorisées devront être reconnues par une loi ; que les congrégations peuvent être dissoutes par décret ministériel ; que l'enseignement est interdit à tout membre de congrégation non autorisée. Les congrégations non autorisées ont trois mois pour demander l'autorisation.

En quittant le sol français, plusieurs congrégations espéraient provoquer un sursaut de résistance de la conscience catholique, notamment aux élections de 1902, qui furent effectivement des élections de combat sur la question religieuse. Mais le Bloc anticlérical remporta une victoire décisive, et Émile Combes devint président du Conseil.

Mais c'est en 1903 que la crise atteint son sommet. Combes décide qu'au lieu de faire l'objet de lois individuelles, les demandes d'autorisation seront examinées par le Parlement pour les congrégations d'hommes et le Conseil d'État pour les congrégations de femmes, après avoir été regroupées en catégories.

Pour les soixante congrégations d'hommes, il y aura quatre blocs : congrégations enseignantes (25), prédicantes (28), commerçante (une, les Chartreux), hospitalières, missionnaires ou contemplatives (6).

Les demandes des trois premiers groupes sont examinées par la Chambre, qui les rejette successivement en mars 1903. Ces congrégations ont deux semaines pour se disperser et la loi prévoit que leurs biens seront liquidés. Le quatrième groupe, lui, est examiné par le Sénat.

En avril 1903, la communauté des Oblats de Notre-Dame-de-Lumières est informée par un courrier émanant de la Direction générale des Cultes du Ministère de l'Intérieur et des Cultes du rejet de sa demande d'autorisation :

Monsieur le Supérieur de l'établissement des Oblats de Marie Immaculée à Goult (Vaucluse) (N. D. des Lumières) - Paris, le 5 avril 1903.

Monsieur,

J'ai notifié au Supérieur Général de votre congrégation le rejet de la demande qu'il avait formée conformément à l'article 18, paragraphe 1er, de la loi du 1er juillet 1901 pour divers établissements au nombre desquels se trouve celui que vous dirigez.

J'ai l'honneur de vous notifier personnellement ce rejet en vous rappelant qu'aux termes de l'article 18 précité de la loi du 1er juillet 1901, ledit établissement est dissous de plein droit et doit être fermé.

Cette fermeture devra être effectuée et les immeubles seront délaissés dans un délai de quinze jours sous peine des sanctions portées par les lois des 1er juillet 1901 et 4 décembre 1902.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes
E. Combes

Le 7 avril 1903, notification est faite de cette décision par le commissaire de police d'Apt, qui rappelle le délai exécutoire de 15 jours.

La Communauté des Oblats (composée majoritairement de religieux âgés ou malades) trouve alors refuge en Italie du Nord, à Diano Marina, près d'Imperia, sur la Riviera Ligure.

Les biens immobiliers de Notre-Dame-de-Lumières sont placés sous séquestre et deviennent propriété de l'État. Duez, liquidateur, après avoir évalué les biens à la somme de 100 000 francs, fixe la vente au 7 avril 1908.

Renvoyée au 23 juin faute d'acquéreur, c'est finalement le chanoine Redon, vicaire général du diocèse d'Avignon, qui se porte acquéreur, pour la somme de 16 000 francs, du sanctuaire et des bâtiments de Notre-Dame-de-Lumières, avec l'accord et du Saint-Siège et des Oblats.

Le 4 juillet 1903, c'est au tour des Salésiens qui voit leur demande repoussée, alors qu'aucun avis ne sera prononcé sur ces cinq autres congrégations : Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, Pères blancs, Société des missions africaines de Lyon, trappistes, cisterciens de Lérins, ce qui leur permettra de maintenir leur existence en France en toute légalité.

Au total, il est clair qu'il y eut en France entre 1900 et 1905 une action gouvernementale anti-congréganiste que les catholiques pouvaient considérer comme une "persécution" ; par contre, il faut être plus nuancé quand on parle d'exil et d'exilés, car les religieuses et religieux français auraient pu rester en France, parfois même sans

quitter leurs couvents, mais le plus souvent en se sécularisant fictivement.

En 1905, l'article 4 de la loi du 9 décembre sur la séparation des Églises et de l'État définit les associations cultuelles comme suit : "qui doivent se conformer aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice". L'Église catholique refusa d'abord ce cadre juridique.

Après le refus du pape Pie X de constituer des associations cultuelles, la loi du 2 janvier 1907 permet l'exercice du culte dans le cadre d'une association de statut de la loi de 1901 et la polémique s'éteint en 1924, lorsque le pape Pie XI autorise la création d'associations diocésaines. Le Conseil d'État considéra alors qu'elles étaient assimilables aux associations cultuelles.

En 2011, les lois du 3 septembre 1940 et du 8 avril 1942, confirmées à la Libération, abrogent la loi du 7 juillet 1904 et assouplissent les dispositions du titre III de la loi du 1er juillet 1901 en modifiant l'article 13, et abrogeant les articles 14 et 16. La fondation d'une congrégation n'est plus soumise à une autorisation légale, mais à un décret pris après avis conforme du Conseil d'État.

Prévues à l'origine pour les communautés catholiques, les dispositions des textes sur les congrégations ont été appliquées à des communautés protestantes, orthodoxes, œcuméniques et bouddhistes.

Les congrégations

Les cultes peuvent aussi s'organiser en congrégations ou en fondations, formes juridiques spécifiques différentes des associations. Il existe des congrégations depuis l'installation du christianisme en Europe. Le Titre III de la loi de 1901, sans donner une définition précise du terme "congrégation", leur a réservé un sort particulier et contraignant à la différence des autres associations.

La situation a beaucoup évolué depuis 1901. À partir de 1914, l'État a toléré leur existence sans autorisation préalable du Parlement pour les congrégations d'hommes et du Conseil d'État pour les congrégations de femmes. Sous le "Régime de Vichy", L'État Français a modifié le titre III et supprimé le "délict de congrégation".

Depuis cette décision, entérinée à la Libération, les congrégations peuvent être soit simplement légales, soit même reconnues si elles le demandent. Depuis 1970, sous la présidence de Georges Pompidou,

plusieurs centaines ont obtenu cette reconnaissance. Le Bureau central des cultes gère environ 650 congrégations. Parmi elles, on trouve trois congrégations protestantes, dix bouddhistes, une hindouiste et six orthodoxes, la grande majorité étant catholique.

Les fondations

Bien qu'il existe des fondations depuis longtemps, c'est la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat qui en a donné la première définition légale : "La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif".

Il existe soixante fondations catholiques, vingt protestantes et seize juives. Une "Fondation pour les œuvres de l'islam" a été créée le 21 mars 2005. Elle n'a pas pour le moment, un fonctionnement réel.

1916-1920 - Présence des Assomptionnistes

De 1916 à 1920, l'Archevêque d'Avignon confie le sanctuaire à la garde des Assomptionnistes (sous le nom d'association de missionnaires diocésains) et leur permet l'ouverture d'un petit séminaire.

1922 - Retour des Oblats

Vers 1920-1922, des tractations sont engagées par les Oblats avec l'Archevêché et les Assomptionnistes. Elles aboutiront à un retour progressif des Oblats à Notre-Dame-de-Lumières à partir de l'année 1922.

Afin de protéger les biens immobiliers de Notre-Dame-de-Lumières ceux-ci sont acquis le 4 juin 1930 par la Corporation épiscopale catholique romaine du Mackenzie (Canada), qui représente les Oblats.

Cette corporation bénéficiant des lois canadiennes d'intérêt privé (l'association est titulaire d'une loi constitutive de 1913), assure son "indépendance" vis-à-vis du Gouvernement Français.

À ce jour, l'ensemble des immeubles par nature et par destination de Notre-Dame-de-Lumières sont la propriété de la Fondation de Mazenod, qui regroupe les biens immobiliers des Oblats en France.

Les Oblats sont aujourd'hui présents sur tous les continents. La Congrégation compte plus de 4.000 oblats. Son but est exclusivement missionnaire, à l'étranger ou dans le pays d'origine.

Les oblats s'occupent plus particulièrement de la première évangélisation.

Voilà pourquoi ils se situent souvent "aux frontières" de l'Église. Normalement, quand l'Église a pris racine quelque part, les oblats vont ailleurs pour recommencer.

En France, ils sont présents dans les banlieues (Orly), les pèlerinages (Pontmain, Lumière, Neunkirch), les aumôneries de jeunes et les aumôneries d'hôpitaux, et partout où on les appelle.

Une parole du Fondateur, St Eugène de Mazenod : "Celui qui voudra être des nôtres, devra brûler du désir de sa propre perfection, être enflammé d'amour pour N.S. Jésus-Christ et son Église, d'un zèle ardent pour le salut des hommes..."

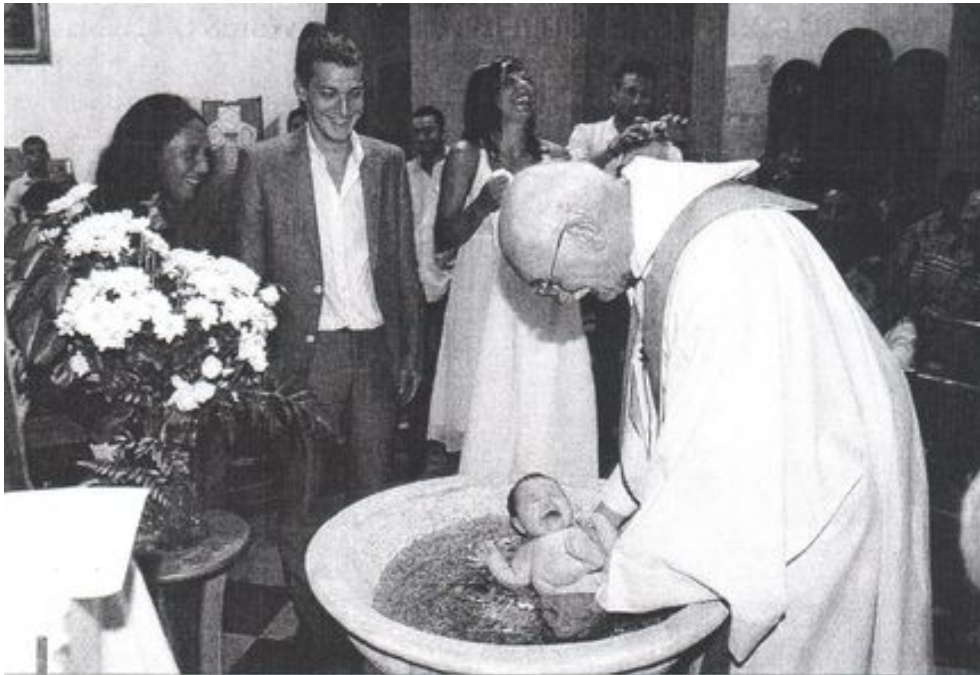
Chez nous, qu'on brûle ou qu'on s'en aille !"
.../...

► Lire la suite sur le site des Oblats de Marie

[ici](#)

2011 (21 août) - Baptême à Notre-Dame-de-Lumières

Depuis quelques semaines, la rumeur courait dans le Luberon que Notre-Dame-de-Lumières célébrerait bientôt un baptême. Et pourtant, le diocèse d'Avignon en charge de cette chapelle bâtie au XII^e siècle a toujours préservé ce lieu dédié au pèlerinage des cérémonies de mariage et de baptême et ce malgré les nombreuses demandes des résidents locaux.



Hier, le Père Christian a accepté de baptiser Thalia, "l'enfant miracle" de Marina et Nicolas, lors de son office à Notre-Dame de Lumière. Un lieu habituellement réservé au pèlerinage. /PHOTO CYRIL HIÉLY

En tout cas jusqu'à hier, dimanche 21 août, date à laquelle le père Christian a plongé la petite Thalia, à deux mois, dans l'eau du bénitier de cette fameuse chapelle.

Alors, bien sûr, certaines âmes en peine se sont offusquées bien avant la cérémonie. Mais il faut connaître l'histoire de Marina Caro, 31 ans et Nicolas Debru, 32 ans, les parents de la petite Thalia, pour comprendre pourquoi le baptême a bien eu lieu à Notre-Dame-de-Lumières.

"En 2003, j'ai eu un cancer à l'utérus. Après une rémission, il s'est de nouveau déclaré en 2009. J'ai subi une lourde opération en 2010. Les médecins m'ont alors annoncé que je ne pourrai pas avoir d'enfant", raconte Marina avec émotion.

"Je voulais que la Vierge à Notre-Dame-de-Lumières protège ma fille"

La jeune femme se réfugie alors dans la prière. À plusieurs reprises, elle se rend à Notre-Dame-de-Lumières, près de Goult et passe des heures dans la "grotte" juste derrière l'autel. Elle pense alors à ces miracles qui se sont produits à Notre-Dame-de-Lumières.

Le premier date de 1661 : Antoine de Nantes, soixante-trois ans, paysan dans le Luberon entre Cavillon et Manosque, ainsi que ses compagnons "voient une grande lumière", près d'une chapelle dédiée à la Vierge. Aussitôt, il guérit d'une douloureuse hernie. Et des guérisons, il y en aura plus de 200 entre 1663 et 1666.

Alors pourquoi pas Marina ? À chacun ses croyances après tout. Est-ce un hasard ? Quelques mois après Marina et Nicolas apprennent,

alors qu'ils pensaient à l'insémination artificielle, qu'ils allaient être parents. Marina ne peut retenir ses larmes en se remémorant ce souvenir.

Le couple avignonnais décide alors de tout tenter pour célébrer le baptême de leur petite Thalia à Goult. "J'ai passé des centaines de coups de téléphone et à chaque fois les gens ont été touchés par notre histoire.

J'ai adressé une lettre à Monseigneur Cattenoz en lui expliquant que je voulais que ce soit la Vierge à Notre-Dame-de-Lumières qui protège ma fille."

Un vœu exaucé et c'est ainsi que lors de son office hier, le Père Christian a béni Thalia en ne manquant pas de la rebaptiser "l'enfant du miracle".

Stéphanie Marin - La Provence - Lundi 22 août 2011.

Images de Notre-Dame-de-Lumières

De l'Ancien Régime à la fin du XIX^e siècle la production de gravures de Notre-Dame-de-Lumières a été florissante. Emportées par le pèlerin lors de sa visite comme souvenir ou image protectrice, ou achetées à un colporteur, ces gravures témoignent de l'importance et du rayonnement du sanctuaire.

Leur grand nombre peut s'expliquer par la proximité du centre d'édition d'imagerie populaire d'Avignon (Calvet-Leblond). Si elles ont toutes à peu près la même dimension (environ 25 x 35 cm) et sont rehaussées par la polychromie, ces images n'en sont pas moins assez différentes.

L'exemplaire ci-dessous a lui aussi été généreusement mis à disposition de Saint-Hilaire par M. et Mme J. Devroe.

Cette image pieuse (28 x 44 cm) typique du début du XIX^e siècle, présente une Vierge à l'Enfant couronnée, tenant une fleur ; l'enfant Jésus, sans couronne, mais auréolé, tient une palme.

La statue est représentée sur son socle et dans sa niche, encadrée de quatre cierges dont deux dans des chandeliers, de deux encensoirs et de quelques ex-voto (potence, jambe, bras et tête en cire). Le texte de l'oraison et du cantique situés sous l'image est reproduit in extenso.



ORAISON À L'HONNEUR DE NOTRE DAME DE LUMIERE
Très digne et très glorieuse vierge Marie éclaire moi par le mérite de votre cher fils J.C. afin qu'ayant la Lumière je remette entre vos mains mon corps mon ame et tout ce qui est en moi ce qui vous plait offrir le tout à votre très adorable fils et mériter par sa miséricorde le pardon de mes péchés afin qu'ayant la clarté de sa sainte je puisse vous glorifier dans toute suite des siècles ainsi soit.

CANTIQUE SPIRITUEL

A LA LOUANGE

DE NOTRE DAME DE LUMIERE

Goult, que ton séjour est beau !
 Que ta beauté est admirable,
 Depuis que tu tiens le flambeau
 De la Vierge très-pitoyable
 Qui a son Fils sur ses genoux,
 Qui a souffert la mort pour nous.

Marie paraît clairement
 Comme un soleil aux yeux du monde
 Et fait miraculeusement
 Une lumière sans seconde,
 Illuminant tous les mortels
 Qui adorent ses saints autels.

Vous avez choisi ce désert
 Pour y distribuer vos grâces,
 Et recevoir à bras ouverts
 Les pécheurs qui sont en disgrâce.
 Nous vous prions dévotement
 Procureur notre sauvement.

Vous êtes ce soleil divin,
 Qui vient pour éclairer nos âmes,
 Qui dessous un astro malin
 Étaient condamnées aux flammes;
 Mais la mort de votre Fils
 Nous a ouvert le paradi.

On ne voit que processions,
 Que pèlerins et pèlerines;
 Chacun à leurs dévotions
 Implore vos grâces divines;
 Vous guérissez par vos St. vœux
 Les muets, rompus et boiteux.

Faudrait être un second St. Paul,
 Pour publier tant de merveilles
 Qu'on voit dans le terroir de Goult
 Par vos prières sans pareilles.
 L'aveugle reçoit la clarté;
 Le mort est ressuscité.

Sainte Vierge, mère de Dieu,
 Reine des hommes et des anges,
 Sommes venus en ce saint lieu
 Pour y publier vos louanges,
 Et pour y chanter hautement
 La gloire du Dieu tout-puissant.

Et quant à vous, ô Saint Michel,
 Qui êtes dans l'éternelle vie,
 Qu'on a aussi dessus l'autel
 Avec Jésus et Marie,
 Demandez à cette clarté
 De nous donner l'éternité.

Avignon, Ve. CALVET-LEBLOND.

Oraison à l'honneur de Notre-Dame-de-Lumières.

Très digne et très glorieuse vierge Marie éclairé moi par le mérite de votre cher fils J.C. afin qu'ayant la Lumière je remette entre vos

mains mon corps mon âme et tout ce qui est en moi à ce qu'il vous plaise offrir le tout à votre très adorable fils et m'obtenir par sa miséricorde le pardon de mes péchés afin qu'ayant la clarté céleste je puisse vous glorifier dans l'éternité des siècles ainsi soit-il.

CANTIQUE SPIRITUEL - A LA LOUANGE - DE NOTRE DAME DE LUMIERE

GOULT, que ton séjour est beau !
Que ta beauté est admirable,
Depuis que tu tiens le flambeau
De la Vierge très-pitoyable
Qui a son Fils sur ses genoux,
Qui a souffert la mort pour nous.

Marie paraît clairement
Comme un soleil aux yeux du monde
Et fait miraculeusement
Une lumière sans seconde,
Illuminant tous les mortels
Qui adorent ses saints autels.

Vous avez choisi ce désert
Pour y distribuer vos grâces,
Et recevoir à bras ouverts
Les pécheurs qui sont en disgrâce.
Nous vous prions dévotement
Procurer notre sauvement.

Vous êtes ce soleil divin,
Qui vient pour éclairer nos âmes,
Qui dessous un astre malin
Etaient condamnées aux flammes ;
Mais la mort de votre Fils
Nous a ouvert le paradis.

On ne voit que processions,
Que pèlerins et pèlerines ;
Chacun à leurs dévotions
Implore vos grâces divines ;
Vous guérissez par vos Sts vœux
Les muets, rompus et boiteux.

Faudrait être un second St. Paul,
Pour publier tant de merveilles
Qu'on voit dans le terroir de Goult
Par vos prières sans pareilles.
L'aveugle reçoit la clarté ;
Le mort est ressuscité.

Sainte Vierge, mère de Dieu,
Reine des hommes et des anges,

Sommes venus en ce saint lieu
Pour y publier vos louanges,
Et pour y chanter hautement
La gloire du Dieu tout-puissant.

Et quant à vous, ô Saint-Michel,
Qui êtes dans l'éternelle vie,
Qu'on a aussi dessus l'autel
Avec Jésus et Marie,
Demandez à cette clarté
De nous donner l'éternité.

Avignon, Ve CALVET-LEBLOND

Ex-voto de Notre-Dame-de-Lumières

Mais la période moderne voit l'apparition d'une nouvelle forme de don votif : l'ex-voto peint*. On rencontre les premiers exemples en Italie centrale pendant la renaissance, puis la pratique va gagner nombre de régions catholiques : les péninsules italienne et espagnole, le sud de la France, mais aussi la Suisse, la Bavière, l'Alsace.

* Il s'agit généralement d'un tableau de petite taille, de 30 à 50 cm de côté, peint sur bois, sur toile ou encore sur carton ou métal, par un peintre d'ex-voto qui n'est pas un artiste professionnel, mais un artiste qui a quelques connaissances en peinture et qui travaille à la demande du donateur.

En Provence l'ex-voto peint connaît un véritable développement à partir du milieu du XVII^e siècle, parallèlement à l'essor de la Réforme catholique et au succès grandissant de la dévotion mariale. La pratique se développe au XVIII^e siècle et atteint son apogée au milieu du XIX^e siècle.

.../...

► Lire la suite

[ici](#)



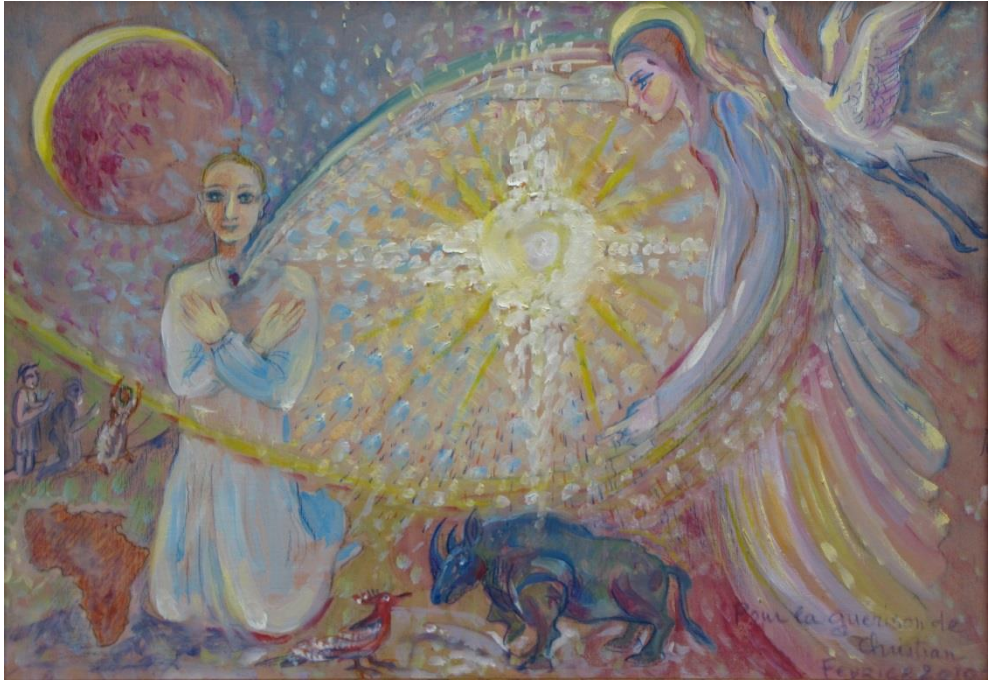
Détail d'un ex-voto.







Détail de l'ex-voto ci-dessus.







Détail de l'ex-voto précédent.







Détail de l'ex-voto ci-avant.



Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Comme le rapporte l'Écho du monde Catholique de La Tribune Sacrée de 1857-1858, "Les pères Carmes avaient choisi pour titulaire de cette dévotion à Notre-Dame-de-Lumières, la Vierge noire des Sept Douleurs" ([infos](#)) qu'ils firent représenter à l'image des Pieta et Mater Dolorosa, avec le corps de son fils, détaché de la croix, est déposé sur ses genoux.

Ce thème artistique majeur de l'iconographie et de la peinture chrétienne qui s'est développé au cours des XIV^e et XV^e siècles, ne doit comporter, au sens strict, que deux personnages : le Christ et sa mère éplorée, à l'exemple du document ci-dessous :



Le culte de la Mater Dolorosa apparaît officiellement en 1221, au monastère de Schönau, en Allemagne. En 1239, dans le diocèse de Florence en Italie, l'Ordre des Servites de Marie (Ordo Servita), dont la spiritualité comme chez les Carmes et Carmélites est très attachée à la Sainte Vierge, fixe la fête de Notre-Dame des douleurs au 15 septembre.

Ce titre doit son nom aux sept Douleurs dites éprouvées par la Vierge Marie :

- la prophétie de Siméon sur l'Enfant Jésus.
Luc 2,34-35

2,34 Siméon les bénit et dit à Marie, la mère de Jésus : "Dieu a destiné cet enfant à causer la chute ou le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de Dieu auquel les gens s'opposeront,

2,35 et il mettra ainsi en pleine lumière les pensées cachées dans le cœur de beaucoup. Quant à toi, Marie, la douleur te transpercera l'âme comme une épée."

- la fuite de la sainte famille en Égypte.
Mat 2,13-21

2,13 Quand les savants furent partis, un ange du Seigneur apparut à Joseph dans un rêve et lui dit : "Debout, prends avec toi l'enfant et sa mère et fuis en Égypte ; restes-y jusqu'à ce que je te dise de revenir. Car Hérode va rechercher l'enfant pour le faire mourir."

2,14 Joseph se leva donc, prit avec lui l'enfant et sa mère, en pleine nuit, et se réfugia en Égypte.

2,15 Il y resta jusqu'à la mort d'Hérode. Cela arriva afin que se réalise ce que le Seigneur avait dit par le prophète " J'ai appelé mon fils à sortir d'Égypte."

2,16 Quand Hérode se rendit compte que les savants l'avaient trompé, il entra dans une grande colère. Il donna l'ordre de tuer, à Bethléem et dans les environs, tous les garçons de moins de deux ans ; cette limite d'âge correspondait aux indications que les savants lui avaient données.

2,17 Alors se réalisa ce qu'avait déclaré le prophète Jérémie :

2,18 "On a entendu une plainte à Rama, des pleurs et de grandes lamentations. C'est Rachel qui pleure ses enfants, elle ne veut pas être consolée, car ils sont morts."

2,19 Après la mort d'Hérode, un ange du Seigneur apparut dans un rêve à Joseph, en Égypte.

2,20 Il lui dit : "Debout, prends avec toi l'enfant et sa mère et retourne au pays d'Israël, car ceux qui cherchaient à faire mourir l'enfant sont morts."

2,21 Joseph se leva donc, prit avec lui l'enfant et sa mère et retourna au pays d'Israël.

- la disparition de Jésus pendant trois jours au temple.
Luc 2,41-51

2, 41 Chaque année, les parents de Jésus allaient à Jérusalem pour la fête de la Pâque.

2,42 Lorsque Jésus eut douze ans, ils l'emmenèrent avec eux selon la coutume.

2,43 Quand la fête fut terminée, ils repartirent, mais l'enfant Jésus resta à Jérusalem et ses parents ne s'en aperçurent pas.

2,44 Ils pensaient que Jésus était avec leurs compagnons de voyage et firent une journée de marche. Ils se mirent ensuite à le chercher parmi leurs parents et leurs amis,

2,45 mais sans le trouver. Ils retournèrent donc à Jérusalem en continuant à le chercher.

2,46 Le troisième jour, ils le découvrirent dans le temple : il était assis au milieu des maîtres de la loi, les écoutait et leur posait des questions.

2,47 Tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de son intelligence et des réponses qu'il donnait.

2,48 Quand ses parents l'aperçurent, ils furent stupéfaits et sa mère lui dit : "Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait cela ? Ton père et moi, nous étions très inquiets en te cherchant."

2,49 Il leur répondit : "Pourquoi me cherchez-vous ? Ne saviez-vous pas que je dois être dans la maison de mon Père ?"

2,50 Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait.

2,51 Jésus repartit avec eux à Nazareth. Il leur obéissait. Sa mère gardait en elle le souvenir de tous ces événements.

- la rencontre de Marie et Jésus sur la via cruxis.
Luc 23,27-31

23,27 Une grande foule de gens du peuple le suivait, ainsi que des femmes qui pleuraient et se lamentaient à cause de lui.

23,28 Jésus se tourna vers elles et dit : "Femmes de Jérusalem, ne pleurez pas à mon sujet ! Pleurez plutôt pour vous et pour vos enfants !

23,29 Car le moment approche où l'on dira : "Heureuses celles qui ne peuvent pas avoir d'enfant, qui n'en ont jamais mis au monde et qui n'en ont jamais allaité !"

23,30 Alors les gens se mettront à dire aux montagnes : "Tombez sur nous !" et aux collines : "Cachez-nous !"

23,31 Car si l'on traite ainsi le bois vert, qu'arrivera-t-il au bois sec ?"

- Marie contemplant la souffrance et le décès de Jésus sur la croix.
Jn 19,25-27

19,25 Près de la croix de Jésus se tenaient sa mère, la sœur de sa mère, Marie la femme de Clopas et Marie du village de Magdala.

19,26 Jésus vit sa mère et, auprès d'elle, le disciple qu'il aimait. Il dit à sa mère : "Voici ton fils, mère."

19,27 Puis il dit au disciple : "Voici ta mère." Et dès ce moment, le disciple la prit chez lui.

- Marie accueille son fils mort dans ses bras lors de la Descente de la croix.
Mat 27,57-59

27,57 Quand le soir fut venu, un homme riche, qui était d'Arimathée, arriva. Il s'appelait Joseph et était lui aussi disciple de Jésus.

27,58 Il alla trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. Alors Pilate ordonna de le remettre à Joseph.

27,59 Celui-ci prit le corps, l'enveloppa dans un drap de lin neuf.

- Marie abandonne le corps de son fils lors de la mise au tombeau.
Jn 19,40-42

19,40 Tous deux prirent le corps de Jésus et l'enveloppèrent de bandes de lin, en y mettant les huiles parfumées, comme les Juifs ont coutume de le faire quand ils enterrent leurs morts.

19,41 A l'endroit où l'on avait mis Jésus en croix, il y avait un jardin, et dans ce jardin il y avait un tombeau neuf dans lequel on n'avait jamais déposé personne.

19,42 Comme c'était la veille du sabbat des Juifs et que le tombeau était tout proche, ils y déposèrent Jésus.

Les Vierges noires

Les Vierges noires sont des effigies féminines qui appartiennent à l'iconographie du Moyen Âge européen. Elles figurent généralement la Vierge Marie, mais certaines d'entre elles représentent également Sara la noire ou sainte Anne.

En Provence, les Vierges noires ([infos](#)) sont au nombre de huit :

- Aix-en-Provence :
 - la Vierge noire de la Seds (disparue) ;
 - Notre-Dame de l'Espérance, statue en pierre datant de 1521 dans la cathédrale Saint-Sauveur ;
 - Notre-Dame de Grâce dans le Couvent des Frères Prêcheurs (ancien), église de la Madeleine, actuel collège des Prêcheurs ([infos](#)) ;
- Goult en Luberon :
 - Notre-Dame-de-Lumières, la tradition orale rapporte qu'en 1661, un berger découvrit à proximité de la chapelle de Saint Michel de la Baume, une statue de bois très sombre (statuette volée dans les années 1970) ;
- Maillane (Bouches du Rhône) :
 - la statue de la Vierge noire, XIII^e siècle, appelée Notre-Dame de Bétélem (Bethléem) ou Notre-Dame de Grâce ;
- Manosque :
 - Vierge noire datant du X^e siècle (une des plus anciennes de France, classée monument historique en 1902) se trouvant dans l'église de Notre-Dame de Romigier ([infos](#)) ;
- Marseille :
 - Vierge noire en noyer datant du XIII^e siècle se trouvant dans la crypte de l'abbaye de Saint-Victor ([infos](#)) ;

- Notre-Dame d'Huveaune, XVI^e siècle, église de Saint-Giniez (8^e).



Virgine noire de l'église Notre-Dame de Romigier – Photo Claude Famechon.
 Pour agrandir le document, cliquer [ici](#)

Recherches sur la Bible ou les Évangiles de l'ACEBAC



**Association catholique
des études bibliques
au Canada**

L'ACEBAC (Association Catholique des Études Bibliques au Canada) est une organisation religieuse et scientifique à but non lucratif, fondée en 1943, qui se propose :

- de promouvoir l'étude scientifique de la Bible ;
- d'unir les spécialistes, en particulier les spécialistes catholiques, en matières bibliques et connexes, de même que les personnes engagées dans des études bibliques à des niveaux universitaires supérieurs ;
- de promouvoir, par son appui ou son apport, les relations et toute initiative qui peut aider au développement des sciences bibliques.

Vous pouvez consulter la traduction de la Bible en français courant ou les Évangiles de l'ACEBAC avec notre nouvel outil recherche.

Avant d'effectuer votre première requête, il est conseillé de lire attentivement la page d'[Aide à la recherche](#).

En résumé, le moteur de recherche vous permet d'effectuer :

- la recherche d'un passage particulier
- une recherche à partir d'un ou de mots-clés.

Nous remercions Laurent Soufflet de l'Association biblique d'Alsace pour son aide dans le développement de notre nouvel outil de recherche.

Vous pouvez consulter la traduction de la **Bible en français courant** ou les **Évangiles de l'ACÉBAC** avec notre nouvel outil recherche. Avant d'effectuer votre première requête, nous vous suggérons de lire attentivement la page d'[Aide à la recherche](#). En résumé, le moteur de recherche vous permet d'effectuer 1) la recherche d'un passage particulier ou 2) une recherche à partir d'un ou de mots clés. Nous remercions Laurent Soufflet de l'[Association biblique d'Alsace](#) pour son aide dans le développement de notre nouvel outil de recherche.

1. CHOIX D'UNE TRADUCTION

Bible en français courant Évangiles de l'ACÉBAC

2.1 RECHERCHE PAR PASSAGE

Jn 19, 40-42 (exemple : Ep 2,8 ou Éphésiens 2,8)

2.2 RECHERCHE PAR MOT

(exemple : sauvé)

Au moins un mot présent

Étendu de la recherche :
- Toute la Bible

Afficher les références seulement

Rechercher Effacer

**1 copier/coller les références
ex. Jn 19, 40-42**

2 valider

► Accès à cet outil

[ici](#)

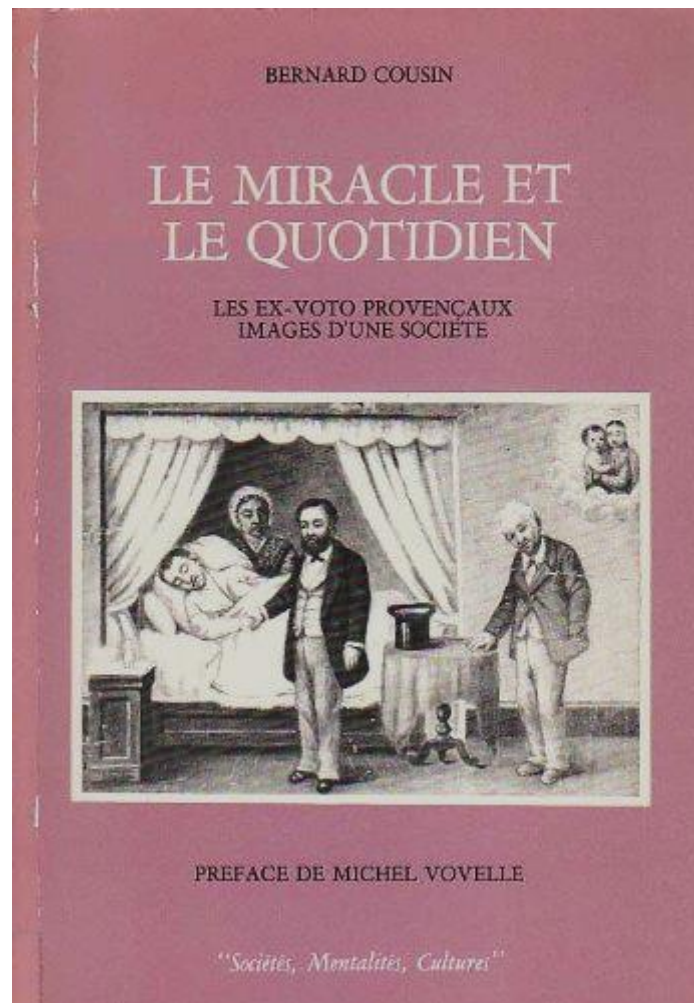
► Site de l'ACEBAC

[ici](#)

Propositions de lectures

Le miracle et le quotidien

Les ex-voto provençaux, images d'une société



Le miracle et le quotidien

Auteur : Bernard Cousin

Éditeur : Publications de l'Université de Provence

Date de parution : 1983

Collection : Sociétés, mentalités, cultures

EAN : 9782904331008

Disponibilité : épuisé au 01.09.2011

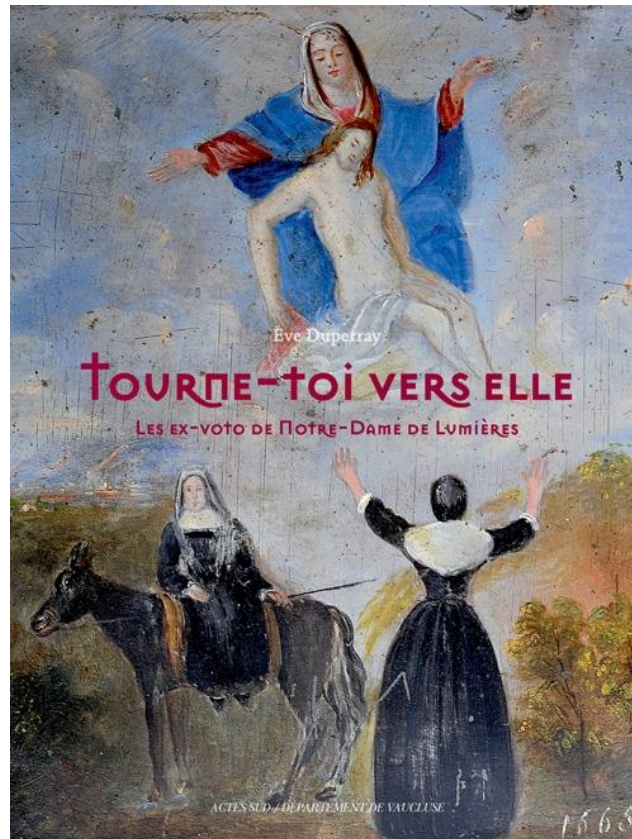
--- o O o ---

Tourne-toi vers Elle

Les ex-voto de Notre-Dame des Lumières

Ici, on fait des miracles, ainsi pourrait-on résumer la vocation du sanctuaire Notre-Dame de Lumières, la bien-nommée, situé au cœur du Luberon, sur la commune de Gault, en Provence. En 2011, l'inventaire de sa collection de 315 ex-voto par la Commission Gagnière du département de Vaucluse, a fait renaître ce patrimoine votif.

Cet ouvrage, qui puise dans les temps les plus lointains, marque donc un pas dans la construction d'une nouvelle identité du Vaucluse afin qu'il n'égare pas les horizons symboliques, imaginaires, merveilleux, en un mot la raison poétique d'une culture "pop" longtemps négligée.



Tourne-toi vers Elle

Les ex-voto de Notre-Dame de Lumières

Auteur : Ève Duperray

Éditeur : Actes Sud

Date de parution : juin 2014

ISBN : 978-2-330-03288-3

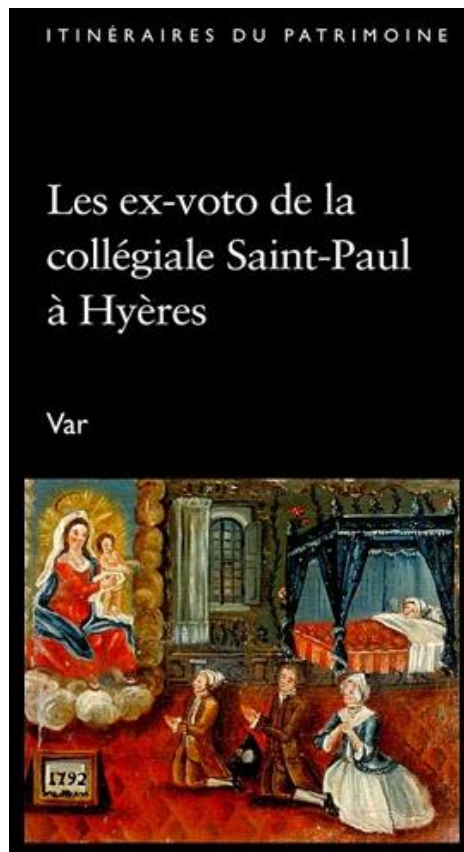
Format : 19,6 cm x 25,5 cm, 160 pages, broché

Prix :

Les ex-voto de la collégiale Saint-Paul à Hyères

La plupart proviennent de la chapelle de pèlerinage Notre-Dame de Consolation, érigée au XI^e siècle sur la colline de Costebelle, éloignée du centre de la ville. Après la destruction de ce sanctuaire en août 1944, les ex-voto ont été transférés dans le narthex de la collégiale Saint-Paul où ils sont présentés actuellement. La majorité d'entre eux a été nettoyée et restaurée en 1950.

Cette collection toujours vivante riche de plus de 400 pièces, qui ne cesse de s'enrichir, témoigne de la longévité de la pratique votive qui se perpétue depuis quatre siècles.



Les ex-voto de la collégiale Saint-Paul à Hyères

Auteur : C. Pauvarel

Éditeur : Lieux Dits

Date de parution : septembre 2006

Collection : Itinéraires Du Patrimoine, numéro 319

Format : 11cm x 22cm

ISBN : 2 914528 28 0

Illustration : Illustrations couleur

Nombre de pages : 56

Prix : 7.13 € FNAC (2012)

Autres documents

- P. Rimbault, Histoire politique des congrégations religieuses françaises (1790-1914), (Paris, Letouzey et Ané, 1926, 320 p.)
- P. Nourrisson, Histoire légale des congrégations religieuses en France depuis 1789 (Paris, Sirey, 1928, 2 v., 259 et 215 p.)
- A. Debidour, L'Église catholique et l'État sous la Troisième République (1870-1906) (Paris, Alcan, 1909, II : 288-412) (anticlérical)
- E. Lecanuet, L'Église de France sous la Troisième République. Les signes avant-coureurs de la Séparation (Paris, Alcan, 1930, 204-588) (catholique)
- Sur la loi de 1901 : P. Sorlin, Waldeck-Rousseau (Paris, A. Colin, 1966, 423-449)
- M.O. Partin, Waldeck-Rousseau, Combes and the Church : the Politics of Anticlericalism, 1899-1905 (Durham, N.C., Duke Univ. Press, 1969, 299 p.)
- J. McManners, Church and State in France, 1870-1914, London, S.P.C.K., 1972, 191 p.)
- M. Larkin, Church and State after the Dreyfus Affair : The Separation Issue in France (London, Macmillan, 1974, 294 p.)

Tous ces ouvrages d'historiens abordent la question du point de vue des relations Église-État, et non du point de vue de l'histoire des congrégations elles-mêmes.

- - - oOo - - -

► [Retour à la Table des matières Tourisme – balades](#)

[ici](#)



1274 - 1791

